L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1571 - VENDREDI 27 MARS 2020 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



Actimat

Avec Bail-Agri, découvrez nos solutions de financement locatif directement chez votre concessionnaire.

Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 – N° ORIAS : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier. CM-CIC Bail – Société anonyme au capital de 26 187 800 Euros – Siège social : Tour D2, 17 bis Place des Reflets, 92988 Paris La Défense CEDEX – France – RCS Nanterre 642 017 834 – N° ORIAS : 09 046 570.

Face au coronavirus

MOBILISATION GÉNÉRALE SUR L'ACCOMPAGNEMENT



Respect des contraintes liées au confinement, adaptation du fonctionnement des entreprises, conditions de travail des salariés, commercialisation des productions… Nous sommes à présent entrés dans le « dur » de la crise du Covid-19. Celle-ci oblige tout l'écosystème agricole, des exploitations jusqu'au machinisme, en passant par les organisations professionnelles, à revoir leurs modes de fonctionnement. Une très grande partie de ce numéro est consacrée aux informations pratiques qui peuvent vous être utiles pour franchir sans trop d'encombres ce cap difficile.

Côte d'Or

› Consommer en confinement

Le drive fermier de Côte-d'Or voit ses commandes exploser



Nièvre

› Marchés, élevages, vente directe…

Le monde agricole s'organise



Yonne

› Concessions agricoles

« Pour le moment, nous nous adaptons »



fendt.fr

FENDT



ENCORE QUELQUES MACHINES DISPONIBLES

Presses à balles rondes Fendt:
une forme systématiquement parfaite

Aujourd'hui Fendt vous propose simplement la meilleure presse à balles rondes du marché. Son pick-up sans chemin de came, son système d'entrainement double, son unité de coupe Xtracut ou encore son système exclusif HydroflexControl qui absorbe l'hétérogénéité des andains, sont les garants de l'efficacité reconnue à la marque Fendt.

G. BUCHEZ

Corbigny - Autun - Luzy
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr

AGCO

PLUS D'INFOS

Offre spéciale



LELY

www.lely.com

Page 17

Sommaire

Côte d'Or

04 • Consommer en confinement : Le drive fermier de Côte-d'Or voit ses commandes exploser
05 • Au quotidien : Travailler quand des déplacements s'imposent
06 • Coopérative : Dijon Céréales s'est doté de règles adéquates

Nièvre

07 • Coronavirus : Le monde agricole s'organise
08 • Chambre d'agriculture : l'accompagnement se poursuit
09 • Sanitaire : Dans les coulisses de la clinique vétérinaire de Luzy

Yonne

10 • Covid 19 : « *Pour le moment, nous nous adaptons* »
11 • Union Charolais Croissance : Le bilan des ventes de 2020
12 • Yonne Tourisme : Les actions passées au crible lors de l'assemblée générale

Région et ailleurs

13 • Vin : Les Crémants de Bourgogne poussent leur valorisation
14-15 • Coronavirus Covid 19 : S'organiser pour éviter le pire

Filières

16 • Cultures Blé objectif protéines : Le stade épi 1 cm en avance, comment gérer sa fertilisation azotée ?
17 • Élevage La vente directe, une évidence

Infos Services

18-19 • Économie et Gestion
20-21 • Petites annonces
22-24 • Annonces légales
25 • Firmes et Machinisme
26 • France-Monde
27 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne

1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Covid-19

Lancement de la page web « *des bras pour ton assiette* »

Face à la crise du Covid-19, la plateforme WiziFarm Mission(1) est à l'origine de l'initiative « *desbraspourtonassiette.wizi.farm* », pour faire face à la pénurie de main-d'œuvre dans les exploitations agricoles. L'objectif est de mettre en relation gratuitement les employeurs qui ont besoin de main-d'œuvre pour les travaux agricoles et viticoles et les travailleurs disponibles pour les tâches demandées.

La fermeture des frontières, les contraintes familiales pour la garde d'enfants notamment, les mesures de protection imposées ont un impact sur les travaux saisonniers. Les premières récoltes arrivent, celles de fraises et d'asperges, d'autres vont suivre comme les tomates. Si les fruits et légumes sont les premiers impactés actuellement, toutes les productions sont concernées. « *Prenons le cas d'un producteur d'asperges pour lequel la récolte va démarrer dans quelques jours ou semaines, il ne disposera sans doute pas de toute son équipe habituelle de travailleurs saisonniers* », explique Jean-Baptiste Vervy, directeur de WiziFarm. « *Cet exemple se décline pour de nombreuses productions qui ont besoin de main-d'œuvre en ce moment : la vigne, le houblon, le maraîchage, les fraises… Nous le savons tous, un des enjeux majeurs de cette crise reste l'approvisionnement alimentaire de nos territoires. Nous ne savons pas combien de temps les mesures de confinement vont durer ; il faut donc prévoir des plans B, C, D ! Par ailleurs des personnes seront disponibles du fait de la fermeture d'entreprises, d'écoles et autres activités. Ce sont par exemple des étudiants, des agriculteurs qui ont du temps disponible, des jeunes retraités, des salariés qui ont des possibilités de travail complémentaires, des personnes en arrêt de travail forcé* », poursuit le directeur de WiziFarm.



Fonctionnement instantané

Concrètement, depuis la page web « *desbraspourtonassiette.wizi.farm* », la start-up WiziFarm oriente vers la plateforme collaborative « *mission.wizi.farm* ». Celle-ci met en relation gratuitement l'offre des agriculteurs et ceux qui souhaitent travailler. Chaque fois qu'un employeur poste une offre, la plateforme lui propose instantanément des profils triés sur des critères de compétences, de disponibilités, de localisation, de qualification et de centres d'intérêt. Ils ont alors la possibilité d'entrer en contact via une messagerie interne pour définir les modalités de travail (type de tâches, mesures de protection, horaires, rémunération…). « *Il nous paraît important de promouvoir des dispositifs simples et efficaces dans ce contexte inédit où chacun doit faire preuve de civisme et de responsabilité. C'est également une belle opportunité pour renforcer le lien entre la société civile et le monde agricole, car, qui n'a pas de parents, grands-parents ou un membre de sa famille en proximité avec le monde agricole et rural ? Rencontrer autrement le monde rural et nos agriculteurs, dans le respect des protections en vigueur est une expérience unique. La France est un magnifique pays agricole et agroalimentaire, c'est un patrimoine qu'il faut collectivement préserver et qui est indispensable pour nos assiettes !* » conclut Jean-Baptiste Vervy.

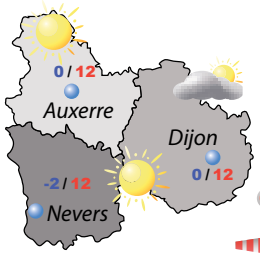
Actuagri

(1) WiziFarm est une marque de Ter'Informatique. Cette entreprise attachée au Groupe de la FDSEA de la Marne, édite des solutions informatiques à destination du monde agricole et viticole depuis plus de 18 ans. Elle compte historiquement 1 600 clients et désormais près de 40 collaborateurs. Avec WiziFarm, Ter'Informatique s'oriente vers une dimension nationale.

la météo présentée par Dijon Céréales

Météo de la Bourgogne
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 27 Mars



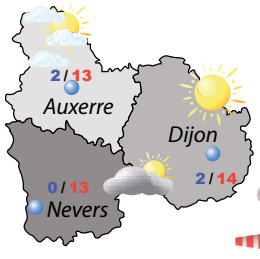
Beau temps
Le soleil sera bien présent et localement accompagné de quelques nuages.

T° mini : -1 à 1°C
T° maxi : 10 à 13°C

Vents : Nord-Ouest 10 km/h

Saint Habib
Soleil : 06h38 - 19h14
Lune : 08h13 - 22h27

Samedi 28 Mars



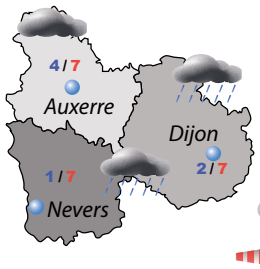
Éclaircies
Quelques passages nuageux et de belles éclaircies en perspective. Les vents seront faibles.

T° mini : 1 à 3°C
T° maxi : 12 à 14°C

Vents : Ouest 10 km/h

Saint Gontran
Soleil : 06h36 - 19h16
Lune : 08h35 - 23h33

Dimanche 29 Mars



Couvert
Ce dimanche se déroulera sous un ciel menaçant, avec quelques pluies localement.

T° mini : 3 à 5°C
T° maxi : 5 à 8°C

Vents : Nord-Ouest 10 km/h

Sainte Gwladys
Soleil : 06h34 - 19h17
Lune : 09h02 - N.C.

Prévisions à 7 jours

Lundi 30 Mars au Mercredi 1 Avril

Un ciel bien nuageux s'annonce pour cette période.

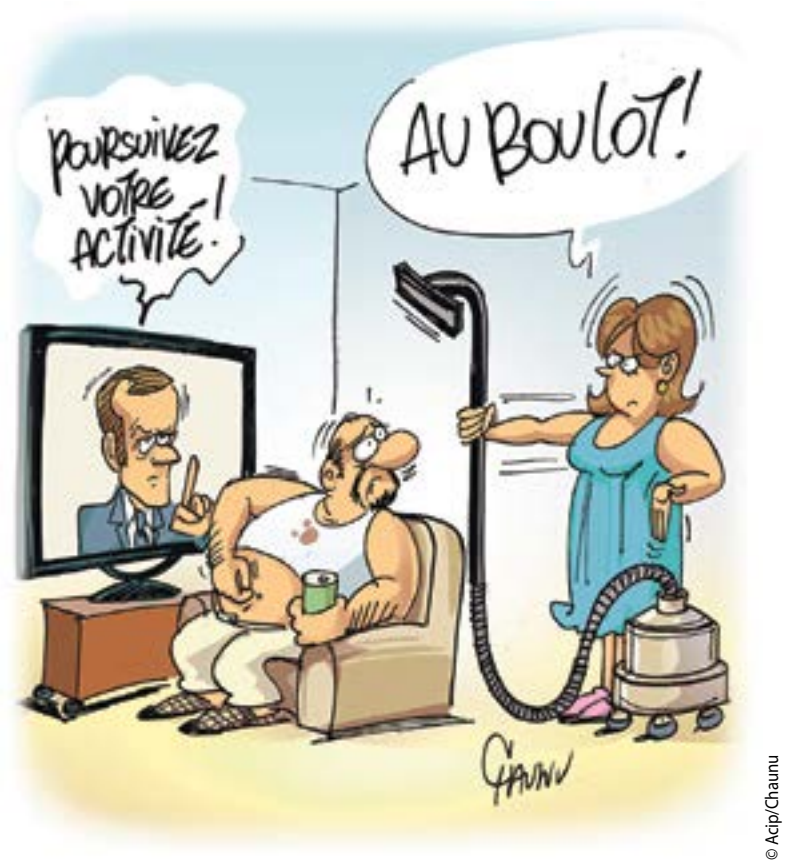
Vents : Est à 20 km/h
T° mini : 6 à 8°C T° maxi : 14 à 16°C

Du Jeudi 2 Avril au Dimanche 5 Avril

Quelques précipitations sont attendues pour ces prochains jours.

Vents : Sud-Ouest à 10 km/h
T° mini : 5 à 7°C T° maxi : 17 à 19°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Élevage bovin

Interbev fait un point sur la situation

Face à l'épidémie de Covid-19, l'activité pour la filière bovine se porte mieux que ce qui était anticipé, avec une amélioration sur le transport. Désormais, la crainte principale se porte sur l'évolution de l'absentéisme.



Face aux contraintes imposées par le Covid-19, l'ensemble des filières viande met en place des stratégies adaptées.

De façon globale, la filière bovine se porte bien à l'issue de la première semaine de confinement. Des difficultés plus importantes émergent pour les petits ruminants. La problématique principale, et qui touche l'ensemble des maillons, porte désormais sur la disponibilité de la main-d'œuvre. Dans la filière bovine, les flux en vif et en gras ne connaissent pas de perturbation. Au contraire, en fin de semaine les volumes abattus ont augmenté par rapport à la même semaine l'année dernière. Les professionnels de la filière ovine travaillent collectivement pour mettre en avant l'agneau français en cette période de préparation de Pâques. La filière chevreau se mobilise. Elle a écrit au ministre de l'Agriculture pour demander des aides au stockage pour les abatteurs et des aides à l'engraissement. L'équarrissage fonctionne normalement. L'absentéisme inhérent à toutes les industries se stabilise et reste faible. La difficulté liée aux stocks de farines C1, qui ne sont plus récupérés par les cimenteries, reste un enjeu important pour la continuité de l'activité.

Hiérarchie des actes vétérinaires

Concernant la priorisation de certains actes vétérinaires, l'Ordre des vétérinaires a pris position en attendant les directives du ministère de l'Agriculture. Le consensus professionnel a dressé la liste suivante des actes devant être différés : les visites sanitaires obligatoires, les bilans sanitaires (BSE) et protocoles de soins, les visites de suivi (reproduction, mammites, qualité du lait, parage, parasitisme, diarrhées néonatales, alimentations, bâtiments…), les prophylaxies non urgentes, les vaccinations urgentes. Concernant les actes ne pouvant être différés, l'Ordre préconise la prise en compte de trois éléments : le risque sanitaire, la prise en compte du bien-être animal ainsi que l'impact économique sur l'exploitation. Autrement dit, les éleveurs peuvent faire valoir l'impact économique sur leur exploitation pour demander que certains actes ne soient pas différés. Concernant les mises en marché : sur le marché intérieur, en lien avec les abattages dynamiques en bovins, le négoce d'animaux gras ne connaît pas de difficulté. Concernant les marchés aux bestiaux, ils peuvent rester ouverts à condition de faire respecter les mesures barrière pour limiter la propagation du virus. Le 20 mars, la moitié des marchés annonçaient qu'ils restaient ouverts.

L'abattage reste dynamique

À l'export : les exports de vifs continuent à se maintenir sur l'Italie comme sur l'Espagne. La problématique principale reste la main-d'œuvre du transport. L'analyse de TRACE devrait permettre prochainement d'avoir une estimation hebdomadaire de l'évolution globale des animaux envoyés vers ces destinations (intracommunautaire). Contrairement à ce qui avait été annoncé initialement, les exports vers l'Algérie continuent également. Les bateaux prévus avant le confinement sont maintenus, soit environ 5 000 têtes, dont les envois sont étalés jusqu'en semaine 14. En revanche la Tunisie peut être considérée comme fermée de fait. Les vétérinaires tunisiens doivent en effet venir en France pour agréer les animaux avant envoi, ce qui est rendu impossible par les mesures de confinement. Sur l'abattage et la découpe, entre le 16 et le 19 mars, les abattages sont restés dynamiques, en augmentation de 6,4 % par rapport à la moyenne des 3 semaines précédentes, et de 5,6 % par rapport à la même semaine (semaine 12) en 2019. Toutefois, les difficultés de main-d'œuvre commencent à être sensibles, en particulier dans la région Grand Est, une des plus touchées par le virus : les salariés font face à une quarantaine renforcée par mesure de précaution après avoir côtoyé des cas confirmés. Cela impacte certains abattoirs qui effectuent des prestations d'abattage, qui choisissent de recentrer l'activité de prestation sur une partie de la semaine. Ailleurs sur le territoire, les prestations d'abattage fonctionnent globalement bien. Par ailleurs, les rares cas d'abattoirs totalement fermés ne couvrent qu'un très faible tonnage de viande.

De manière plus générale, pour répondre à la demande et rationaliser le personnel, certains abattoirs choisissent de recentrer leurs effectifs sur les chaînes bovines au détriment des chaînes porcine et ovine. Par ailleurs, les entreprises de préparation de viande-ingrédient et fabrication de plats cuisinés font état d'importantes commandes pour les conserves et les sauces comportant des viandes, en anticipation d'achats importants dans les semaines à venir sur ces types de produits.

Marchés extérieurs

Sur les marchés extérieurs : après deux semaines de très forte progression, la demande italienne de viande bovine est revenue à des niveaux plus habituels, mais reste dynamique. Les consommateurs italiens continuent d'effectuer d'importants achats en GMS et en boucherie, et on ne relève pas de problèmes majeurs de personnel qui freinerait la découpe de viande. La demande reste forte pour les muscles de la cuisse à destination de la GMS. Cette demande compense la baisse de la demande de déhanché (filet, faux-filet, côte-entrecôte), destinée à la Restauration hors domicile (RHD) italienne. Par ailleurs, les marchés grec et surtout allemand confirment leur dynamisme pour la viande française. Certaines rumeurs faisant état de pénurie de main-d'œuvre en Grèce sont injustifiées. Sur la distribution : contrairement à ce qui était anticipé mercredi 18 mars, l'activité boucherie ne rencontre pas le contrecoup attendu après les importants achats du début de semaine. Le bœuf en particulier continu de connaître un succès important. Certaines rumeurs laissent entendre que la distribution ferme l'ensemble de ses rayons traditionnels. En réalité, ces fermetures concernent essentiellement les hypermarchés pour rationaliser les effectifs. Les secteurs de la restauration collective toujours en fonctionnement (santé, médico-social, pénitentiaire, armées, soit environ 12 % du total de la RHD) font face à la forte réduction du fonctionnement des distributeurs grossistes. Pour le moment, ils ont pu puiser dans les stocks de la restauration scolaire mais ils craignent des difficultés d'approvisionnement dans la semaine à venir. Au niveau de la viande ovine, face à l'inquiétude d'une déconsommation de l'agneau Pascal, les enseignent déploient des modèles de découpe visant à proposer des portions plus petites et qui s'écoulent plus facilement auprès des consommateurs.

INTERBEV

en bref

Aides Pac 2019 Seconde vague de paiement pour les aides couplées

Conformément au calendrier annoncé pour la campagne Pac 2019, le ministère de l'Agriculture a annoncé dans un communiqué le 19 mars, le versement des aides à la production de légumineuses fourragères, de légumineuses fourragères déshydratées et de cerises, pêches, poires, prunes et tomates destinées à la transformation. Le ministère rappelle que le montant de l'aide aux légumineuses fourragères a diminué par rapport à 2018 (188,50 €/ha contre 282 €), *« du fait de l'augmentation des surfaces demandées à l'aide »* (enveloppe fixe), mais qu'elle reste *« proche du montant versé au titre de la campagne 2017 »*. Pour les aides à la production de soja, protéagineux, blé dur, chanvre, houblon, pommes de terre féculières et riz, le paiement a été effectué le 20 février, mais un second paiement a été annoncé pour le 19 mars *« pour les dossiers dont les contrôles administratifs n'étaient pas finalisés pour le versement du 20 février »*.

Coronavirus Les échanges agroalimentaires perturbés

Le secteur de l'agroalimentaire européen a déploré des *« perturbations sévères »* dans l'acheminement des marchandises, liées aux contrôles sanitaires pratiqués par certains pays aux frontières intérieures de l'UE pour tenter d'endiguer la pandémie du coronavirus. *« Nos membres font part de difficultés croissantes dans leurs activités »*, notent dans un communiqué commun FoodDrinkEurope, l'Association européenne des industries d'alimentation et des boissons, l'Association européenne des négociants du secteur agroalimentaire et le Copa/Cogeca, structure regroupant les syndicats et les coopératives européennes. *« Des retards et perturbations ont été observés aux frontières pour la livraison de certains produits agricoles et transformés, ainsi que pour des matériaux d'emballage »*, notent également les signataires. Les trois organisations font part de leur inquiétude sur la libre circulation des travailleurs du secteur ainsi que de possibles pénuries de main-d'œuvre en lien avec les mesures de confinement. *« Notre capacité à fournir de la nourriture à tous va dépendre de la préservation du marché unique européen »*, soulignent-elles. Elles appellent la Commission à s'assurer de la fluidité de la circulation des marchandises, mais aussi à *« travailler avec les États membres pour surveiller la potentielle pénurie de travailleurs, y compris de travailleurs saisonniers, et les répercussions sur la production et à préparer des plans d'urgence »*.

Consommer en confinement

Le drive fermier de Côte-d'Or voit ses commandes exploser

C'est du jamais vu depuis sa création en 2016 : le drive fermier du département a vu ses commandes tripler en volume. Les producteurs qui l'alimentent et l'équipe qui le fait tourner ont adapté leur organisation de travail.



Vendredi 20 mars, l'équipe du drive fermier de Côte-d'Or a dû mettre en place une logistique particulière pour faire face à un afflux de commandes inédit.

Vendredi 20 mars sur la zone de l'ancien marché de gros de Dijon : en ce début d'après-midi, une longue file de voitures attend sous le soleil. Elles défilent sagement devant l'entrée de l'ancienne brasserie du marché, devenu aujourd'hui le lieu de livraison des commandes enregistrées par le drive fermier de Côte-d'Or. Les conducteurs ont leur coffre ouvert. Ils restent au volant ou sortent, tout en demeurant à bonne distance des producteurs ou de l'équipe du drive qui se chargent de placer les commandes dans les coffres, masques sur le nez. Les gestes barrières ne sont pas pris à la légère ici. On ne s'attarde pas non plus : le temps n'est définitivement plus aux discussions. L'impératif de sécurité face à l'épidémie de coronavirus y gagne ce que la sociabilité y perd, mais on n'a pas le choix… À l'instar de la société dans son ensemble, le monde agricole et, en l'espèce, de drive fermier, se sont mis au diapason des contraintes sanitaires avec lesquelles personne ne songerait à plaisanter.

Changement de dimension

Ces conditions particulières de livraison des commandes sont en fait la traduction la plus visible d'un changement de paradigme intervenu plus tôt dans la semaine pour cette structure de commercialisation de productions agricoles, créée en 2016. Un seul élément permet de comprendre l'ampleur de ce qui se passe : en temps normal, comme l'explique Jade Rolée, conseillère à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et membre de l'équipe qui assure le fonctionnement du drive, la structure enregistre 80 commandes par semaine. Jeudi 19 mars, le compteur en affichait… 230, soit un quasi triplement ! Ce drive, constitué sous la forme d'un Groupement d'intérêt économique (GIE) appartenant à une trentaine de producteurs qui en sont les associés fondateurs, découle de la marque nationale des Chambres d'agriculture Bienvenue à la ferme. Il fonctionne à la manière de ceux que l'on peut trouver dans la grande distribution : les clients s'inscrivent sur un site internet, sur lequel les agriculteurs ont mis leurs produits. Les clients peuvent commander du jeudi matin jusqu'au mercredi midi de la semaine suivante et les livraisons se font le vendredi après-midi au lieu cité en début d'article. *«Le niveau des commandes est monté très vite cette semaine*, confirme Jade Rolée. *En règle générale, on est à une cinquantaine de commandes le mardi à midi et on a toujours une augmentation le mercredi soir. Beaucoup de gens s'y prennent au dernier moment, on est habitué à ce pic relatif d'activité, mais cette semaine, cela s'est fait dans des proportions inédites. Mercredi 18 mars à midi, on était à 130 commandes et 230 le lendemain»*. Les producteurs qui alimentent le drive sont en capacité de répondre à ce surcroît de commandes. Ils ont les stocks nécessaires et dans le cas contraire, si un produit manque, les producteurs le retirent du site qui est constamment actualisé.

«Gymnastique» logistique

Sur un plan purement logistique, Jade Rolée confie qu'il a fallu se livrer à une certaine *«gymnastique»* pour assurer cette livraison. *«Nous nous sommes organisés en interne : les producteurs se sont mobilisés pour apporter plus de caisses dans le local et nous avons mis en place un système de livraison plus strict qu'habituellement. En tant normal, même si nous sommes un drive, les clients aiment sortir de leur voiture et entrent dans le local. Là, nous avons imposé aux personnes de rester dans leurs véhicules et les producteurs mettaient les commandes dans les coffres. Nous avons aussi installé une signalétique particulière afin d'organiser dans de bonnes conditions l'arrivée de 230 personnes…»* Pour les semaines qui viennent, le drive fermier de Côte-d'Or se prépare à toutes les éventualités. En début de confinement, il est clair que les gens ont constitué des stocks mais, comme le confirme Jade Rolée *«si cela augmente encore, on a su s'adapter pour 230, on pourra le faire pour plus. Il est toutefois difficile de prédire précisément quelle sera la tendance dans les prochains jours»*.

BERTY ROBERT



Avec 230 commandes à honorer, au lieu de 80 habituellement, le drive a mis en place un circuit particulier afin de faire en sorte que les clients n'aient pas à sortir de leur voiture.



Gants, masques et remplissage de coffres par les producteurs.

Au quotidien

Travailler quand des déplacements s'imposent

Les agriculteurs conservent une certaine liberté de déplacements afin d'assurer leurs tâches professionnelles. Jean-Michel Brocard habite assez loin de son exploitation. Il témoigne.



Assurer la continuité de l'activité impose à certains exploitants de beaucoup se déplacer.

Dans les contraintes impliquées par le confinement lié à l'épidémie de Covid 19, la limitation des déplacements peut-être lourde de conséquences. Heureusement, les Pouvoirs publics ont considéré que l'activité agricole demeurait prioritaire dans ce domaine. Il est vrai que les exploitants ne sont pas toujours à proximité immédiate de leurs parcelles. C'est le cas de Jean-Michel Brocard. Cet agriculteur fait de la production céréalière mais son exploitation se situe à Détain-et-Bruant, petite commune proche de Nuits-Saint-Georges alors que lui-même est domicilié à Chenôve. *« J'ai un prestataire de services qui réalise une partie de mes travaux*, explique-t-il, *et j'assure moi-même de la prestation de service pour une plateforme de compostage basée à Fouchanges »*. Tout cela impose de nombreux déplacements. *« J'ai aussi des collègues dont l'exploitation est présente sur deux départements… »* Le quotidien de Jean-Michel n'est donc pas bouleversé par les nouvelles règles en vigueur, à la condition qu'il soit vigilant pour se munir du certificat prouvant qu'il est bien exploitant agricole.

Des rapports qui évoluent

Actuellement, il opère beaucoup sur la plateforme de compostage de Fouchanges qui centralise des déchets verts de l'agglomération dijonnaise, mais cette activité est appelée à diminuer car les déchetteries sont maintenant fermées. *« Sur mon exploitation, pour le moment, on peut réaliser nos travaux normalement. Le changement, c'est dans le rapport avec les techniciens agricoles. Moi je travaille avec la coopérative de Beaune. On fait le maximum par mail ou téléphone. Les techniciens connaissent nos parcellaires, ils se déplacent seuls sur les parcelles, ils observent et ensuite ils nous font un rapport en signalant s'ils ont repéré un souci et de quel ordre il peut être. En tant qu'agriculteur, je donne alors mon aval et je fais le traitement. Si je n'ai pas le produit nécessaire, la coopérative me le prépare sur son site, et moi je vais les chercher, sans qu'il y ait d'échange ou de contact »*. Idem pour l'entretien des machines. Si besoin, le mécanicien vient et Jean-Michel Brocard lui prépare la machine. Il intervient dessus, mais, là encore, pas de contact direct.

BERTY ROBERT

▶ Communiqué

GDS21 Informations sur la continuité de nos services (au 19 mars 2020 - 8 h 00)

En application de l'article 1er du *« Décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19 »*, le fonctionnement du GDS s'en trouve impacté.
Nos bureaux de Bretenière ne sont plus ouverts au public, sauf urgence. Une équipe réduite assure l'accueil téléphonique et la priorité est donnée à la gestion des documents nécessaires à la poursuite de votre activité. La gestion de l'IBR et de la BVD sera réalisée secondairement avec des délais aménagés.
L'assemblée générale prévue le 31 mars est reportée à une date ultérieure.
Nos techniciens ne sont actuellement plus en mesure de se rendre chez vous. Cette position sera réévaluée en fonction de l'évolution du contexte.
Pour tout besoin, vous pouvez nous contacter par téléphone au 03 80 68 67 30 ou par courriel à gds21@reseaugds.com
Des informations complémentaires sont disponibles sur notre site internet : https://www.gdsbfc.org
Nous vous remercions de votre compréhension et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.
Nous vous souhaitons à toutes et à tous beaucoup de courage en cette période bien particulière.
Prenez bien soin de vous et de vos proches.

JEAN-LUC CHEVALIER, PRÉSIDENT DU GDS DE LA CÔTE D'OR

▶ *Coronavirus - Covid 19*

Vos fournisseurs et concessionnaires vous informent

L'entreprise a décidé de fermer ses établissements afin de protéger ses collaborateurs et la population. Un service de dépannage et pièces de rechange est mis en place dans le but d'effectuer des interventions urgentes pour les clients qui ont un besoin impérieux de leur matériel pour leur poursuite d'activité. Pour cela, il suffit de contacter la ligne directe de l'agence la plus proche (agences de Dijon : 03 80 72 93 50 et Chaumont 03 25 32 19 80) et l'appel est redirigé vers la personne dédiée à la gestion des dépannages durant cette période.
Pour toute autre demande, utilisez le formulaire de contact sur le site https://www.richardmanutention.fr/contact.php ou par mail à l'adresse contact@richardmanutention.fr

Richard Manutention

Depuis le début de la crise, l'entreprise, spécialisée dans le matériel de traite, continue à vous servir. Un service de permanence pour les urgences et pannes bloquantes, tant agricole que traite est maintenu. Dans le respect des consignes sanitaires, il est fortement conseillé d'appeler au 03 80 93 22 28 avant de venir à l'entreprise afin de canaliser au mieux le flux.
L'activité commerciale est elle aussi maintenue par téléphone ou mail. Bien entendu, l'activité de l'entreprise est soumise au maintien des approvisionnements par les fournisseurs et transporteurs.

Chapuis Frères

▶ En bref

Viticulture Les vignerons appelés à partager leur quotidien

Le monde agricole, acteur indispensable à la vie économique et alimentaire du pays, poursuit son activité en cette période inédite de crise sanitaire, à chaque fois que cela est possible dans le respect de la sécurité de chacun. Les vignerons également : taille des vignes, travail dans les caves pour poursuivre l'élaboration du millésime 2019, mise en bouteille… C'est pourquoi l'association Vin & Société et l'agence de communication dijonnaise La Bicyclette de Paul invitent tous les acteurs de la vigne et du vin à partager leur métier au quotidien à travers des photos et des vidéos postées sur les réseaux sociaux en mentionnant le hashtag #LaVigneContinue. L'occasion d'ouvrir une fenêtre sur un monde et ses paysages, de faire découvrir aux Français la richesse d'un métier pas comme les autres. L'opportunité aussi pour les vignerons eux-mêmes de partager les initiatives d'entraide qu'ils mettent en place afin de surmonter les difficultés économiques. #LaVigneContinue c'est entrer dans un univers, symbole du vivre ensemble, auquel nous sommes collectivement attachés. Une initiative résolument positive, solidaire et résiliente.



Coopérative

Dijon Céréales s'est doté de règles adéquates

La coopérative de Côte-d'Or a déterminé tout un fonctionnement visant à assurer la continuité du service et la sécurité de ses salariés.

Face aux contraintes entraînées par les mesures de confinement le comité de direction et le bureau du conseil d'administration de la coopérative Dijon Céréales (membre d'Alliance BFC) se sont réunis, le 16 mars à Longvic, avec l'ensemble des responsables d'activités. Depuis le 17 mars, une organisation particulière a été instaurée :
- L'ensemble des réunions et évènements de la coopérative sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.
- Le siège de la coopérative est fermé aux visites extérieures, le standard téléphonique est ouvert aux horaires habituels.
- Les visites en élevages ou en exploitations et les tours de plaine individuels ou collectifs sont suspendus.
- Les Techniciens de proximité économique (TPE) et Techniciens de productions animales (TPA) demeurent joignables et joignent les adhérents de manière proactive par téléphone.
-En cas de nécessité, à la demande de l'adhérent, le technicien peut procéder seul à une visite de parcelle ou de votre élevage pour apporter le meilleur conseil.
-L'intégralité du conseil et des services sont toujours réalisés notamment dans le cadre du bulletin Damier Vert.
Sur l'approvisionnement en magasin pour les grandes cultures et l'alimentation animale :
- Les magasins de la coopérative sont ouverts mais uniquement accessibles sur rendez-vous. Contactez votre magasin.
- Lors de la récupération de votre commande en magasin, respectez les consignes d'hygiène et de sécurité.
- Pas de retrait direct agriculteur à la plateforme de Longvic. Les commandes restent à enlever dans vos magasins habituels.
Au chapitre de la relation adhérents, le service est maintenu, uniquement par téléphone ou mail, pour les demandes de virement et renseignements sur vos comptes, auprès de vos interlocuteurs habituels.
Plus globalement, 90 % des salariés du siège de Dijon Céréales sont aujourd'hui en télétravail ou en chômage partiel. Des axes prioritaires ont été définis pour traverser cette crise :
- Afin de préserver les équipes et assurer la pérennité du service pour les semaines à venir, deux équipes ont été constituées dont une équipe confinée, dite « *de réserve* » amenée à remplacer au pied levé les collègues le nécessitant. L'équipe en place est composée de quarante quatre personnes spécialisées dans l'exploitation, l'équipe réserve est composée de vingt quatre personnes également spécialisées dans l'exploitation.
-Depuis le 23 mars, dix sites satellites sont fermés : Longecourt, Longvay, Fraignot, Planay, Baigneux, Lamargelle, Précy, Semur, Ennevent, Franxault.
Quinze sites sont passés en horaires partiels (ouverture le matin ou l'après-midi) : Mosson, Aignay, Fromenteau, Liernais, Arnay, Montbard, Occey, Lux, Bretenière, Lavilleneuve, Genlis, Auxonne, Montmirey, Nuits Saint Georges, Pontailler.
Onze sites stratégiques restent ouverts de façon habituelle : Poinçon, Munois, Venarey, Époisses, Vitteaux, Is-sur-Tille, Mirebeau, Saint-Julien, Pouilly, Aiserey, Pagny.
Enfin, il faut noter qu'un groupe « *Écoute* », composé de quatre membres du service Ressources humaines a été mis en place : il a été constitué pour accompagner l'ensemble des salariés du groupe et ajuster les décisions de management (sur site ou en télétravail). Cette écoute vise à recueillir l'écho quant aux conditions de travail et au moral de chacun. Elle vise également à susciter un échange, rassurer et à orienter le management pour accompagner au mieux cette phase de crise. Une synthèse quotidienne de l'ambiance des équipes et des points clés est proposée chaque soir à l'attention de la direction générale et des responsables d'activités pour adapter le management.

BERTY ROBERT

Syndicalisme

Face au coronavirus, comme tous les autres jours, nous répondons présents

…et nous saurons le rappeler au Gouvernement après la crise

La crise que traverse le monde en ce moment a mis en lumière les activités essentielles. Je m'associe bien entendu, au nom de la FDSEA21, aux remerciements et encouragements aux personnels soignants et aux personnels assurant les fonctions supports indispensables au domaine médical.
Dans cette épreuve, c'est aussi notre alimentation qui est mise sur le devant de la scène. Nous, agriculteurs, répondons présents pour assurer autant la disponibilité immédiate de produits, que la pérennité des prochaines récoltes. Merci à tous qui continuez à travailler, notamment à ceux qui exercent une activité de commercialisation.

Notre travail est rendu possible par la pleine mobilisation de nos salariés agricoles ; de l'amont agricole qui réussit à assurer un approvisionnement sans faille malgré les conditions ; et de l'aval, qui relève le défi logistique et assure la distribution. Aux noms de tous les agriculteurs, et j'ose espérer au nom de toute la population, je remercie toutes ces personnes, sans lesquelles notre capacité à produire et à distribuer serait largement amoindrie.
Les services de la FDSEA21 demeurent joignables bien que le fonctionnement ait été adapté aux mesures de confinement. N'hésitez pas à nous faire remonter vos difficultés, vos demandes pour fluidifier le travail. Nous cherchons actuellement des solutions pour la campagne de télédéclaration PAC qui s'annonce. Nous mettons aussi tout en œuvre pour maintenir le recrutement de main-d'œuvre, y compris saisonnière, et permettre aux entreprises agricoles de traverser la crise dans les meilleures conditions.
Comme le Président l'a dit lors de sa première intervention télévisuelle, cette guerre sanitaire montre que « *confier notre alimentation à d'autres serait une folie* ». Nous sommes bien d'accord, au détail près que c'est exactement ce que nous essayons de dire depuis bien trop longtemps sans être entendus. Et puisqu'il faut « *repenser notre souveraineté alimentaire française et européenne* » et que cela « *nécessitera des décisions de rupture [que le Président assumera]* », il faut passer de la parole aux actes.
Profitons de cette crise pour rappeler au souvenir de tous que la vocation première de l'agriculture est de produire. Pour cela, nous attendons des décisions fortes sur le budget de la PAC et sur sa répartition, qui ne doit pas seulement comprendre des mesures environnementales, mais une large part de soutien à la production. Mettons aussi enfin réellement en place des principes de simplification et de non surtransposition, car les réglementations tous azimuts minent notre compétitivité. Écoutons les scientifiques pour prendre des décisions éclairées dans le domaine de l'agriculture comme dans tous les domaines, et donnons les moyens financiers et réglementaires à la recherche agricole. Enfin, mesurons les impacts économiques de tous les projets de lois, de réglementations.

Monsieur le Président, l'heure n'est pas aux batailles politiques, mais à l'unité et à la solidarité. Nous sommes tous mobilisés en ce sens. Mais nous sortirons de cette crise. Et à ce moment-là, nous saurons vous rappeler vos propos.

FABRICE FAIVRE,
PRÉSIDENT DE LA FDSEA21

Solidarité

JA bat le rappel pour les masques

Les Jeunes Agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté lancent un appel à la collecte des masques pour le personnel soignant.

De nombreux témoignages de médecins, urgentistes, infirmiers et autres membres du personnel de santé font état du manque de masques et autres protections contre le coronavirus, alors que ces derniers sont en première ligne pour soigner les malades. Pour soutenir notre corps soignant, Jeunes Agriculteurs Bourgogne Franche-Comté appelle les agriculteurs et plus largement toutes les personnes disposant de stock de masques respiratoires anti-poussières de type FFP2 et FFP3, à les donner aux soignants. JA BFC vous invite à les remettre, sans plus attendre, aux professionnelles de santé (médecins, infirmiers, etc..) les plus proches en prenant les mesures de prévention nécessaires lors du dépôt. Chacune et chacun porte une part de responsabilité quant à l'issue de cette crise sanitaire. Conservons le nombre minimum de masques permettant la continuité de nos activités et sachons faire preuve de solidarité envers les professionnels de santé pour qu'ils puissent assurer, sans risque, la continuité des actes médicaux sur l'ensemble du territoire français. Pour lutter contre la propagation du Covid-19, respectez également à la lettre des consignes de confinement pour sauver des vies.

JA BFC

Remerciements pour Killian Ehret-Perraudin

Dans l'impossibilité de répondre personnellement à chacun d'entre vous, les parents, les frères, la belle-sœur, les grands-parents et toute la famille de Killian Ehret-Perraudin
- Remercient toutes les personnes qui se sont jointes à leur peine par leur présence, par des messages, des cartes, des fleurs, des plaques, des gestes,
- Remercient pour les vibrants hommages que vous avez su lui rendre,
- Remercient les nombreux dons qui perpétueront sa générosité et son investissement auprès des jeunes footballeurs du FCAB.

Coronavirus

Le monde agricole s'organise

La pandémie de Covid 19 qui frappe notre pays a contraint l'ensemble de la profession à s'adapter. Malgré le confinement imposé par le gouvernement la vie agricole se poursuit. Nous avons joint les responsables de filières, des producteurs et des éleveurs pour savoir comment ils poursuivent leur activité malgré les contraintes.


À l'image de la Sicafome, les marchés se déroulent pour le moment normalement.

Pour le moment tout va bien du côté de la filière bovine. Le coronavirus n'a pas modifié les habitudes de la filière. À l'image des Marché aux cadrans, les ventes se sont déroulées normalement avec environ 263 bovins présentés à Corbigny et 1 200 à Moulins-Engilbert : *«Nous avions interdit l'entrée au public et fermé le bar. Je n'ai pas ressenti d'impacts négatifs sur le déroulement du marché. Je dirais même que les éleveurs ont pris conscience de la gravité de la situation en limitant les contacts entre eux et en respectant les préconisations sanitaires. C'était un test pour la suite car nous sommes garants de la bonne tenue du marché. Pour le moment nous avons fait le choix de poursuivre notre activité mais nous réfléchissons au cas où à des alternatives comme la vente en live et en vidéo afin de limiter les déplacements»* confie Martial Tardivon, chef des ventes à la Sicafome. La Sicagemac annonce également de son côté la poursuite du marché pour les prochaines semaines mais seuls les apporteurs et acheteurs auront accès au marché.

Du côté de la filière, le commerce se poursuit aussi avec, pour le moment, aucune restriction. C'est ce que nous a confirmé Emmanuel Bernard, vice-président de la FNB et président de la section bovine de la FDSEA : *«L'abattage étant considéré comme vital, il n'y a pas de raison d'arrêter le commerce des animaux. La principale difficulté est de trouver des chauffeurs pour conduire les camions. Ce qui est rassurant c'est que les cours n'ont pas bougé et que le marché chinois redémarre doucement. En revanche, il est encore trop tôt pour mesurer l'impact de cette crise sur la filière bovine car beaucoup d'achats ont été faits par précautions. Ces types de comportements modifient les prévisions que nous pouvons faire des opérations habituelles»*.

Les opérateurs dans l'expectative

«La situation est inédite et nous a demandé de nous adapter très rapidement. Cela dit sur les marchés, le commerce avec l'Italie se poursuit dans le volume prévu avant le Covid 19. Du côté du personnel, nous limitons évidemment les contacts avec les éleveurs autant que possible. Nous espérons que les abattoirs vont pouvoir fonctionner le plus longtemps possible car le facteur limitant reste le personnel. Du côté des adhérents, la plupart ont anticipé le confinement pour pouvoir lâcher leurs animaux dans de bonnes conditions. Les plus impactés sont les éleveurs qui ont préparé leurs animaux pour les concours de boucherie. Ils sont malheureusement tous annulés, ce qui aurait été une bonne occasion de valoriser la race charolaise. Ils vont devoir réorienter leurs animaux dans une autre filière mais avec une rémunération moindre. Pour l'heure nous ne savons pas où nous allons, on travaille au jour le jour» explique Yves Jehanno, expert racial chez Feader. La coopérative craint également la fermeture dans les prochains jours des rayons traditionnels dans les Grandes et Moyennes Surfaces en raison du manque de personnel et d'une demande moins forte dans les boucheries.

Inquiétude du côté des éleveurs ovins

Même si le commerce et l'abattage des animaux restent autorisés il n'en demeure pas moins difficile de trouver à ce jour des débouchés. C'est le cas notamment pour Samuel Delobbe, éleveurs de moutons et de cochons à Achun. Ce dernier a anticipé le confinement en apportant ses porcs à l'abattoir pour pouvoir poursuivre son activité de transformation. En revanche pour son atelier ovins, la situation pourrait se compliquer : *«J'ai le sentiment que mes clients vont privilégier le circuit court plutôt que les grandes surfaces où le risque de contamination est important. Sur mon exploitation, ils pourront être accueillis dans une grande cour donc il y a un peu moins de risques de contamination. Ma plus grosse inquiétude se situe au niveau de mes agneaux de bergerie qui sont quasiment prêts à partir pour l'abattoir dans la prévision de pâques et des rameaux. J'en ai une centaine en attente, et je tends vraiment le dos en espérant que ça passe. À la différence d'un bovin qui peut s'adapter, il est impossible de trop rationner un mouton. D'autant plus que mes agneaux de bergeries sont habitués à manger du concentré, changer la ration ou les habitudes peut avoir une incidence sur la qualité de la viande. Si je venais à avoir une pénurie d'aliments ou si la vente ne peut pas se réaliser, je vais être obligé de les garder, ce qui peut engendrer un manque à gagner. Pour mes agneaux d'herbe en revanche, c'est un peu moins grave, car ils ne sont pas destinés à la vente. Il en va de même pour mes cochons que j'alimente habituellement avec du granulé biologique. Je vais tester sur cet atelier l'autonomie alimentaire en apportant de l'aliment de la ferme. Finalement le coronavirus va précipiter ce que j'avais prévu pour les prochains mois»* estime l'éleveur, fataliste.


Pour le mois de mars, Stéphane Lafranchise estime la perte du chiffre d'affaires entre 8 000 à 10 000 euros.

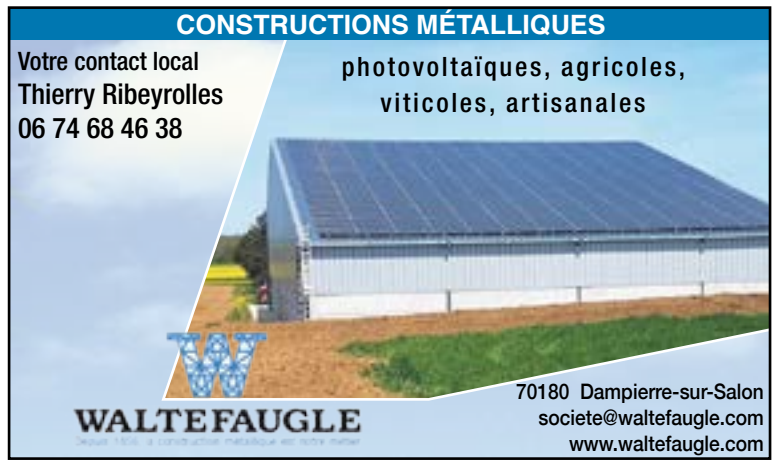


Samuel Delobbe (au marché de la Résistance à Nevers) est inquiet pour la vente de ses brebis.

Le Covid 19 va laisser des traces

Pour d'autres, cet épisode de Covid 19 va laisser des traces dans les trésoreries, à l'image de Stéphane Lafranchise, éleveur de chèvre à la Chèvre'rit d'Amandine à Garchy : *«Nous avons eu l'information il y a quelques jours que nos chevreaux ne seront plus ramassés par notre négociant. D'après les informations dont on dispose, l'engraisseur serait en saturation et aurait près de 6 000 chevreaux sur les bras. Le problème c'est que nous arrivons à l'exploitation à la fin de la mise bas et nous allons nous retrouver avec 40 chevreaux sur les bras. Nous allons donc les élever pour la viande (viande blanche, très tendre, la viande de chevreau se consomme grillée et en ragoût). Ce changement implique l'achat de lait supplémentaire à 800 euros la tonne. Et comme si cela ne suffisait pas, notre principal débouché (entre 30 à 35 % du chiffre d'affaires) qui est le marché de la Charité est annulé. Si cette situation perdure, nous allons nous retrouver en saturation sur la production de lait car il faut néanmoins continuer de traire les animaux. Dans l'attente d'un retour à la normale, nous allons saturer la fromagerie et congeler le caillé. Ce mois-ci, je vais perdre entre 8 000 à10 000 eurosde chiffre d'affaires. Même si les aides du gouvernement sont bienvenues, elles ne pourront jamais combler le déficit»* explique l'ancien directeur de la FDSEA.

THÉOPHILE MERCIER



▶ Coronavirus - Covid 19

Vos fournisseurs et concessionnaires vous informent

Toutes les bases du Groupe Buchez fonctionnent avec un service minimum mais sont fermées au public, pour satisfaire les recommandations sanitaires et préserver la santé des collaborateurs et des clients. Les dépannages sont assurés selon le niveau d'urgence. Pour les commandes magasin, il est nécessaire de téléphoner auparavant. Votre commande prête sera déposée à l'extérieur du magasin avant votre venue. Le service commercial est joignable par téléphone et mail. Tous les services restent joignables aux numéros habituels :

- Corbigny : 03 86 20 17 38
- Moulins-Engilbert : 03 86 84 31 33
- Luzy : 03 86 30 05 63
- Autun : 03 85 54 18 23

Groupe Buchez

▶ Infos pratiques

Sanitaire

Le GDS maintient ses activités

Suite à l'évolution récente de la situation Covid19, le GDS 58 annonce les mesures suivantes :

- Il reste ouvert aux éleveurs et aux vétérinaires pour les cas exceptionnels et en appliquant les mesures de précautions préconisées.
- Limitation maximum des visites en ferme.
- Une permanence au siège du GDS est maintenue jusqu'à nouvel ordre pour édition et impression des ASDA, renseignements téléphoniques, gestion prophylaxie IBR et BVD.
- La navette de ramassage des prélèvements sera finalement assurée pour les semaines 14 (sauf nouvelles normes de confinement plus strictes imposées par l'État).

Dans le contexte actuel, le GDS 58 et son équipe se mobilisent pour vous apporter le meilleur service et restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

THÉOPHILE MERCIER

Coronavirus

Le service se poursuit aussi aux services emploi et remplacement

Pendant la période du confinement, le service emploi et le service de remplacement se mobilisent pour accompagner la profession agricole. Si vous avez des questions juridiques, des demandes de chômage partiel ou des interrogations sur les modifications de contrat de travail, vous pouvez contacter Charlotte LECLERC par mail à emploi.fdsea58@orange.fr. Le service de remplacement est également à votre disposition. En cas de besoin, joindre votre responsable de secteur.

THÉOPHILE MERCIER

▶ En bref

Marchés Les producteurs en vente directe pris de court

Suite à la décision d'Édouard Philippe de supprimer les marchés de plein air, certains producteurs comme Samuel Delobbe sont furieux : *« Je comprends les mesures sanitaires mais dans certains secteurs cette décision n'est pas justifiée au regard de la faible affluence. C'est finalement la grande distribution la grande gagnante dans cette affaire »*.

« On va savoir dans la semaine si le marché de Nevers est maintenu car nous avons été informés que des discussions vont avoir lieu entre la Mairie et la Préfecture, si ce n'est pas le cas, ça serait une catastrophe » estime de son côté Julie Cadiot, éleveuse à Challuy.

Théophile Mercier

Confinement **Restez informés**

Terres de Bourgogne

Flux RSS Facebook Twitter agribourgogne.fr

Coronavirus

Chambre d'agriculture : l'accompagnement se poursuit

Suite au contexte sanitaire et aux décisions gouvernementales plusieurs mesures ont été prises en ce qui concerne les services de la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

Les locaux du siège de la Chambre d'agriculture de la Nièvre et ses bureaux décentralisés de Decize, Corbigny et Cosne sont fermés au public jusqu'à nouvel ordre :

Vos conseillers assurent un service à distance en télétravailmais les rendez-vous en face à face sont reportés.

Vous pouvez contacter vos interlocuteurs habituels par mail (initiale(s) du prénom).nom@nievre.chambagri.fr, via leur numéro de portable ou appeler le 03 86 93 40 00 l'agent d'accueil téléphonique vous aiguillera vers le collaborateur concerné.

Un numéro CFE 06 48 25 22 98

Un numéro d'urgence général 06 72 20 36 48

L'EDE maintien une permanence téléphonique tous les matins de 8 h 30 à 12 h 30 au numéro habituel 03 86 93 40 40 et pour toute demande de passeport ou de boucle en urgence il faut appeler avant 10 h.

Réunions programmées :

Toutes les réunions programmées du 17 mars 2020 au 31 mars 2020 inclus, sont annulées.

Leur reprogrammation éventuelle ultérieurement à la date du 31 mars 2020 fera l'objet d'une information.

Continuité de certains services :

Afin d'assurer un service minimum et réglementaire pour les ressortissants

Formations d'agriculteurs programmées :

Toutes les formations d'agriculteurs programmées du 17 mars 2020 au 31 mars 2020 inclus, sont annulées.

Leur reprogrammation éventuelle ultérieurement à la date du 31 mars 2020 fera l'objet d'une information générale par voie électronique ainsi que d'une information individualisée auprès de celles et ceux qui s'étaient inscrits aux dites formations.

PCAE pas de confirmation de report, avec envoie des dossiers par la poste avec AR avec le cachet de la poste qui fait foi.

Par ailleurs, il est rappelé que les portes ouvertes dans les exploitations pratiquant la vente directe sont strictement interdites. La plupart des producteurs ont étalé leurs horaires d'ouverture pour éviter la contamination.

THÉOPHILE MERCIER

Enseignement agricole

Les cours se poursuivent à distance

Depuis lundi 16 mars, les établissements scolaires du département sont fermés pour respecter les mesures sanitaires du gouvernement. Cette situation a contraint les lycées agricoles du département à quelques aménagements.



Confinement oblige, les élèves des lycées agricoles du département poursuivent leur enseignement depuis le domicile de leurs parents. Une situation qui inquiète certains élèves comme Valériane Cailly, étudiante en BTS Production Animale au Legta de Challuy : *« Pour le moment on découvre le télétravail. Nous suivons les indications de notre professeur principal. Globalement, nous sommes assez suivis. Dès le premier jour, j'ai été contactée par la CPE et par la proviseur adjointe qui veulent à tout prix que l'on ne décroche pas. Nous avons un planning avec les matières à réviser même s'il ne faut pas se leurrer, ce n'est pas pareil qu'en cours. La grande interrogation c'est du côté des contrôles continus en cours de formations (CCF) qui étaient programmés prochainement. Dans ma section PA, nous avons deux CCF pratiques soit en ovin soit en équins. Si nous n'avons pas la possibilité de faire ces examens, je me demande comment nous allons être évalués et quelles notes l'établissement va retenir. Pour le moment, la matière que j'appréhende le plus de réviser à distance c'est la zootechnie, car c'est la matière qui compte le plus dans le cursus. Mais je me dis que d'autres sont dans ma situation, il n'y a pas de raison que je n'y arrive pas »*.

Pour suivre les cours et avoir les devoirs à réaliser, les élèves doivent se connecter sur un portail internet appelé ENT. Sauf que depuis lundi, les connexions sont difficiles voire impossibles. *« Je n'ai rien pu faire depuis le début de confinement car le site ne fonctionne pas. Pour mon rapport de stage qui est coefficient 8, nous devons réaliser un projet avec une exploitation. Nous n'avons pas eu le temps de voir la méthode avant le confinement, mais nous allons sans doute avoir des visio-conférences. Néanmoins, cette situation est un peu stressante »* confie Charles Rouvet étudiant en ACSE. *« Nous essayons malgré la situation de garder le lien avec nos élèves, mais nous sommes aussi confrontés à la fracture numérique. Nos cours ne sont pas tous adaptés au télétravail, mais il faut faire avec »* explique Stéphanie Moulin, une enseignante du Legta de Challuy.

THÉOPHILE MERCIER

Sanitaire

Dans les coulisses de la clinique vétérinaire de Luzy

Avec ses six vétérinaires, la clinique de Luzy est l'une des plus grosses structures du département. Elle joue un rôle essentiel dans la vie des élevages du secteur. Reportage.

Il est 8 heures à Luzy et la journée commence à la clinique vétérinaire. C'est l'heure qu'ont choisit les vétérinaires (ndlr : quatre associés libéraux et deux salariés) pour se réunir avant le début des premières consultations. Moment propice pour échanger sur les derniers cas hospitalisés à la clinique ou rencontrés dans les élevages. L'occasion également de lever les doutes éventuels de manière collégiale. *«La force de ce collectif est au bénéfice du patient, nous lui proposons tout ce qui peut exister en chirurgie animale. Nous nous répartissons le travail et nous avons le «luxe» de pouvoir choisir ce que l'on aime le plus»* explique Franck Dapremont l'un des quatre vétérinaires associés de la clinique. Ce dernier accueille vers 9 heures les premières opérations chirurgicales de la journée. Ce matin-là, un éleveur bovin du secteur vient faire opérer son veau pour une omphalophlébite, une inflammation du cordon ombilical. Lui et sa collègue, Pauline Agnase, en stage, vont se charger de l'opération. *«Nous les réalisons de préférence le matin, les animaux devant être à jeun, cela permet aussi de ne pas mobiliser les éleveurs trop longtemps»* explique le chirurgien. Un exercice qui s'est considérablement amélioré avec le temps : *«Au début lorsque je suis arrivé à Luzy, nous n'avions pas de salle de chirurgie, toutes les opérations se faisaient en exploitation. Désormais, nous faisons venir les éleveurs, ce qui est plus confortable pour tout le monde. Le fait d'être plusieurs praticiens nous a permis aussi d'avoir un volume de patients suffisants pour investir dans du matériel de pointe»* poursuit Franck Dapremont. Durant l'opération, ce dernier trouve les mots et rassure les éleveurs en vulgarisant ses gestes. Mais à peine le temps de finir avec le premier patient qu'une éleveuse inquiète du comportement de son veau se présente à la clinique. *«Il faut savoir faire face aux imprévus, et parfois une simple consultation suffit à rassurer les éleveurs»* explique-t-il avec le sourire.

«Nous sommes les pompiers de l'élevage»

«Sur le terrain, le travail ne manque pas non plus. Afin de répondre le plus possible aux urgences, un système de garde de trois personnes a été mis en place. Pour les vêlages notamment, nous avons gagné en confort et en sécurité grâce aux barrières à césariennes. La saison est différente du fait de l'étalement des vêlages de décembre à mai alors qu'auparavant elle était plus resserrée. Les nuits sont aussi moins dures car le volume d'interventions a diminué» explique Philippe Salvé. *«Néanmoins, nous sommes un peu les pompiers de l'élevage, nous répondons à n'importe quelle heure et quel que soit le temps»* ajoute de son côté Baudouin Felten. Un système qui rassure les exploitants à l'image d'Aurélien Andriot, éleveurs à Chiddes, qui a justement fait appel au cabinet de Luzy pour l'assister dans un vêlage : *«C'est sécurisant de savoir qu'en moins de 20 minutes, nous allons avoir un vétérinaire qui vient nous aider. Ce n'est pas toujours le cas en médecine humaine où il faut parfois attendre un moment avant que le médecin intervienne. Je soigne mes bêtes le mieux possible, mais dans la race charolaise, le vétérinaire reste pour moi indispensable»* estime le jeune éleveur. En dehors des interventions classiques de soins et d'obstétriques, la clinique propose un ensemble de services à ses clients comme le suivi échographique, la réalisation de coproscopies, des audits d'élevage (aménagement des bâtiments, suivi de l'alimentation).



Baudouin Felten (à gauche) vient aider Aurélien Andriot (à droite), éleveurs à Chiddes, pour l'un de ses vêlages. Le cabinet de Luzy en réalise 250 par an.



Franck Dapremont et Pauline Agnèse (stagiaire) au moment de l'opération de l'omphalophlébite au cabinet vétérinaire de Luzy.

«Il faut que les éleveurs vivent de leur métier»

Comment pérenniser l'activité à l'heure où les cabinets vétérinaires sont de moins en moins nombreux ? La question se pose de plus en plus dans notre département qui n'échappe pas à la désertification médicale. Dans l'Aube, il n'y a par exemple plus de vétérinaire pour la filière bovine. Néanmoins, Luzy-Issy l'Évêque restant un secteur à viande, les besoins en soins, en interventions obstétricales et en conseils vétérinaires demeurent importants. *«Le problème c'est que la nouvelle génération ne veut plus de contraintes, ce qui est contradictoire avec notre métier. Ce qu'il faut pour le jeune praticien c'est favoriser les regroupements comme à Luzy»* estime Baudouin Felten. *«Nous sommes aussi dépendants des éleveurs du département. Il faut que ces derniers vivent de leur métier, sinon c'est terminé pour notre profession. Dans notre secteur, je pense que nous resterons les derniers car les éleveurs ici, compte tenu de la topographie des parcelles, n'ont pas d'alternatives à l'élevage. L'autre souci qui se pose c'est la reprise des exploitations, derrière la génération des 55 ans, nous ne savons pas qui est en mesure de reprendre. Nous risquons de nous retrouver avec un secteur totalement vide d'éleveur»* estime Philippe Salvé. Ces mauvais résultats économiques poussent les éleveurs à trouver des alternatives à l'intervention des vétérinaires, ce qui peut avoir de graves conséquences sur leurs animaux. *«Certains tentent de l'automédication sur leurs bêtes en nous copiant par empirisme, or ils n'ont aucune connaissance scientifique. Pour finir sur une note optimiste, le métier de vétérinaire reste un métier passion dont les études peuvent vous ouvrir de nombreuses portes»* conclut Philippe Salvé.

THÉOPHILE MERCIER



Philippe Salvé pose une perfusion chez un éleveur à Millay.



Les patients sont accueillis au cabinet par Valérie Parise (à gauche) et Laëtitia Pol-Roger (à droite).

Repères La clinique en chiffre

250 vêlages
700 césariennes
150 matrices
140 opérations chirurgicales sur les veaux : hernies ombilicales, omphalites (infection du nombril, coliques digestives)
3 300 échographies de gestations
250 coproscopies (recherche de parasites dans les fèces)



► Infos pratiques

COVID-19 La FDSEA 89 reste disponible

Malgré la période de confinement en France et que les locaux soient fermés au public, la FDSEA 89 est toujours joignable par téléphone, pour continuer d'accompagner les agriculteurs. Le standard de la FDSEA 89 est joignable au 03 86 49 48 10. Le Syndical : Marianne Ranque au 06 35 81 34 15 et Manon Da Costa au 06 03 21 87 10. Le droit du travail : Laetitia Clerc au 07 76 19 06 18. L'emploi : France Lahutte au 06 35 81 34 19. Les relations institutionnelles : Philippe Loussot au 06 35 81 34 12. L'ensemble du réseau de la FNSEA est mobilisé pour faire part des informations et des adaptations agricoles suite au COVID-19.

Chambre d'agriculture Un numéro unique en cas de besoin

Dans le contexte sanitaire actuel, les Chambres d'agriculture sont fermées. Cependant, les conseillers de la Chambre d'agriculture de l'Yonne continuent d'assurer un service à distance auprès de leurs ressortissants. Pour cela, un numéro unique est disponible : le 06 71 90 41 20. À noter que les réunions et formations programmées par la Chambre sont pour le moment toutes annulées jusqu'au 31 mars et seront reprogrammées ultérieurement. Les rendez-vous en matière d'accompagnement individuel ou collectif à la télédéclaration PAC sont pour l'heure maintenus. Enfin, les formations au renouvellement du Certiphyto ne seront pas assurées. Toutes informations supplémentaires sont à retrouver sur le site www.yonne.chambagri.fr.

PAC La date limite du dépôt de dossier reportée

Suite à la situation sanitaire qui touche la France entière, la date du dépôt des dossiers PAC est reportée au 15 juin 2020. Cependant, pour les aides animales (aide aux bovins allaitants et aide aux bovins laitiers), la date n'est pour l'heure pas reportée et les effectifs doivent être déclarés avant le 15 mai 2020.
En ce qui concerne les aides 2019, le montant unitaire de l'aide à la production de légumineuses fourragères est fixé à 188,50 €/ha.

Apecita L'accompagnement continue

Dans un communiqué, l'Apecita informe que malgré le confinement, l'accompagnement des candidats et des entreprises est toujours assuré. « *En raison de l'épidémie du COVID-19 et des mesures prises par le gouvernement, l'Apecita a fermé ses portes au public le vendredi 13 mars au soir. Cependant, même à distance, nous continuons d'assurer nos missions* ». Celles-ci sont l'accompagnement des candidats à la recherche d'un emploi, le conseil et l'orientation des candidats dans leurs projets professionnels, la préparation des candidats pour leurs futurs entretiens de recrutement et l'accompagnement des entreprises dans leurs recrutements.
L'ensemble des conseillers Apecita sont joignables par mail, téléphone ou par visio au 03 80 52 93 52 ou à dijon@apecita.com.

Préfecture de l'Yonne Appel aux dons de masques

Dans un communiqué datant du dimanche 22 mars, la préfecture de l'Yonne indique qu'en « *complément de la stratégie nationale de gestion et d'utilisation des masques de protection mise en place par le gouvernement dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, la préfecture de l'Yonne et l'Agence régionale de santé (ARS) poursuivent leur mobilisation pour recenser et regrouper les stocks de masques type FFP2, chirurgicaux ou autres, pouvant être mis à disposition des établissements de santé* ».
Ainsi, toutes entreprises, collectivités, associations ou particuliers disposant d'un stock de masques sont invités à les apporter, « *à titre de dons* », à la gendarmerie ou au commissariat le plus proche de leur domicile. Les personnes ne pouvant pas se déplacer peuvent signaler leurs stocks en contactant le 17 ou la préfecture de l'Yonne au 03 86 72 79 89, ou par mail : pref-defense-protection-civile@yonne.gouv.fr.

Préfecture de l'Yonne Quels services de l'État disponibles ?

Dans un communiqué datant du dimanche 22 mars, la préfecture de l'Yonne indique que « *dans le cadre des mesures de confinement mises en place depuis le 16 mars 2020, les services de l'État restent joignables par téléphone* ». Ainsi, pour toute question concernant la vie courante ou les déplacements, il faut contacter la préfecture de l'Yonne au 03 86 72 79 89.
Pour les autres demandes liées à des thématiques spécifiques, les services de l'État suivants sont également disponibles : ARS au 03 86 51 80 14, DDCSPP au 03 86 72 69 00, Direccte au 08 06 00 01 26, DDT au 03 86 48 41 11 (le 03 86 48 42 91 au sujet de l'eau, l'environnement, risques foret ; le 03 86 48 41 21 pour les sujets agricoles ; le 03 86 48 41 31 pour les sujets urbanisme, application du droit du sol, fiscalité de l'urbanisme), Dreal au 03 86 46 67 00, DDFIP au 03 86 72 36 00 (DDFIP paierie départementale au 03 86 51 89 20), DDFIP PRS au 03 86 72 50 00, DDFIP SIE ou SIP - Auxerre au 03 86 72 50 00, DDFIP SIE ou SIP - Sens au 03 86 95 54 00, DDFIP SIE ou SIP - Avallon au 03 86 34 26 66, DDFIP SIP - Joigny (03 86 92 47 00), DDFIP SIP - Tonnerre au 03 86 54 65 00, DDFIP TRES - Auxerre au 03 86 51 30 00, DDFIP TRES - Auxerre ETS Hosp au 03 86 48 47 20, DDFIP TRES - Avallon au 03 86 34 26 66, DDFIP TRES - Chablis au 03 86 42 10 93, DDFIP TRES - Charny au 03 86 63 61 70, DDFIP TRES - Joigne au 03 86 92 47 25, DDFIP TRES - Migennes au 03 86 80 23 76, DDFIP TRES - Pont-sur-Yonne au 03 86 67 12 02, DDFIP TRES - Saint-Fargeau au 03 86 74 01 55, DDFIP TRES - Saint-Florentin au 03 86 43 76 30, DDFIP TRES - Sens municipale au 03 86 83 52 80, DDFIP TRES - Tonnerre au 03 86 55 12 44, DDFIP TRES - Toucy au 03 86 44 14 83, DDFIP TRES - Villeneuve-l'Archevêque au 03 86 86 76 02, Office forêt et biodiversité au 03 86 80 21 68, ONAC au 03 86 94 24 74. Toutes les informations sur les démarches administratives sont à retrouver sur le site www.yonne.gouv.fr dans la rubrique « *mes démarches administratives* ».
À noter que pour toutes les réponses aux questions sur le COVID - 19 sont à consulter sur le site www.gouvernement.fr/info-coronavirus. Un numéro vert national est accessible 24 heures/24 au 0800 130 000.

Covid 19

« Pour le moment, nous nous adaptons »

La crise sanitaire qui touche la France et le monde entier actuellement a un impact sur toutes les professions. Le monde agricole et les professionnels du machinisme n'en sont pas exempts. Si pour le moment l'activité se poursuit dans l'Yonne, les craintes d'un confinement total sont présentes, ce qui aurait des répercussions importantes une fois la crise passée.



À l'heure actuelle, les professionnels du machinisme continuent d'exercer, en s'adaptant aux règles imposées par le Gouvernement.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, la question du confinement totale, en lien avec la présence du Coronavirus sur le territoire, n'est pas d'actualité. Le monde de l'agriculture s'adapte pour continuer de fonctionner.
Si les agriculteurs sont dans les champs, les professionnels du machinisme poursuivent également leur activité autant que possible. « *Pour le moment, on s'adapte* », indique Stéphane Bonfillou, P.-D.G. de l'entreprise DAFP (Diffusion Assistance Forterre Puisaye) et président de Sedima 89 et Sedima 58. « *À l'heure actuelle, tous les fournisseurs nous livrent le matériel commandé. Les transporteurs roulent, les pièces suivent, les usines tournent encore pour la plupart, sachant que nous avons des constructeurs à l'étranger, même si certaines ont des effectifs réduits. Pour l'instant, les usines tournent tant qu'il y a de la matière première* », explique-t-il.
Pour l'entreprise DAFP, la partie commerciale continue de se faire par téléphone et par mail, alors que l'accès aux ateliers est fermé. « *Nous faisons seulement les dépannages urgents chez les clients* », continue Stéphane Bonfillou. « *Et nous prenons toutes les précautions sanitaires recommandées par le Gouvernement : pas de contact avec les mains, les distances de sécurités appliquées… Sur le site, nous nettoyons également les poignées de porte ainsi que le comptoir si quelqu'un a besoin d'y accéder* ».

Un impact sur la moisson ?

Un fonctionnement similaire pour les autres entreprises du département. « *En tant que président du Sedima (Syndicat national des entreprises de services et distribution du machinisme agricole, d'espaces verts, et des métiers spécialisés) de l'Yonne, j'ai pris la tendance auprès de mes collègues icaunais et la plupart fonctionnent comme moi* », assure Stéphane Bonfillou. « *Tant que l'on ne nous dit pas que nous sommes totalement confinés et que nous devons fermer nos entreprises, nous continuerons à fonctionner comme cela. Nous faisons au jour le jour, en suivant les annonces du Gouvernement. Mais ce n'est pas simple à gérer* ».
Dans le cas où les entreprises viendraient à fermer leurs portes temporairement, « *cela serait extrêmement compliqué* », confie-t-il. « *Le monde agricole est un monde à part. Nos clients continueront de travailler et si nous fermons nos portes, cela aura des répercussions pour eux. Il y aura du matériel en panne. Et quand nous rouvrirons, cela sera encore plus compliqué. Tous les concessionnaires sont en sous-effectif car nous ne trouvons pas de personnel au niveau technique, alors s'il y a beaucoup de pannes, nous serons bloqués au niveau de nos ateliers* ».
Cela serait aussi problématique pour la moisson. « *Nous avons encore beaucoup de révisions de machines à faire pour la campagne de 2020. Si demain on nous demande d'arrêter, il y aura des machines qui ne seront pas révisées pour la moisson. Il y aura un retard qui ne serait pas rattrapable* ».
Autre inquiétude pour Stéphane Bonfillou : « *Nous avons des clients qui ne vont pas tarder à faire de l'enrubanné. Et il n'y a quasiment pas de fournisseurs qui ont fourni les concessionnaires en films d'enrubannage et en ficelles. Alors, si les éleveurs n'ont pas de ficelles ni de films d'enrubannés pour faire leurs ballots, ça sera très compliqué également pour eux* », conclut-il.

Christopher Levé

Union Charolais Croissance

Le bilan des ventes de 2020

La campagne de ventes des reproducteurs de l'Union Charolais Croissance et du Centre d'élevage Cialyn/Sicarev Coop est terminée. Au total, ce sont 190 taureaux qui ont trouvé un nouvel élevage pour continuer leurs carrières de reproducteurs.

La rentrée en station de ces jeunes mâles s'est effectuée début août pour les sites de Charmoy et de Montrond-lès-Bains (42), et mi-septembre pour le site de Créancey (21). Ils ont ensuite été évalués selon le protocole très strict de l'Institut de l'élevage : croissance mesurée, morphologie, aptitudes fonctionnelles, auxquels s'ajoutent l'évaluation génomique et l'évaluation de leurs semences, offrant ainsi le maximum d'informations sur des jeunes reproducteurs pour cet âge. Pour cette année, avec une alimentation rationnée, la croissance moyenne a été de 1 620 g/j.

Des acheteurs venus de 26 départements

La moyenne de prix pour cette campagne frôle les 3 000 euros et les acheteurs sont venus de 26 départements sur toute la France, avec 45 % des taureaux qui restent en Bourgogne. Parmi cette série, trois reproducteurs ont été achetés par les entreprises de sélection : Othello (évalué à Créancey 21), un fils de Jaguar sur Ternois né à l'EARL des Oliviers (71) acheté par Gènes Diffusion, et deux par Charolais Univers à la station de Charmoy (89) : Obi, un fils de Lucifer sur Hummer né chez Xavier Nollevalle (02) et Penseur P, un fils de Giono sur Unico P né chez Éric Lauseur (58).

Ce dernier a d'ailleurs été retenu par l'UCC pour intégrer son programme : ce très jeune taureau hétérozygote sans cornes présente une morphologie très intéressante avec beaucoup de squelette et de la viande dans son dos pour faire un très bel adulte, de très bons aplombs et en plus, offre un pedigree très facile d'utilisation.

Un record de vente à 4 650 euros

Le record de vente aux enchères revient à Ourson né au GAEC d'Admelle (54) et a été attribué à la SCEA des Chênes dans la Nièvre pour 4 650 euros. C'était un fils de Lucciano P qui avait lui-même été conservé par l'UCC en 2017 : la descendance de ce taureau a marqué les esprits cette année par les performances de croissance bien au-dessus de la moyenne ainsi qu'une grosse morphologie mixte viande.

Cette année encore, les taureaux sélectionnés ont fait le bonheur des acheteurs grâce aux profils génétiques et morphologiques variés : qualités maternelles, morphologie, viande, gène sans cornes, facilité de naissance… L'investissement sur la génétique est important pour la rentabilité des élevages et depuis sa création il y a 35 ans, le programme UCC répond aux besoins des éleveurs par ses orientations de sélection.

Cette campagne 2020 s'est terminée dans un contexte sanitaire compliqué pour tous. Aussi nous vous donnons rendez-vous en 2021 pour les prochaines ventes en espérant que les recrutements de cette fin de printemps et de ce début d'été se dérouleront dans les meilleures conditions.

L'ÉQUIPE UCC


B.Elmanowsky

Le record de vente aux enchères revient à Ourson pour 4 650 euros.


B.Elmanowsky

Penseur P a été acheté par Charolais Univers à la station de Charmo).

Fransylva

La problématique des dégâts de gibier

Dans un communiqué, Fransylva Yonne annonce s'engager « *pour aider à trouver des solutions au rétablissement d'un équilibre sylvocynégétique satisfaisant* ». Avec une pression des grands animaux de plus en plus forte, *«et les vœux de certains a réintroduire le cerf dans trois zones cynégétiques nouvelles du département, le dialogue est plus que jamais nécessaire entre chasseurs et propriétaires forestiers»*, poursuit Fransylva.

L'antenne départementale travaille dès à présent avec les différentes parties concernées, sur les sujets de dégâts de gibier, de protection des jeunes plants et du renouvellement des forêts dans leur ensemble. *«Si les populations de sangliers étaient surtout un souci pour les agriculteurs, leur niveau très important de surpopulation dans certaines zones pose désormais également problème aux forestiers»*.

Aussi, Fransylva Yonne indique que les dégâts liés au grand gibier rendent plus difficile *«la régénération naturelle ou les plantations de peuplements forestiers. Le grand gibier (cerf, chevreuil et sanglier), retourne certaines plantations, broute les jeunes plants (difficile à constater pour un novice) et écorce les arbres, dégradant ainsi très fortement leur qualité»*. Ce qui pourrait compromettre toute une filière économique basée sur la récolte de produits de qualité.

Pour Fransylva Yonne, seule une négociation avec toutes les parties prenantes permettra de trouver des solutions. *«Le syndicat représente les propriétaires forestiers privés, qui peuvent subir des dommages parfois très forts sur leurs parcelles. Nos principaux objectifs sont d'écouter les témoignages, de recueillir des preuves, de quantifier les dommages et de mettre sur pied des solutions durables avec les parties prenantes»* explique Hugues de Chastellux, président de Fransylva Yonne, dans le communiqué.

Enfin, *«si tout le monde s'accorde sur la nécessité d'endiguer les dégâts par une régulation véritablement renforcée du grand gibier (cerf, chevreuil et sanglier), les modalités de financement de ces dégâts, doivent encore être débattues»*. Fransylva Yonne travaille avec les pouvoirs locaux pour trouver des solutions au renouvellement de la forêt dans des conditions économiquement viables.



Les dégâts de gibier sont une problématique importante dans l'Yonne, tant pour les agriculteurs que pour les forestiers



En bref

ARS L'Yonne passe en situation épidémique

Dans un communiqué datant du dimanche 22 mars, l'ARS (Agence régionale de santé) indique que l'épidémie du COVID-19 poursuit sa progression dans notre région. Le département icaunais passe ainsi en situation épidémique. *«La montée en puissance des établissements de santé publics et privés en matière de capacité d'hospitalisation et en particulier de réanimation se poursuit. Grâce à leur préparation et à leur anticipation, les 359 patients hospitalisés, dont 100 sont placés en réanimation (chiffres au 22 mars), sont accueillis sans saturation des capacités»*, indique l'ARS. *«Au cours de la semaine à venir, l'objectif de 300 places de réanimation dédiées à la prise en charge des patients atteints du COVID-19 devrait être atteint, en prévision de l'augmentation du nombre de malades graves attendus dans les prochains jours»*.
L'Yonne rejoint donc les six autres départements de la région déjà identifiés comme des territoires où le virus circule activement. Au moment où nous écrivons ces lignes, seule la Nièvre reste à ce jour en deçà des seuils épidémiques déterminés par la Santé Publique France.

GDS 89 Le maintien de l'activité

Si les locaux de GDS 89 sont fermés au public suite à la situation sanitaire que connaît la France actuellement, le personnel est toujours joignable par téléphone au 03 86 94 81 87, du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures, ainsi que par mail à gds89@reseaugds.com. *«D'une manière générale, nous nous efforçons de maintenir au mieux un service aux éleveurs, compte tenu des circonstances exceptionnelles. En particulier le suivi des mouvements d'animaux (introductions ou sorties), la gestion des prophylaxies qui doivent être réalisées, et tout résultat non négatif afin de garantir une mise à l'herbe dans les meilleures conditions possibles»*, indique Pascal Arnac-Paultrel, directeur de GDS 89. *«Les autres acteurs nécessaires au bon fonctionnement de la chaîne sanitaire se sont organisés pour maintenir au mieux les activités prioritaires : vétérinaires, laboratoires d'analyses, services informatiques, fournisseurs de boucles préleveuses»*.
Pour connaître les dernières actualités de GDS, il est possible de se rendre sur le site internet www.gdsbfc.org.

Yonne Tourisme

Les actions passées au crible lors de l'assemblée générale



L'élection du nouveau bureau de Yonne Tourisme a eu lieu lors de l'assemblée générale, le lundi 9 mars, à Jully.

Le lundi 9 mars, s'est tenu l'assemblée générale de Yonne Tourisme, à Jully. Le bilan de l'année 2019 et les actions lancées en 2020 ont été présentés. L'élection du nouveau bureau a également eu lieu à cette occasion.

L'assemblée générale de Yonne Tourisme a eu lieu le lundi 9 mars à Jully. Lors de ce rendez-vous, le bilan de l'année 2019 a été présenté, par la présidente Anne Jérusalem, la directrice Bénédicte Nastorg-Larrouture et son équipe.
Ainsi, afin d'augmenter la notoriété de la destination et séduire de nouveaux clients, le nouveau site web (www.tourisme-yonne.com) a été mis en ligne, et un volet *«automne»* de la campagne de communication Bourgogne a été mis en place, aux côtés de Bourgogne Franche-Comté Tourisme, des trois autres ADT (Agence de développement touristique) bourguignonnes et relayé par les OTSI (Office de tourisme et syndicat d'initiative).
Pour promouvoir l'offre famille et fêter les dix ans du label Family'Yonne, un nouvel événement dédié aux familles a été organisé, la Family'week, qui n'aura cependant pas lieu cette année à cause du COVID-19 (lire par ailleurs).
Autre action : favoriser l'itinérance. Pour cela, Yonne Tourisme a procédé à la création de nouveaux supports de communication via des fiches pratiques thématiques pour faciliter l'organisation du séjour des touristes, participé à l'édition du nouveau guide du routard canal du Nivernais (avec l'ZDT 58 et VNF), et fait la promotion du nouvel itinéraire labellisé Vélo & Fromages.
L'année 2019 a aussi été l'occasion de dresser un bilan à mi-parcours du schéma départemental de développement touristique, avec l'organisation des assises du tourisme de l'Yonne, avec le Conseil départemental. Mais également de développer les ventes des circuits groupes de Yonne Réservation et conquérir de nouveaux clients en élargissant l'offre groupes en associant les offices de tourisme volontaires et la commercialisation de leurs circuits, en créant un *«éductour»* dédié aux associations, mairies, CCAS, et en mettant en ligne un site web dédié à l'offre de séjour pour groupe : www.groupes-yonne.com.
Enfin, l'objectif en 2019 était de placer Yonne Tourisme au cœur du dispositif départemental en déménageant l'équipe pour s'installer au bâtiment « Le 89 » du Conseil départemental de l'Yonne, afin d'optimiser la synergie entre les services.

2020 et 2021, les années des loisirs

Si l'œnotourisme, le patrimoine et les activités en famille sont les thématiques des dernières années, 2020 et 2021 seront les années dédiées aux loisirs. Une thématique qui fait partie intégrante des réflexions engagées entre le PETR Yonne Nord et la Ville de Paris auxquelles participe Yonne Tourisme (voir édition 1569 de Terres de Bourgogne). L'objectif étant de développer la notoriété du département comme « destination fraîcheur » et site privilégié pour l'itinérance douce.
Quant aux actions 2020 ? L'objectif sera de placer l'itinérance au cœur de la stratégie départementale en travaillant à améliorer la mobilité sur le territoire, en se rapprochant du SDEY (Syndicat départemental d'énergies de l'Yonne). Aussi de valoriser et promouvoir les filières d'excellence, de renforcer la performance de l'offre touristique ou encore de pérenniser une politique de commercialisation et de promotion du territoire en liaison avec la stratégie régionale.

CHRISTOPHER LEVÉ

L'élection du nouveau bureau

À l'occasion de l'assemblée générale, l'élection du nouveau bureau de Yonne Tourisme a eu lieu. Il se compose d'Anne Jérusalem (présidente), Bernard Brousse (vice-président en charge des offices de tourisme), Patrick Henry (vice-président en charge des labels), Yann Cousin (vice-président en charge des prestataires commercialisés), Béatrice Kerfa (secrétaire général), Anne Delmotte (secrétaire générale adjointe) Jean-Pierre Vaury (trésorier) et Patrice Hennequin (trésorier adjoint).

La family'week annulée

**Alors que la deuxième édition de la Family'week devait avoir lieu les 28 et 29 mars prochains, le conseil d'administration de Yonne Tourisme s'est vu dans l'obligation d'annuler l'événement, suite à la situation sanitaire touchant la France. Cependant, l'équipe de Yonne Tourisme reste mobilisée pour continuer à valoriser la filière des activités à pratiquer en famille via des actions on-line et off-line.
La prochaine édition de la Family'week aura lieu au printemps 2021.**

Vin

Les Crémants de Bourgogne poussent leur valorisation

L'épidémie de coronavirus aura eu raison de la dégustation professionnelle programmée à Dijon autour des Éminents de Bourgogne. Cela n'empêche pas de se pencher sur un label, source de valorisation, que les vignerons ont fait émerger en 2016.



Édouard Cassanet, président de l'Union des producteurs et élaborateurs du Crémant de Bourgogne (UPECB).

Ils ont pour nom Éminent et Grand Éminent et, dans l'univers des vins effervescents, ces bourgognes d'un autre genre creusent patiemment leur sillon.

Chaque année, depuis 2016, l'AOC Crémant de Bourgogne organise une dégustation destinée à mettre en lumière les vins labellisés Éminent ou Grand Éminent, qui sont aujourd'hui la signature d'une valorisation poussée et structurée autour d'un cahier des charges décidé par l'organisation des producteurs. La dernière devait se tenir le 7 mars à l'Auditorium de l'opéra de Dijon mais la montée de la pandémie de Covid-19 en a décidé autrement. Ce n'est pas une raison pour ne pas s'intéresser à la centaine de producteurs de Crémants qui se trouvent dans l'Yonne, la Côte-d'Or, la Saône-et-Loire et même le Beaujolais. Tous ne sont pas engagés dans les labels précités dont les marques sont aujourd'hui déposées dans plus de 40 pays. Si la production annuelle de Crémants de Bourgogne est de 155 000 hectolitres (soit 21 millions de bouteilles par an), seuls 8 000 sont classés en Éminents et moins de 1 000 hectolitres sont valorisés en Grand Éminent.



Les marques Éminent et Grand Éminent représentent 9 000 des 155 000 hectolitres de Crémants de Bourgogne produits chaque année.

Montée en puissance

Les producteurs ont clairement souhaité se doter ainsi d'une *«carte de visite»* prestigieuse grâce à laquelle ils comptent bien se constituer une belle place sur le marché mondial des effervescents, au côté des Prosecco italiens. Pour cela, chaque année, 100 % des cuvées sont contrôlées et pour être labellisé, il faut passer sous les fourches caudines d'un jury constitué de 11 dégustateurs. *«Aujourd'hui*, précise Pierre du Couëdic, délégué général de l'Union des producteurs et élaborateurs du Crémant de Bourgogne (UPECB), *il y a clairement une montée en puissance des Éminent et Grand Éminent, avec des entreprises qui intègrent la démarche présentant des profils très hétérogènes. Paradoxalement, ces labels ont actuellement une image plus forte à l'export qu'en France. Mais les choses évoluent…»*

Le premier marché étranger de ces vins est constitué par les États-Unis devant la Suède. La volonté de création de ces labels s'inscrit clairement dans un objectif de valorisation de la production. Si un Crémant de Bourgogne se vend en moyenne à 8 euros la bouteille (même si l'on trouve des cuvées spéciales qui peuvent aller jusqu'à 12 euros), un Grand Éminent se vend à plus de 18 euros. L'UPECB confesse malgré tout une relative déception sur la valorisation des Éminent qui, eux, peinent à dépasser les 12 euros. *«Les Grand Éminent,* poursuit Pierre du Couëdic, *font voler en éclats le «plafond de verre» de 20 euros au-delà duquel on ne veut plus de Crémant mais du Champagne. Notre but, c'est de démontrer ce que nous sommes capables de faire et de créer une image avec nos labels»*. Une image qui aurait pu être renforcée en avril alors qu'il était prévu que Beaune accueille le congrès national des Crémants, du 23 au 25, mais cette perspective, pour l'heure, est vraiment remise en question. Quant à la dégustation professionnelle du 7 mars, elle est reportée à juin, pour l'instant…

BERTY ROBERT

Un label lié au vieillissement

Éminent et Grand Éminent sont deux labels en lien direct avec la notion de vieillissement des vins concernés. Pour un Éminent, le vieillissement est de plus de 24 mois sur lattes (en position horizontale). Pour un Grand Éminent, celui-ci est de 36 mois sur des jus de première presse. On est exclusivement sur des cépages chardonnay et pinot, soit l'un ou l'autre, soit assemblés.

Dégustation atypique

La dégustation professionnelle des Crémants de Bourgogne Éminent et Grand Éminent n'est pas banale : issue d'une réflexion entamée en 2012, elle associe, dans son organisation, des enseignants-chercheurs d'Agrosup Dijon et l'opéra de Dijon. Elle est unique au monde du fait qu'elle rassemble 70 professionnels (sollicités par l'UPECB) et 90 consommateurs (contactés via une agence de recrutement). Les deux panels ne dégustent pas selon des méthodes identiques et personne ne déguste les vins dans le même ordre. 160 dégustateurs sont rassemblés devant 36 échantillons, ce qui débouche sur un très grand nombre de combinaisons possibles. Les dégustateurs sont répartis en trois tranches d'âges : 18-39 ans, 40-59 et plus de 60 ans. C'est Agrosup qui a frappé à la porte de l'UPECB, avec la volonté de mettre en valeur un savoir-faire méthodologique et en matière de traitement des données. « *Cet événement,* précise Yves Le Fur, enseignant à Agrosup, *est devenu un véritable projet d'établissement pour nous. Nous avons aussi développé une application de dégustation avec la start-up dijonnaise VitaVinum* ». À chaque dégustation, Agrosup collecte 22 000 données. Au bout de cinq ans, cela constitue une base solide pour comprendre ce qui change et ce qui reste stable, dans la perception des dégustateurs. De quoi faire encore progresser les vins.


V·MAT Construction
Dallage Béton
Bâtiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références
Zone Actipole - 21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr
V. UREK - 06 80 47 34 55
contact@vmat-dallage-chape.fr

Coronavirus Covid 19

S'organiser pour éviter le pire

Urgence agricole
Uniquement pour une problématique liée aux filières
Tél. : 03 81 54 71 58
covid19@frseabfc.com

Nos premières pensées vont aux victimes de ce virus, aux personnels soignants, mais aussi aux agricultrices et aux agriculteurs qui doivent assurer le maintien des productions pour l'alimentation des populations.
La France comme d'autres pays doit faire face à une crise sanitaire sans précédent. Nous devons faire bloc pour résister, car la sécurisation de la chaîne d'approvisionnement en denrées alimentaires est aussi un enjeu majeur pour notre pays en cette période de confinement.
Pour cela, il est primordial de respecter des consignes sanitaires, même si ce n'est pas toujours facile, il est important de vous protéger, de protéger votre famille et tous les salariés des entreprises qui doivent assurer la continuité de l'alimentation des Français de la fourche à la fourchette.
Aussi, nos organisations se sont organisées pour maintenir les services essentiels et répondre à vos principales préoccupations.
Mais attention, nous ne sommes qu'au début de cette crise et déjà de nombreuses difficultés émergent. Les situations sont très variables selon les filières, avec un manque de bras sur les exploitations et dans les entreprises, des filières bloquées avec des stocks périssables (horticulture), des entreprises laitières avec des difficultés de commercialisation, des productions fermières bloquées par des marchés trop rapidement fermés…
C'est pourquoi, les organisations agricoles FRSEA, JA, Chambre d'agriculture s'organisent en gestion de crise avec des cellules départementales, une cellule régionale en lien avec les administrations et les structures nationales, car nous devons limiter au maximum l'impact du COVID 19 sur les exploitations agricoles déjà fortement éprouvées et fragilisées ces dernières années.
Pour mieux répondre à vos attentes, organisons des démarches concertées et collectives pour faire face et surmonter cette épreuve.
Bon courage à tous.

FRÉDÉRIC PERROT, PRÉSIDENT DE LA FRSEA BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
CHRISTIAN DECERLE, PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
FLORENT POINT, PRÉSIDENT JEUNES AGRICULTEURS BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Adaptation des mesures sanitaires

Les mesures générales de prévention relatives aux symptômes et à la transmission ont évolué ces derniers jours.

Symptômes

Les symptômes principaux sont la fièvre ou la sensation de fièvre et des signes de difficultés respiratoires de type toux ou essoufflement.
Le délai d'incubation du coronavirus COVID-19 est de 3 à 5 jours en général, il peut toutefois s'étendre jusqu'à 14 jours. Pendant cette période, le sujet peut être contagieux : il peut être porteur du virus avant l'apparition des symptômes ou à l'apparition de signaux faibles.

Transmission

La maladie se transmet par les postillons (éternuements, toux). On considère donc qu'un contact étroit avec une personne malade est nécessaire pour transmettre la maladie : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre lors d'une toux, d'un éternuement ou une discussion en l'absence de mesures de protection. Un des vecteurs privilégiés de la transmission du virus est le contact des mains non lavées.

Mesures générales de prévention du risque



Précisions : le Covid 19 ne se transmet pas par alimentation.
Selon l'avis de l'Anses, le Covid 19 ne se transmet pas par l'alimentation. Dans cet avis publié le 9 mars, les experts de l'Anses rappellent que la voie de transmission principale est la voie respiratoire. En l'état actuel des connaissances, la possible contamination des Denrées Alimentaires d'Origine Animale (DAOA) à partir d'un animal infecté a été exclue. Cependant, l'humain infecté peut contaminer les aliments dans le cas de mauvaises pratiques d'hygiène, par la toux, les éternuements ou les contacts avec des mains souillées.
À ce jour, aucun élément ne laisse penser que la consommation d'aliments contaminés puisse conduire à une infection par voie digestive ; la possibilité d'infection des voies respiratoires lors de la mastication ne peut être cependant totalement exclue. Dans tous les cas, le Groupe d'expertise collectif d'urgence (GECU) rappelle que la cuisson pourrait être considérée comme efficace pour inactiver les coronavirus dans les aliments.
Ne pas oublier d'en parler aux enfants : un très bon article sur France Info.
https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/coronavirus-comment-parler-de-la-pandemie-de-covid-19-avec-un-enfant_3873185.html

Attention compte tenu de l'évolution de l'épidémie, les dispositions prises par les Pouvoirs publics peuvent évoluer très rapidement.
D'autres informations liées aux contexte Covid 19 sont également disponibles en page 18. Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter votre FDSEA

Les dispositions spécifiques à l'agriculture

L'agriculture est-elle concernée par des restrictions d'activité ?

Depuis le 14 mars dernier et jusqu'au 15 avril tous les « *lieux recevant du public non indispensable à la vie du pays* » sont fermés. Un arrêté a énuméré les activités concernées par ces fermetures (JO arrêté 15 mars 2020). Les activités agricoles ne sont pas concernées par ces restrictions d'activités.
Attention cependant, à ce jour la filière horticulture et pépinière n'est pas jugée prioritaire, car non alimentaire. Les entreprises relevant de cette filière ne peuvent donc plus recevoir de particuliers, pour la vente directe, et ce jusqu'au 15 avril (à l'heure où nous écrivons ces lignes la prolongation de la période de confinement semble inévitable).
Édouard Philippe a annoncé, le 23 mars, la fermeture des marchés ouverts, bien que des dérogations soient envisageables dans certains cas, notamment lorsque le marché est *"le seul moyen d'avoir accès à des produits frais" dans le village*.
S'agissant du travail salarié, les entreprises et leurs salariés peuvent poursuivre leur activité, qui ne peut être réalisée en télétravail, à condition de respecter les gestes barrières à la transmission du virus de manière stricte.
Ainsi, les déplacements domicile-travail et les déplacements professionnels ne doivent être effectués d'une part que si l'organisation du télétravail n'est pas possible dans l'entreprise et en possession des documents administratifs indispensables à la poursuite de son activité.

Quelles sont les mesures de protection à prendre dans l'entreprise pour la continuation du travail salarié ?

Si le télétravail n'est pas possible, l'employeur doit mettre impérativement en place les mesures de protection barrières, telles que notamment :
• Faire respecter les mesures barrières par les salariés ;
• Mettre à disposition du gel hydroalcoolique ;
• Éviter tout déplacement ou réunion qui ne serait pas indispensable à l'activité de l'entreprise.
• Éviter les contacts proches : respect d'un mètre minimum entre les personnes tant sur les postes de travail que dans les lieux de restauration, pause…
• Restreindre les regroupements de salariés dans des espaces réduits

Quelles sont les formalités à respecter concernant les déplacements ?

Le télétravail est devenu la règle en cette période de confinement, des exceptions sont permises.

Des exceptions sont tolérées pour les déplacements :
• entre le domicile et le travail,
• lorsque ces déplacements sont indispensables.
Pour ces déplacements, les salariés et les exploitants agricoles doivent être munis d'un document disponible sur le site : https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus :

S'agissant des salariés : ceux-ci doivent être en possession du justificatif permanent de déplacement professionnel.

Ce document, établi par l'employeur, est suffisant pour justifier les déplacements professionnels d'un salarié, qu'il s'agisse :
• du trajet habituel entre le domicile et le lieu de travail du salarié
• ou des déplacements entre les différents lieux de travail lorsque la nature de ses fonctions l'exige ; des déplacements de nature professionnelle qui ne peuvent pas être différés, à la demande de l'employeur.
Il n'est donc pas nécessaire que le salarié se munisse, en plus de ce justificatif, de l'attestation de déplacement dérogatoire. Il conviendra d'indiquer tous les lieux d'exercice de l'activité du salarié, sauf si la nature même de cette activité, qui doit être scrupuleusement renseignée, ne permet pas de les connaître à l'avance (par exemple : livraisons, interventions sur appel, etc.).

La durée de validité de ce justificatif est déterminée par l'employeur. Il n'est donc pas nécessaire de le renouveler chaque jour. Cette durée doit tenir compte de l'organisation du travail mise en place par l'employeur (rotations de personnel par exemple) ainsi que des périodes de congé ou de repos.

S'agissant des agriculteurs non-salariés, le ministère de l'Intérieur préconise l'utilisation du justificatif permanent de déplacement professionnel.

Il conviendra idéalement de préciser le secteur géographique des parcelles visitées (l'adresse précise n'étant pas nécessaire) et également la liste prévisible des sites extérieurs (fournisseurs, principaux clients…).
Ce justificatif, comme pour les salariés, sera valable le temps des restrictions de circulation.
Par ailleurs, des messages de bienveillance et de pragmatisme à l'égard de l'exercice de l'activité agricole ont été transmis par le ministère auprès des forces de l'ordre.
Ce document peut être établi sur papier libre.
D'autres déplacements dérogatoires peuvent être mobilisés :
• Déplacement pour les achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés ;
• déplacements pour motif de santé (se rendre chez un professionnel de santé) ;
• déplacements pour motif familial impérieux (garde des enfants ou aide aux personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières) ;
• déplacements brefs à proximité du domicile (exercice physique uniquement à titre individuel, sans rassemblement).

SOURCE FRSEA

Recourir à l'activité partielle

L'activité partielle permet à l'employeur, contraint dans certaines circonstances notamment du fait d'une épidémie comme nous le vivons actuellement, à réduire son activité ou à fermer temporairement son entreprise ou un de ses services, de diminuer le temps de travail de ses salariés voire de suspendre leur contrat. Plusieurs réserves existent pour bénéficier de ce dispositif avec parfois des interprétations différentes suivant les services.
Attention, seule l'instruction du dossier par les services de la DIRECCTE pourra in fine accorder ou non le bénéfice de l'activité partielle.

Quels sont les salariés éligibles ?

Tout salarié quelle que soit la nature de son contrat de travail (CDI ou CDD et apprentis), l'organisation et la durée du travail (temps plein ou temps partiel). Il n'y a pas de condition d'ancienneté. En cas de réduction d'activité, un projet de décret prévoit d'étendre ce dispositif aux salariés qui sont aux forfaits jours ou heures (ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent).
Le mandataire social n'est pas éligible au dispositif.
Les salariés saisonniers sont bien éligibles au dispositif. Cependant, en cas de CDD à terme imprécis, c'est cette durée minimale qui engage l'employeur et l'activité partielle est possible jusqu'au terme de cette durée.

Est-ce que l'employeur peut choisir unilatéralement quel salarié sera mis en activité partielle ?

Non. L'activité partielle est une mesure collective qui doit viser un groupe identifié de salariés sur un même poste/service.

Est-ce que le salarié peut refuser ?

Il s'agit d'une mesure provisoire liée à une circonstance exceptionnelle, l'activité partielle ne modifie pas le contrat et, en l'état actuel de la jurisprudence, le salarié ne peut pas refuser.
Si l'entreprise est dotée d'un Comité social et économique (CSE), il faut impérativement solliciter son avis et l'envoyer à la Direccte dans un délai de 2 mois à compter de la demande.
En l'absence de CSE, l'employeur informe les salariés du projet de mise en œuvre de l'activité partielle.

Quel est le nombre d'heures indemnisables ?

Quelle que soit la forme retenue, réduction du temps de travail ou fermeture, le contingent d'heures indemnisables ne doit pas dépasser 1 000 heures par salarié et par an.

Quelles heures sont indemnisables ?

Il s'agit des heures chômées dans la limite de la durée légale du travail (35 heures par semaine). Ainsi, l'allocation d'activité partielle sera versée pour les heures chômées entre 0 et 35 heures par semaine. Les heures supérieures à la durée légale n'ouvrent pas droit à indemnisation.

Que deviennent les heures supplémentaires « structurelles » ?

L'entreprise qui pratique un horaire habituel au-delà de la durée légale du travail (39 heures, 40 heures) et que les salariés bénéficient du paiement d'heures supplémentaires structurelles (17,33 heures par mois, 21,67 heures par mois…) : ces heures supplémentaires sont considérées comme des heures chômées mais non indemnisées dans le cadre de l'activité partielle.

Quel est le montant de l'aide de l'État ?

L'allocation d'activité partielle est forfaitaire et prévue pour être fixée à 8,03 € par heure de travail non effectuée, dans la limite de 35 heures par semaine.
À compter du 1er avril cette allocation sera proportionnelle à la rémunération du salarié dans la limite de 70 % de 4,5 Smic.
Le nombre d'heures indemnisées correspond à la différence entre les 35 heures sur la période considérée ou, lorsqu'elle est inférieure, la durée stipulée au contrat, et le nombre d'heures travaillées durant la même période.

Quelle formalité ?

La demande est à faire obligatoirement en ligne : https://activite-partielle.emploi.gouv.fr/aparts/ et pour ce faire l'entreprise doit créer un compte personnel.
Cette demande précise :
Les motifs justifiant le recours à l'activité partielle
La période prévisible de sous-activité ou fermeture temporaire
Le nombre de salariés concernés ainsi que, pour chacun d'entre eux, la durée du travail habituellement accomplie.

Quelles démarches l'employeur doit accomplir pour percevoir l'aide publique ?

L'employeur devra adresser chaque mois une demande de remboursement en ligne. L'acceptation de la demande d'indemnisation est notifiée à l'employeur. Elle permettra le paiement de l'allocation d'activité partielle qui est versée par l'Agence de services et de paiement « ASP » pour le compte de l'État.

Pour le salarié, quelle indemnisation ?

Il reçoit de l'employeur, à la date normale de la paie, une indemnité horaire de :
- 100 % du salaire net pour un salarié au SMIC
- 70 % du salaire brut pour les autres salariés sans que cette indemnité soit inférieure au SMIC net.

Quel délai de réponse de la DIRECCTE ?

La décision d'acceptation ou de refus est notifiée à l'employeur dans un délai de 48 heures à compter de la date de réception de la demande d'autorisation. La ministre du Travail a précisé à cet égard que les demandes d'activité partielle seraient valables à la date de leur demande, et pas à la date de validation par l'administration.

Comment est versée l'allocation d'activité partielle au salarié ?

Lors de l'établissement de la paie, l'employeur mentionne le nombre d'heures indemnisées au titre de l'activité partielle, le montant et éventuellement les retenues au titre des CSG et CRDS. Les indemnités d'activité partielle sont exonérées des cotisations sociales (patronales et salariales).

Elles sont soumises à la CSG et CRDS (après déduction de 1,75 % pour frais professionnels et aux taux respectifs de 6,2 % et 0,5 %). Précisions : les cotisations de CSG et CRDS ne sont pas dues sur les allocations lorsque ces prélèvements conduisent à une somme à verser au salarié, salaire et allocations cumulés, inférieure au Smic brut (1 539,45 € au 1er janvier 2020). En revanche, les allocations d'allocation partielle sont soumises à l'impôt sur le revenu du salarié.

SOURCE FRSEA

L'arrêt de travail simplifié pour les salariés contraints de garder leurs enfants

Cette mesure a été mise en place pour permettre aux salariés qui n'ont pas de solution de garde et ne peuvent pas télétravailler de pouvoir garder leurs enfants le temps de la fermeture de l'établissement scolaire. Cette mesure est également ouverte pour les parents ayant des enfants en crèche.

Quels sont les salariés éligibles ?

Tout salarié ayant un enfant à charge de moins de 16 ans au jour du début de l'arrêt ou sans condition d'âge pour les personnes ayant un handicap et dont le centre d'accueil ferme ses portes.
Un seul parent par famille peut bénéficier de cette mesure. Pour ce faire, le salarié doit compléter une attestation sur l'honneur. Ce congé est fractionnable entre chaque parent (à la condition que le second parent ne puisse pas télétravailler).

Quelle démarche à accomplir ?

Dans ce cas, le salarié informe son employeur de son impossibilité de travailler. La durée de l'arrêt est de 1 à 21 jours. Toutefois, il sera possible de le renouveler jusqu'à la réouverture des établissements scolaires, crèche etc. L'employeur ne peut pas refuser l'arrêt.
L'employeur devra se connecter sur le téléservice ameli.fr et saisir la demande. Il demandera également l'attestation de garde d'enfant à domicile au salarié.
Cette télédéclaration ne déclenche pas l'indemnisation. En effet, l'entreprise devra selon les cas :
Produire une DSN évènementielle pour les personnes ayant recours à un logiciel de paie ou un tiers de déclarant ;
Se rapprocher de la MSA pour les utilisateurs du TESA et TESA+.

Quelle indemnisation pour le salarié ?

Le salarié percevra les indemnités journalières MSA sans carence et sans condition d'ancienneté.
Le contrat de prévoyance souscrit par l'entreprise conformément ou au-delà de l'accord collectif applicable dans le département permettra de compléter les indemnités journalières de base.
La demande a été faite aux assureurs des contrats de prévoyance en agriculture de compléter les indemnités de base au-delà de leurs obligations : sans ancienneté et sans délai de carence.
Dans le cas où le contrat de prévoyance n'interviendrait qu'après l'obligation légale de l'employeur (90 % du salaire brut, après 7 jours de carence, durant une première période de 30 jours et après un an d'ancienneté), le ministère du travail indique qu'il revient à l'employeur de compléter les indemnités journalières de base au titre de cette obligation.

SOURCE FRSEA

Un arrêt de travail simplifié pour les salariés vulnérables

Cette mesure est mise en place pour permettre aux salariés qui ont des pathologies à risques, prédéterminées par le Haut Conseil de la santé publique pourront bénéficier d'un arrêt de travail sans aller voir leur médecin traitant.

Soulager les trésoreries des entreprises : le report de charges

Échéances MSA de mars 2020

Le réseau des caisses de MSA se mobilise pour accompagner les entreprises agricoles dans le cadre d'un dispositif exceptionnel. Ce dispositif leur permet notamment de régler en partie ou de différer le paiement des cotisations de mars 2020, cotisations dues sur la paie de février 2020. Le détail de ces mesures est exposé ci-après.

• Pour les employeurs
La MSA a pris l'initiative de ne pas réaliser de prélèvements pour le paiement des cotisations qui arrivent à échéance en mars, pour laisser la possibilité à chaque employeur, en fonction de la situation économique de son entreprise :
- De régler en totalité ses cotisations
- De reporter toute ou partie de ses cotisations salariales et patronales (dans ce cas, ces cotisations pourront être reportées de plusieurs mois selon les décisions des pouvoirs publics).
Les éventuelles pénalités et majorations de retard sont annulées.
Si les délais de paiement ne permettent pas d'éviter en pratique l'application de majorations et pénalités de retard, celles-ci seront annulées.

• Dans les situations plus difficiles
Un dispositif particulier de prise en charge de toutes ou partie des cotisations sera vraisemblablement mis en œuvre par la MSA avec des moyens à la hauteur des circonstances.
En cas de non-respect des échéances fixées dans un plan de paiement, les caisses de MSA veilleront à ce que le plan ne soit pas dénoncé d'office et à proposer au cotisant une adaptation des échéances ;
Le recouvrement amiable et forcé est suspendu : l'envoi des relances, mises en demeure et contraintes sont suspendues, et les huissiers doivent suspendre leurs diligences sur les procédures en cours (sous réserve qu'aucun risque de prescription des créances n'intervienne) ;
Le déclenchement des procédures collectives est également suspendu ;

Concrètement
Pour les employeurs agricoles, les mesures suivantes sont appliquées :
En DSN, aucun prélèvement ne sera opéré par la caisse de MSA au titre de l'échéance du 15 mars ;
En TESA +, aucun prélèvement ne sera opéré par la caisse de MSA au titre de l'échéance du 25 mars ;
En TESA simplifié, l'émission prévue en avril fera l'objet d'une information ultérieure en fonction de l'évolution de la crise ;

Toutes ces mesures ont fait l'objet d'une communication sur le site msa.fr et sont susceptibles d'évoluer en fonction des circonstances et des consignes gouvernementales propres à la gestion de la crise liée au coronavirus

Échéances PAS de mars 2020
Pour les employeurs de moins de 50 salariés, le reversement à la DGFiP du prélèvement à la source (PAS) de l'impôt dû par le salarié, et prélevé sur les salaires de février, devait intervenir le 16 mars. Ce reversement n'est pas reporté.

Échéances d'avril 2020

Les réponses aux questions sur les reports des cotisations et PAS à payer durant le mois d'avril 2020 seront apportées ultérieurement.

SOURCE FRSEA

Blé objectif protéines

Le stade épi 1 cm en avance : Comment gérer sa fertilisation azotée ?

A partir du stade épi 1 cm, c'est-à-dire au moment de la reprise de croissance de la culture, les besoins en azote augmentent significativement. C'est à ce moment qu'il faut apporter la plus forte dose d'azote avec mise en réserve d'une partie de la dose totale dédiée à un pilotage plus précis entre les stades dernière feuille pointante et gonflement. C'est la bonne méthode pour assurer une teneur en protéines élevée sans pour autant prendre de risque vis-à-vis du rendement.

Un stade épi 1 cm très précoce !

En lien avec les cumuls de températures particulièrement élevés cet hiver, l'arrivée du stade épi 1 cm est cette année très précoce voire record comme c'était le cas en sortie d'hiver 2007 voire 2001. Aujourd'hui, les blés ont environ une quinzaine de jours d'avance par rapport à la médiane, toutes conditions étant égales par ailleurs (lieu, date de semis, variété). En tendance, les situations précoces et tardives se rapprochent dans leur croissance.

Reliquat sortie d'hiver : une forte hétérogénéité

La campagne de reliquats d'azote 2020 a été une nouvelle fois particulière. En effet, les cumuls de précipitation du 1er novembre 2019 au 15 février 2020 sont au niveau du décile 8 soit, 2 années sur 10 parmi les plus humides. La carte ci-dessous illustre que la pluie est excédentaire de 0 à 25% par rapport à la moyenne sur la majorité de la région Bourgogne Franche-Comté sauf le département de l'Yonne qui arrive à un cumul excédentaire plus élevé, de l'ordre de 25 à 50% par rapport à la moyenne des 20 dernières années.

En parallèle, les cumuls de températures enregistrés pendant cette période sont entre le décile 9 et le maximum des 20 dernières années. Cela est favorable à la minéralisation de l'azote et va dans le sens d'une augmentation des reliquats d'azote.

D'après les résultats d'analyses d'AUREA publiés récemment, la moyenne du reliquat disponible en Bourgogne est de 22 kg N/ha en 2020 contre 31 kg N /ha en 2019. L'année dernière, la valeur était supérieure à la moyenne en raison d'un hiver sec limitant le lessivage, on revient donc à des reliquats plutôt dans la tendance historique. Attention, ce chiffre est à prendre avec précaution car c'est une moyenne de situations hétérogènes et de plus, cela provient essentiellement d'analyses faites principalement sur le 1er horizon (70% des échantillons).

Reliquat sortie hiver : un risque de lessivage à calculer

En raison du contexte pluvieux de la sortie d'hiver, si des mesures de reliquats ont été faites fin janvier/début février, il est nécessaire de réactualiser cette valeur au stade *«épi 1 cm»* en estimant les pertes par lixiviation. Cela est surtout valable pour les sols profonds avec un pourcentage d'azote lixivié important sur l'horizon 60-90 cm, sur les sols superficiels, les pertes sont négligeables.

En effet, la carte ci-dessus montre le cumul des pluies du 25 janvier au 5 mars 2020. Il est supérieur à 100 mm pour la majorité de la région.

Des abaques sont mis à disposition par le Comifer (lien ci-dessous). Ces abaques ont été calculés à partir du modèle de lixiviation LIXIM (INRA, Mary et al., 1999). Ils permettent d'estimer de façon simplifiée la lixiviation d'azote minéral en % de la quantité initiale pour quatre grands types de sols.
https://comifer.asso.fr/images/pdf/Tableaux/notice%20abaque%20lixiviation%20ri.pdf

La dose prévisionnelle d'azote doit alors être recalculée avec cette nouvelle valeur de reliquat calculé en prenant en compte les pertes par lixiviation.

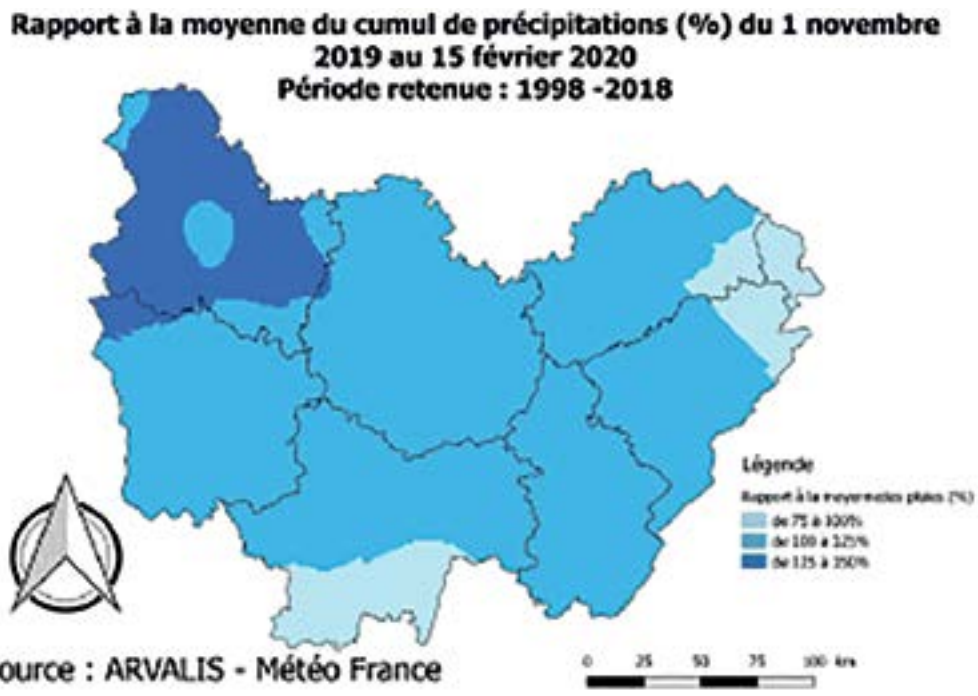
En pratique, que faire ?

Sur les parcelles ayant déjà atteint le stade épi 1cm, afin d'assurer la nutrition azotée du blé et de répartir les risques d'une mauvaise valorisation de l'azote par les pluies, il est conseillé de diviser l'apport épi 1cm en deux apports, l'apport N2 tout de suite (environ 60% de la dose prévue à épi 1 cm) pour profiter des sols humides et l'apport N2' (environ 40% de la dose prévue à épi 1cm) dans 10 jours afin d'accompagner la croissance du blé.

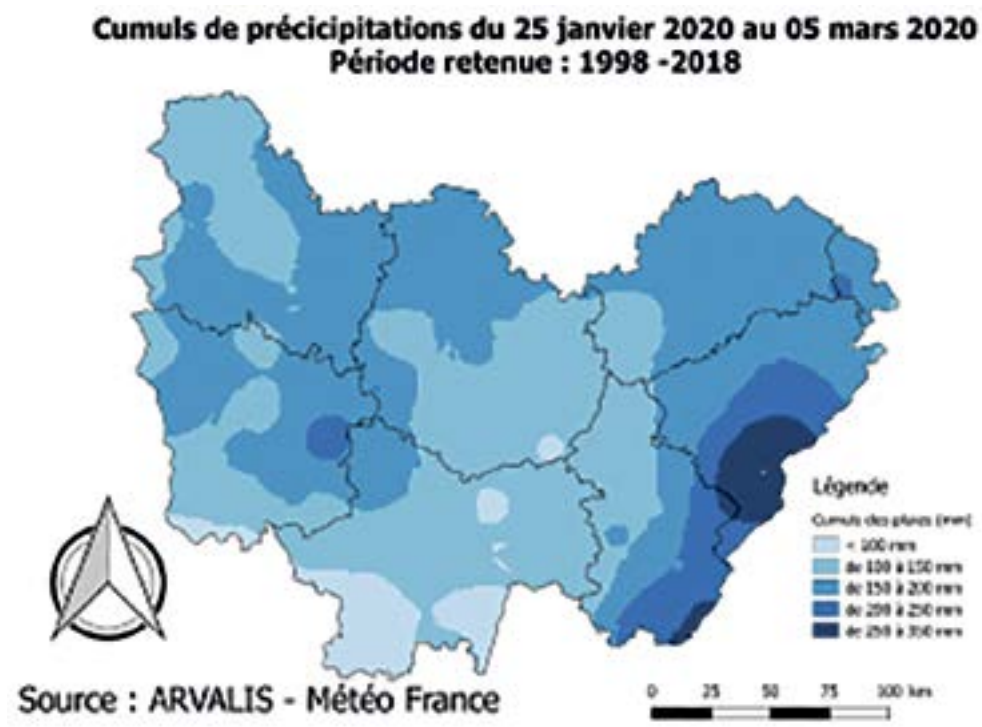
Dans tous les cas, pour maximiser la valorisation de cet apport, l'opportunité de profiter d'un épisode pluvieux prévu juste après doit primer sur l'atteinte exacte du stade.

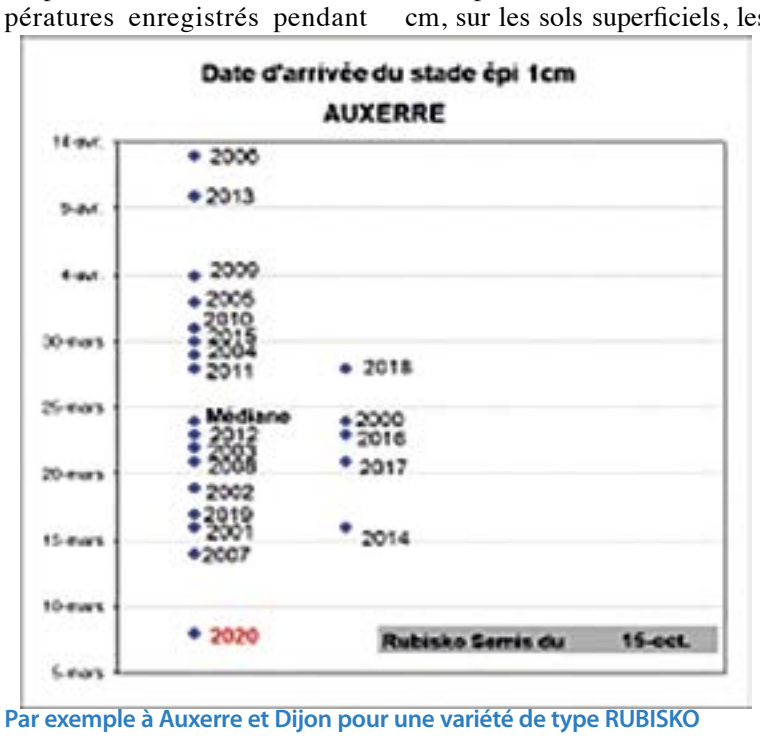
ARTICLE RÉDIGÉ PAR LES PARTENAIRES DE « BLÉ OBJECTIF PROTÉINES » (BOP)*

* L.Pelcé & D.Chavassieux (Arvalis), C.Boully (Bourgogne du Sud), R.Flamand (Ets Bresson), D.Deher (CA 21), MA.Loiseau (CA89), JN.Herrgott (Ynovae), M.Mimeau (Dijon Céréales), D.Lachaud (SAS Ruzé), A.Petit (SeineYonne), E.Bonnin (Soufflet Agriculture).



Rappel : la mesure du stade épi 1 cm se réalise sur le maître brin, en faisant la moyenne sur 2 prélèvements de 10 plantes contigües.





Par exemple à Auxerre et Dijon pour une variété de type RUBISKO semée le 15/10, on arrive au record de précocité de ces 20 dernières années

Dose X = dose prévisionnelle d'azote 1C = épi 1 cm
N1 = dose apportée au tallage
MR = mise en réserve pour le pilotage fin montaison
N2 = 1er apport à épi 1 cm
N2' = 2ème apport à épi 1 cm

Repères

Pour piloter l'apport d'azote fin montaison sur le blé tendre, penser à mettre en reserve de 40 à 60 uN. Des outils de pilotage comme Farmstar® adapteront cette dose en faisant le diagnostic azotée de la plante autour de 2 nœuds.
Pour piloter le 3ème apport d'azote sur les mélanges de variétés de blé, l'orge d'hiver et l'orge de printemps, penser à positionner une zone sur-fertilisée (+100 un.) autour du stade épi 1 cm, cela permettra de calibrer certains outils de pilotage de l'azote fin montaison comme le HN-Tester.

Parcours

La vente directe, une évidence

La vente directe est une évidence pour de nombreux éleveurs qui souhaitent maîtriser la chaîne de production et de commercialisation de leurs produits du début à la fin. C'est le cas de Maël Delphin-Poulat installé en volailles et vaches allaitantes à La Chapelle-de-Merlas (Isère). Témoignage.



Actuellement, les volailles de Maël Delphin-Poulat sont logées dans un bâtiment de 30 m² et dans quatre de 60m².

A 31 ans, Maël Delphin-Poulat porte un regard satisfait sur son parcours et son installation agricole, une aventure qu'il a commencée en 2009. En dix ans, l'exploitation qu'il a créée à La Chapelle-de-Merlas (Isère), au pied du col des Mille Martyrs, en s'installant avec un atelier de volailles plein air et un cheptel de brebis, a bien changé. Aujourd'hui, au sein d'une surface de 39 hectares, il élève en remplacement des ovins, 15 mères charolaises et leur suite, et des volailles. Outre ses 250 poules pondeuses, il possède aussi 2 500 places pour poulets, pintades, chapons, dindes et poulardes. L'exploitation de Maël Delphin-Poulat évolue peu à peu. Si le bâtiment d'élevage des vaches était au départ une écurie entravée, le jeune éleveur a fait le choix, en 2014, d'installer ses bêtes dans un tunnel. *«Comme je ne suis pas propriétaire des lieux, j'ai préféré limiter l'investissement. J'ai ainsi pu faire réaliser le tunnel et les barrières pour un coût de 13 000 euros»*, souligne-t-il. Actuellement, les volailles sont logées dans un bâtiment de 30m2 et dans quatre de 60m². Maël Delphin Poulat a toujours été très vigilant dans ses investissements. Jusqu'à présent, il les limitait à 10 000 euros par an. Mais le bâtiment en cours de construction qui vise à faire croître son cheptel de poules pondeuses à 700 unités au cours de l'année 2020, déroge à cette règle. *«Là, il s'agit d'un autre projet. L'objectif est d'avoir un bâtiment complet, qui puisse contenir les poules dans une partie ainsi qu'un laboratoire de transformation et un espace de stockage dans l'autre»*, détaille Maël Delphin-Poulat.

Valoriser la production

Titulaire d'un Bac pro à La Côte-Saint-André (Isère), le jeune éleveur est autodidacte sur tout ce qui concerne la découpe et la transformation. Mais, en tant qu'adhérent APFI (Association des producteurs fermiers de l'Isère), il a suivi des formations en matière d'hygiène et de biosécurité. Déjà équipé d'un *«labo de transfo et de découpe»*, il abat et transforme lui-même ses volailles en cuisses, escalopes, paupiettes et autres préparations, qu'il commercialise au magasin de producteurs savoyard *«Producteurs de saveurs»*, à Pont-de-Beauvoisin (Isère) et dans quatre marchés des environs où il commercialise également sa viande. Pour Maël Dephin-Poulat, la vente directe a toujours été une évidence. *«Je veux rester maître de mon produit, du début à la fin. Je veux valoriser le mieux possible ma production. Je ne veux pas déléguer l'étape de commercialisation. En m'installant sur une petite surface et pour percevoir un salaire, je pense que c'est une obligation de vendre en direct»*, explique-t-il. Aujourd'hui, le chiffre d'affaires de l'exploitation est de 200 000 euros, dont 80% provient de l'atelier volaille. Son EBE (Excèdent brut d'exploitation) est de 60 000 euros. *«Mais comme il faut rembourser les prêts en cours, il ne reste que 30 000 euros pour réinvestir»*, tempère l'agriculteur.

Main d'œuvre familiale

Pour Maël Delphin-Poulat, la charge de travail est conséquente. Entre l'élevage des animaux, l'abattage des volailles deux fois par semaine, la transformation, la commercialisation de ses produits, les journées sont bien chargées. Même s'il est appuyé par un salarié qu'il emploie à hauteur de trois quarts de temps. Même s'il est aidé par une main d'œuvre familiale très présente. Son oncle Bernard Delphin-Poulat à qui il a repris une partie de l'exploitation lui donne encore un sérieux coup de main. *«Sans ma famille, c'est sûr que ce serait difficile de faire tout ce que je fais»*, reconnaît-il. Ses parents n'étaient pas agriculteurs mais il a toujours voulu faire ce métier. Aujourd'hui, il n'est pas déçu par son activité. Il reste évasif quant à l'exercer toute sa vie. Rendez-vous dans dix ans.

ISABELLE BRENGUIER

IGP Charolais de Bourgogne

Présence et promotion au Salon International de l'Agriculture

L'IGP Charolais de Bourgogne était présente dès le début de la semaine au salon international de l'agriculture. Les visiteurs ont été nombreux à venir rencontrer le Président Régis Taupin et les membres du bureau de l'Association. Pour l'évènement des dégustations de recettes à base de viande IGP Charolais de Bourgogne ont été proposées par le Chef Jean-Marie Poitevin du Château de Chailly en Côte d'Or. Au menu : makis de bœuf, tartare de bœuf aux huîtres, émincé de bœuf au cassis ou bien encore carpaccio de bœuf au fromage frais qui ont su ravir les papilles des prospects autour d'échanges sur l'origine de la viande. Celle-ci doit répondre à un cahier des charges strict qui garantit une qualité très appréciée et répondant aux désidératas des consommateurs : animaux élevés plus de 6 mois par an en extérieur, engraissé à l'herbe, sans urée ni OGM de la naissance à l'abattage. Couleur, pH et durée de maturation sont également contrôlés. Pour l'Association l'objectif est d'assurer une meilleure rémunération des éleveurs adhérents de l'IGP.



De gauche à droite : Guy Fonteniaud, vice-président ; Éric Allouis, secrétaire ; Régis Taupin, Président ; Xavier Malnoury, Trésorier et Jean Marie Poitevin, chef cuisinier du Château de Chailly.

CHAROLAIS DE BOURGOGNE



Coronavirus Covid 19

Des mesures fiscales pour accompagner les exploitants agricoles

Cette note reprend de manière synthétique, impôt par impôt, l'ensemble des aménagements mis en place par les pouvoirs publics et nécessités par la crise actuelle.

Impôt sur les sociétés (IS)

Concernant les sociétés à l'IS, un délai de paiement des acomptes d'IS peut être accordé, sur simple demande.
Une remise d'impôt peut également être obtenue, sous réserve de justifier de réelles difficultés au niveau de la société.
Ces difficultés peuvent se prouver par comparaison des chiffres d'affaires mensuels 2019 et 2020, par la présence d'autres dettes à honorer desquelles résultent l'impossibilité de paiement, par une trésorerie à un niveau particulièrement bas, ou toute autre raison de nature à justifier la remise.

Prélèvement à la source (PAS)

• Concernant le taux et les acomptes pour les revenus professionnels (BA/BIC)

Concernant les agriculteurs dont les revenus sont imposables dans la catégorie des BA et BIC (régime réel ou micro), le montant du taux et des acomptes du PAS peut être modifié à tout moment. En effet, les contribuables peuvent modifier à la baisse leur PAS en cas de variation des revenus du foyer fiscal.
Cette modulation à la baisse ne peut être sollicitée qu'à la condition qu'un écart de plus de 10 % existe entre, d'une part, le montant du PAS modulé, et le montant du PAS que le contribuable supporterait si aucune modulation n'était pratiquée.
Les demandes de modulation prennent effet le 3ème mois suivant celui de la demande, soit pour une demande effectuée dès aujourd'hui, la modulation ne sera effective qu'à partir de juin prochain.
Cette modification à la baisse du PAS peut également être demandée par les contribuables percevant des salaires. Il s'agit des règles du régime de droit commun. Des sanctions s'appliquent en principe en cas de modulation à la baisse de manière excessive, mais l'administration fiscale a précisé qu'elle serait tolérante en cas d'erreur compte tenu de la situation exceptionnelle.
Il est aussi possible de reporter le paiement des acomptes du PAS : En principe, le paiement des acomptes du PAS intervient de manière soit mensuelle soit trimestrielle. Il est possible de reporter le paiement d'une échéance sur la suivante. Cette demande sera prise en compte pour l'échéance qui suit le mois de la demande. Le report maximum est de trois échéances sur la suivante en cas de paiement mensuel et d'une seule en cas de paiement trimestriel.
Cette démarche est accessible via l'espace particulier du contribuable, rubrique « Gérer mon prélèvement à la source » : toute intervention avant le 22 du mois sera prise en compte pour le mois suivant.
Il s'agit des règles de droit commun qui s'appliquent ici, pour le prélèvement à la source.

• Concernant les PAS à reverser à l'administration fiscale via la DSN en tant qu'employeur

Le reversement du prélèvement à la source, effectué par les employeurs via la DSN n'est pas concerné par les mesures exceptionnelles (les entreprises n'étant que « collectrices du PAS »).

Cotisation foncière des entreprises (CFE) et taxe foncière

Pour les agriculteurs soumis à la CFE et/ou à la taxe foncière et dont le paiement est mensualisé, il est possible pour eux de suspendre leur paiement. La demande doit être en principe formulée au plus tard le dernier jour du mois qui précède celui du paiement effectif (le 15 du mois). Toute intervention avant le 31 mars sera donc prise en compte pour le mois suivant.
La demande doit être effectuée via un modèle de demande, disponible sur le site impots.gouv.fr, à adresser au service des impôts des entreprises. Cette démarche est accessible via l'espace professionnel ou en contactant leur service des impôts des entreprises (SIE).
Pour l'échéance de mars, les entreprises doivent se rapprocher de leur banque pour demander, si le délai est encore possible, de s'opposer au prélèvement SEPA. Elles ont également la possibilité d'en demander le remboursement auprès de SIE, une fois le prélèvement effectif.
Dans le cadre des mesures exceptionnelles annoncées par le Président de la République, il est précisé que les échéances suspendues seront prélevées au moment du paiement du solde de la CFE et/ou de la taxe foncière, sans pénalité (au mois de novembre 2020).

TVA et taxes assimilées

Les mesures exceptionnelles ne concernent pas la TVA et les taxes assimilées (les entreprises n'étant que « collectrices de la TVA »). Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, ayant précisé par ailleurs que des mesures fiscales exceptionnelles en matière de TVA seraient trop compliquées et coûteuses à mettre en œuvre, avec des risques sur la sécurité fiscale.
Néanmoins, compte tenu des difficultés financières engendrées par la situation actuelle, les entreprises peuvent toutefois contacter leur SIE afin de solliciter la mise en place d'un échelonnement de paiement de la TVA. Il s'agit du droit commun de la procédure de réclamation gracieuse qui va s'appliquer. Par conséquent, l'administration fiscale est libre d'accepter ou de refuser la demande, et en principe appliquera les intérêts de retard.
Par ailleurs, la FNSEA va adresser un courrier au ministre Bruno Le Maire, afin de mettre en avant les problèmes de trésorerie rencontrés par les exploitants agricoles compte tenu de l'actualité et de la nécessité d'accorder des mesures fiscales exceptionnelles en matière de TVA, notamment par le report des délais de déclaration et de paiement de la TVA.

Entreprises en difficulté : les aménagements mis en place via un formulaire unique.

https://www.impots.gouv.fr/portail/files/media/1_metier/1_particulier/EV/2_payer/240_difficultes_paiement/difficultes_paiement.pdf

SOURCE FRSEA



SARL MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
GROUPE METHIVIER-PARAGEAU	89 Toucy	03 86 44 01 08
	58 St Martin/Nohain	03 86 26 10 93
NODIMAT Groupe Ouvrard	21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
	21 Longeault	03 80 48 91 60
	21 Vignoles	03 80 21 46 10
SUREAU AGRICULTURE	89 Avallon	03 86 34 18 35
	58 Tannay	03 86 22 11 54
EUROPAGRI Groupe Sureau	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Francis Lesourd à Augy :	03 86 40 29 09

Covid 19

Les difficultés rencontrées par les filières

Ensemble des filières : pénurie de main-d'œuvre, risque de rupture des approvisionnements…

Horticulture : la filière horticulture et pépinière n'est pas jugée prioritaire, car non alimentaire. Les entreprises relevant de cette filière ne peuvent donc plus recevoir de particuliers, pour la vente directe. Ces stocks périssables risquent d'être perdus.

Lait : des difficultés de commercialisation dans certaines entreprises, voire l'arrêt ponctuel de la collecte, annonce de baisse de prix pour SODIAAL, des difficultés pour faire fonctionner les laboratoires d'analyses interprofessionnels
Les entreprises les plus petites semblent être les plus fragiles : peu de personnel de remplacement, peu de moyens de modifier le mix produit…

Grandes cultures : Les exportations françaises d'oléagineux et de céréales ont plus ou moins pâti de l'épidémie de Covid-19 selon leur exposition à la Chine et à la croissance économique mondiale. Certaines restent en attente de débarquement, après l'effondrement du fret.

Produits fermiers : des difficultés de commercialisation avec les circuits courts et la fermeture de certains marchés.

Viande bovine : bon maintien de l'activité de la filière bovine et de très fortes commandes qui ont été ordonnées par la distribution en début de semaine. Le niveau des abattages, en hausse de +6 %, confirme cette fermeté de la demande, même si la filière doit adapter ses flux aux changements de consommation liés au confinement Le transfert de la RHD vers la consommation à domicile ne peut que favoriser l'offre française. Les éleveurs doivent être encore plus de vigilant sur les prix des animaux, et à se fier aux seules informations factuelles et vérifiées.

Vin : des annulations de salons qui pèsent sur les trésoreries et des difficultés à l'exportation.

Viande porcine : Sur le marché du porc, c'est la propagation du coronavirus en Italie qui inquiète. Ce pays est le premier débouché français sur le marché européen. Mais le ralentissement du commerce italien fait craindre un repli de la demande. La filière régionale liée essentiellement à la consommation régionale et nationale devrait pouvoir faire face.

Apiculture : des dérogations demandées par InterApi pour ne pas paralyser la filière
Les mesures de confinements et consignes annoncées par le gouvernement ces derniers jours font craindre une paralysie des activités apicoles pour l'ensemble de la filière.

Caprins : des difficultés de commercialisation pour les producteurs fermiers et une filière chevreaux fragilisée à l'exportation. Ovins : engorgement des marchés.

SOURCE FRSEA BFC

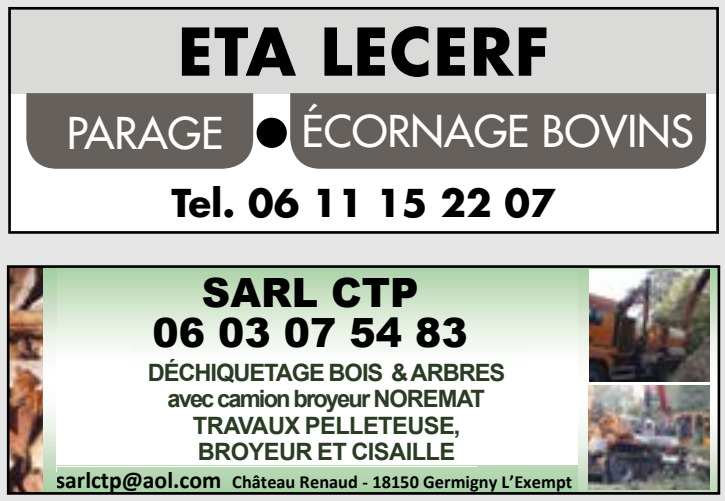
Aides à l'installation L'accompagnement des porteurs de projet en agriculture reste une priorité pour les Jeunes Agriculteurs

Sur la période de confinement les chambres d'agriculture font tout leur possible pour maintenir les activités de conseil. Les Points Accueil Installation seront tous à l'écoute des porteurs de projet sur la période de confinement. En revanche, aucune alternative n'a encore été trouvée pour la réalisation des stages 21 heures et tous les stages préconisés dans le cadre du plan de professionnalisation personnalisé. Les chambres d'agriculture et les Jeunes Agriculteurs sont en attente de solutions en lien avec l'administration.
Dans ce contexte, les Commissions Départementales d'Orientation Agricole sont soit maintenues en consultation électronique ou repoussées.
Les chambres d'agriculture ont encore très peu de visibilité sur le montage des dossiers d'installation, sur les dates de dépôt de dossiers d'installation, mais aussi sur les éventuelles mesures dérogatoires transitoires proposées par l'administration (si signatures et documents originaux manquants lors du dépôt de dossiers).
Nous vous tenons bien sûr informés de l'évolution de l'activité d'accompagnement sur la Région BFC. Si vous êtes en cours pour les démarches à l'installation, n'hésitez pas à contacter vos conseillers pour plus d'informations. : Lucile Pierme : installation.jabfc@orange.fr

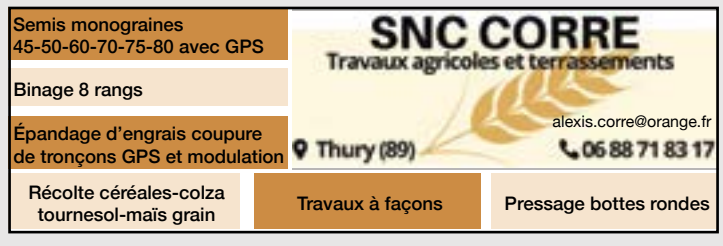
▶ Des professionnels à votre service











Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Cours & Marchés *Les tendances locales*

Sicagemac (58800) Marché de Corbigny

Marché du lundi 23 Mars

Bovins : 324
Apports plus importants cette semaine. Les cotations sont consultables par nos adhérents sur le site de la FMBV durant la période de confinement.
Annoncez le plus tôt possible vos animaux au 03 86 20 00 37.
Marché ouvert semaine prochaine. Seuls les apporteurs et acheteurs auront accès à l'enceinte du marché en respectant les mesures barrières.

Bovins gras : 15. Présentation de bonne qualité.

Prochains marchés :
Bovins le lundi 30 mars et ovins le lundi 6 avril 2020 aux horaires habituels.

Sicafome Moulins Engilbert.

Marché du 24 mars

Effectif global : 1108
Taux de vente : 95%

Observation : Le marché s'est tenu en prenant des mesures barrières très strictes et qui ont été parfaitement respectées avec beaucoup de civisme par l'ensemble des utilisateurs. La majorité des acheteurs était présente même si quelques-uns ont préféré s'abstenir. L'offre était globalement de bonne qualité. Dans toutes les catégories, si on a pu observer des transactions très fluides et des cours facilement reconduits avec un taux de vente de plus de 95%.

Pour les cotations :
contact@fmbv.fr

Cotations nationales et régionales des agneaux et brebis de boucherie

Marche du 16 mars au 22 mars

Commentaires
Zone Nord La cotation reflète la situation jusqu'au 18 mars. depuis le marché subit une dégradation inédite et entre dans une période d'incertitude totale.

Zone sud : Application du réseau.

Pour les cotations :
https://visionet.franceagrimer.fr/Pages/Statistiques.aspx?sousmenu=productions%20animales&menuurl=Statistiques/productions animales/viandes/cotations en format pdf/

Les commentaires FNB de la situation de marché/ perspectives à court terme pour les bovins maigres.

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :
INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possible. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 23 mars 2020) :
« Les cours sont reconduits.»

Matériel

Tracteur

10 - Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf
✆ 06 07 61 82 64

26 - Vends tracteur case IH JX 1100U 100 ch 4RM 5955 H avec chargeur mailleux MX 100 inverseur hydrolique pneus neufs année 2004 30 000 euros
✆ 06 07 80 39 79
06 74 32 55 41

26 - Rotorator Ferrans SP230,tondeuse Rogues et Lecoeur, tracteur D Brown 1390 année 1981, porte nasse 400Kg
✆ 06 17 07 52 89

38 - Vends tracteur John Deere 4230 2RM BET 7000 euros pont avant de Ford 4100 1000 euros pièces de Ford County pièces moteur Renault 88 Moteur Alfa
✆ 06 75 04 60 70

42 - Vends Renault ARES 550 RZ 2001 - 11000 h - chargeur Mailleux MX 100 bon état
✆ 06 34 56 73 02

67 - Vends container 7x2, 4x2m d'un camion frigo porte latérale et arrière et laveuses d'asperge occasion à triage électronique Espaso et Hermeler caisses plastiques, arceaux avec ancres tunnel largeur 5m, plants de fraise framboise et griffes d'asperge, achète dérouleuse de plastique au sol.
✆ 06 14 36 28 98

89 - Vends tracteur Someca 850 avec cabine Nev., roues 16.9.38, moteur refait (2.000 heures), pompe injection refaite. Livraison possible.
✆ 06 81 82 72 32

Travail sol

01 - Vends semoir maïs Monosem NG+2, 6 rgs, 80 cm, roue pro télescopique année 99 micro granulé
✆ 06 09 12 31 60

03 - Vends semoir engrais Vicon 500kg tonne eau 500lit 2 bascules à sacs.
✆ 06 28 78 23 61

38 - Combiné semis 3 m herse rotative Pottinger lion301 porte à court packer planche niv. semoir Amazone rotec 21 rgs herse flex doigt roue appuie amalog, TBE : 13000 euros/ht.
✆ 06 83 48 17 25

38 - Vibro Quivogne 6 m d. roule 4500 euros/HT TBE, vibro carré 6 m double rouleau 4500 euros/HT TBE, semoir maïs Ribouleau PNU 4 rgs disuqe tournesol traceur hydro 1500 euros/ht.
✆ 06 83 48 17 25

71 - Vends décompacteur Goizin 8 dents, relevage AR, TBE, 4.500 euros, herse rotative Kuhn 3 m, 1.800 euros.
✆ 06 80 43 57 58

89 - Vends remorque Filon 11 tonnes, 2 essieus, TBEG, - herse 6 m. Quivogne HU, peu servie, TBEG. (réf 10VB2)
✆ 06 84 52 86 64

Récolte

03 - Vends cause retraite faucheuse 3,50m Potinger 4 campagnes TBE 7800 euros
✆ 06 76 71 43 67

26 - Vends récolteuse lavande
✆ 06 07 85 27 79

89 - Vends séparateur 100 qx Dénis avec 4 grilles, pieds ensacheurs - séparateur 50 qx Dénis avec 4 grilles B.E., pieds ensacheurs. Livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Traitement

21 - Vends pulvé. 1 000 litres, 16 m., contrôle juin 2018, - moulin à farine 3 parties 2 quintaux environ (réf. 1101)
✆ 06 46 10 52 91

Distribution

58 - Vends pailleuse distributrice Silofarmer 735, toutes options, 3 campagnes, TBE (réf. 110F)
✆ 06 36 50 16 41

Epandage

38 - Vends épandeur à fumier 3 tonnes
✆ 04 76 07 20 32

Irrigation

89 - Vends canon d'irrigation, état neuf, débit 60 m3/h, prix : 900 euros. Delagneau - Jean-Michel - Gurgy (réf. 1003)
✆ 03 86 53 02 45

Forestier

42 - Vends mat. scierie scie diam. 120 chariot 6 m 4 griffes éject. ch. reprise tronçon Delig tapis latte
✆ 06 21 18 54 13

Manutention

01 - Vends grue à fumier Kruger L212 bon état
✆ 06 98 36 65 15

Agri. divers



01 - Vends remorque Gilibert 1010 Profi ridel ensilage 25m3 pneus 550/60/22,5 16 PR flèche Res. Por Aut
✆ 06 73 97 35 01

01 - Vends Cause ces tracteur JD 6230 benne Gilibert 12T essieu suiveur. Presse BR Variant 180. pailleuse P Agrapaille comm. élect. 78 logettes VL avec matelas Kraiburg 6cm épaisseur. Agitateur lisier pompe à lisier. Caillebotis occas. Le tout TBE. Appel après 18H
✆ 06 68 52 01 45

03 - Vends cause retraite plateau à fourrage 11m Roland 15T - 8800 euros
✆ 06 76 71 43 67

07 - Vends piquets de clôture châtaignier fendus à la main 1,80m-1,80 euros, 1,60m-1,60 euros
✆ 07 87 05 20 20

15 - AV engrangeur Hengele, répartiteur télescopique automatique sur 30 m larg. 12m, faneuse Volto Klas 58, 6 toupies 5.80 m, moulin farine, marteau sur prise de force, 3 grilles.
✆ 06 81 32 02 51

18 - Vends pulvé Caruelle 800 l, largeur 16 m, multijets - chargeur Stoll 50.1 Profiline, monté sur Valtra 8100, état neuf, très peu servi, avec pique-balles - 3 stations de DAC Westfalia C06.
✆ 06 81 84 18 41.

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presses moyenne densité, - cover crop, - tracteurs 4 RM (réf. 090A)
✆ 06 69 21 04 68

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 100A)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Cause retraite vend claies de séparation pour ovins, - tonne à eau sur pneus, 800 litres et auges pour ovins (réf. 1004)
✆ 03 80 64 54 65 HR

25 - Vends un aplatisseur occasion de 4 cv 800 kg/h toutes céréales.
✆ 06 76 12 68 30 -
06 28 29 00 87

38 - Vends remorque semi portée fourrager 8m, pneu 520/70R38 50%, 420/70R28 50% et pneus Telesco 17,5R24 80% usure
✆ 06 12 05 40 97

38 - Vends motoculteur Iseki équipement labour deux charrues une herse prix à débattre
✆ 06 75 24 14 34

38 - Vends niche à veaux tank à lait matériel de fenaison faucheuse pirouette andaineur presse balle ronde
✆ 04 76 07 50 42

38 - Vends semoir monosem 4 rangs maïs tournesol + tapis monte bottes foin + divers moteurs éléctrique
✆ 06 49 98 71 09

38 - Vends matériels agricoles semoir engrais pulve 800L Blanchard et divers matériels
✆ 06 75 17 98 83

58 - Cause retraite vend matériel de fromage, 2 écrémeuses, 2 tables égoutt, baratte, bacs faisselle, 1 tracteur CS 100 + chargeur + manubal v600, faucheuse Kuhn 702, applatisseur, vis, cellules, semoir. SCEA Berlo (Réf 110D)
✆ 03.86.78.25.87

69 - Vend Girofaneur GF4201MH Kuhn très bon état, pris 2200 euros à débattre - Transfert lait 5 griffes pulsation électronique + pompe à lait marque Melatte, 500 euros à débattre.
✆ 04 74 70 51 11
ou 06 98 29 89 87

71 - Vds tubulaires écurie entrav., attach., abreuvoirs, 1.800 E, presse BR New-Holl. 2003, 6.500 E, stabul. démontée, 648 m2, 90 pl. J. bovins, 9 travées de 6 m, barrières et cornadis, B. E., 20.000 E.
✆ 06 09 44 66 09,
uniqt le soir

71 - Vends benne RG 6 T, bien chaussé, en TBE, 3.200 euros, jumelage 16-9-34 Malcon, 800 euros.
✆ 06 80 43 57 58 HR

71 - Vends pipeline Westfalia 4 ou 5 postes, complet, bon état - pulvérisateur Blanchard 12 m, 600 L, bon état, surélévateur Mailleux 5 bottes.
✆ 03 85 76 50 55

Véhicule

Tourisme

69 - Particulier vend Suzuki Vitara 1,6 VVT Pack Allgrip 4X4, Galactic Grey Metal, toutes options, 53 000 km, 10/2015, garantie 10/2020, 13500 euros, 1ère main.
✆ 06 74 27 66 39

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends balles rondes foin petite montagne et paille blé et triticale 18km Bourg en Bresse
✆ 06 73 43 54 50

01 - Vends paille bottes carrées 90-240 - herse rotative 3m - pulvé Hardi 1000 L
✆ 06 60 81 36 65

01 - Vends foin enrubanné 2019 75% de M.S. Très bonne qualité diam : 120/120. 1er et 2eme coupe.
✆ 06 80 10 95 44

01 - Vends foin prairie naturelle 1er choix balles 150 120 prix 125 euros T départ
✆ 06 85 81 70 78
ou 06 84 47 68 91

01 - Part vend ces surplus plants peupliers 2à 3 euros suivant calibre variété 214
✆ 06 82 07 33 68

01 - Vends bon foin et regain 2019 BR 120x120, 150 BR
✆ 06 98 36 65 15

01 - Vends bottes enrubannages 2019 secteur Dombes
✆ 06 11 73 83 56

21 - Vends 130 tonnes de luzerne BIO, andaineur à tapis, pressage en coupé format 120 x 90, 8 ficelles, 180 euros la tonne (Réf 110E).
✆ 03 80 24 94 61 ou
06 07 49 13 48

38 - Vends paille orge et blé récolte 2019 + regain, prix à débattre
✆ 06 62 83 04 91

38 - Vends luzerne extra foin de 3ème coupe 50 ballots ø140 180€T Isère
✆ 06 29 02 60 59

39 - Vends paille et foin livraison assurée. Laisser message si répondeur
✆ 06 73 92 81 55

42 - Prod. vend maïs ensil. foin de luzerne et trèfle + enrubann. luzerne trèfle - poss. livraison.
✆ 06 82 29 74 85

42 - Vends foin et paille - bottes rectangulaires 2.50mx1.20mx0.70m - tb qualité - liv. assurée.
✆ 06 20 58 24 30

69 - A vendre pommes Golden Gala Fuji Jeromine Story Opale Dalireine ect...
✆ 06 37 13 42 89

Fourrage

01 - Vends foin et regain en botte carrée 90*120 livraison possible
✆ 06 87 57 08 92

01 - Vends foin 2019 BR 130 - combiné semoir PN Maschio 3 m bas prix
✆ 06 89 33 42 53

01 - Vends foin 2019 1ère coupe BR 130 belle paille orge 2019 BR 130. Appel après 18H
✆ 06 68 52 01 45

01 - Vends foin 1ère coupe BR Diam 140 et paille BR diam 150 luzerne enrubannée 2è coupe 30 rx
✆ 04 74 24 33 87

18 - Vends très belle paille, sous abri, bottes cubiques 90x120, livraison assurée.
✆ 06 17 84 34 79.

21 - Vends en Bourgogne : - paille de qualité : 60 euros la tonne, - paille meule déclassée : 40 euros la tonne, transport en plus (réf. 070D)
✆ 06 85 73 22 68
avec répondeur

21 - Agriculteur vend paille, foin enrubanné, 1e qualité, liv. et prix garantis.
✆ 06 84 27 13 81

25 - Vends foin en reconversion bio 2e année BR 130 secteur Besançon.
✆ 06 75 54 33 18

42 - Vends enrubannage meteil qualité moyenne 35€/botte - 42 NEAUX.
✆ 06 22 84 49 80

55 - Vends foin 2019, bonne qualité, bottes carrées, centre Meuse.
✆ 06 82 93 09 43

69 - Vends lots de botes d'enrubanage (trèfle - moa). Faire offre de prix - Vend foin prairies naturelles livrées par 10/12 T.
✆ 06 87 13 31 81

71 - Vends enrubannage trèfle violet pur, récolté début mai, 85 €/t, départ., paille de colza 120x90x235, livr. poss.
✆ 06 75 28 47 79

89 - Vends 20 tonnes foin de luzerne Bio, bottes rondes, 120 x 120, 160 euros la tonne (réf. 0902)
✆ 06 87 50 82 50

Propriété

Rech. **expl.culture ou élevage.** Vente ou Loc
C2F-Agri 04 70 58 32 82

03 - Vaumas sur Besbre 03220 A vendre ou à louer avec promesse d'achat ensemble de ferme sur 35 hectares proche du PAL faire offre raisonnable.
✆ 06 44 79 84 52

42 - Vends propriété agricole 31.50 ha un seul tenant drainée irrigable + bâtiments DPB 3136 - Feurs Sud
✆ 07 84 46 22 59

69 - Vends vignes AOP crus : Fleurie 5 ha 31, - Bourgogne Blanc 1 ha 30, - Beaujolais-Villages 85 a, libres après récolte 2020, mécanisalbes. (réf. 1002)
✆ 06 79 22 85 04

70 - Cause retraite à vendre exploitation 100% Herbe, foncier location.
✆ 06 84 92 44 97

89 - Cause retraite : vends à 1H30 SUD PARIS, sud yonne, forêt de chênes de 278 HA en un seul tenant 85 % de chênes, forte densité de tiges, déductions fiscales + chalet en bois 70 m2, conviendrait à investisseur, prix intéressant. (réf. 110C)
✆ 06 27 32 61 97

Terrain

38 - Terrain de 60 ares à dessoucher pour en faire un parc. Eau courante dans le terrain. Location offerte durant 15 ans.
✆ 06 07 98 31 50

39 - Recherche pâture pour mise en pension de 10 à 12 génisses ou 8 à 10 ha pour pré ou fauche
✆ 06 87 81 38 32

Divers

38 - Vends avoine printemps semoir engrais Vicon hyd. 2 discs scie colza MB//Achat vache blonde
✆ 06 14 47 49 53



38 - Vends lot 350 plateaux neuf faisselles(x12)+180 couvercles(boite x12) Plex 55€ au lieu de 120€
✆ 06 02 15 65 91

39 - Cherche pâture vingt génisses pour la saison
✆ 03 84 51 31 08

57 - Vends luzerne - herbe sur pied - pièces Mb Ih953 - grille Inf + support de grille - courroies - essieux av. arr. Bv.
✆ 06 74 33 39 87 ou
03 87 35 77 67

69 - Recherche 5 à 15 ha de patures dans Monts du Lyonnais, étudie toutes propositions. Vends taureau charollais 6 ans avec gêne Culards.
✆ 06 75 94 25 72

Location

Agricole

69 - Donne en fermage 30 A de vigne B-V exposée sud 20 ans mécanisable à Rivolet 69.
✆ 06 16 48 80 97

Autre

01 - Entreprise loue terrains pour fermes solaires mini 5 ha pacage ovin friches indus. carrières etc. Rému. 1200 à 2500 euros par ha et par an fonction données tech
✆ 06 75 50 60 01 ou
sbresse@lceet.eu

Offre

Emploi

01 - Recherche bûcheron pour faire coupe acacia région Pont de Vaux
✆ 06 82 07 33 68

01 - CUMA de l'Abergement Clémenciat recrute un CHAUFFEUR POLYVALENT H/F. Vous préparez et entretenez les matériels. Vous utilisez le matériel de la CUMA en prestation de services chez nos adhérents. Vous serez amenez à utiliser tout matériel du semis à la récolte. Vous assurez également un renfort de main d'œuvre sur les exploitations adhérentes. CDD de 39 h pouvant évoluer en CDI. Expérience significative dans la conduite d'engins. Le permis poids lourd et le certificat phyto serait un plus. Poste à pourvoir au 1er avril. Rémunération en fonction de l'expérience et du profil. Candidature à envoyer à :
✆ cuma.abergement@orange.fr

21 - Recherche apprenti avec contrat, débutant au 01/07/2020, logé - nourri (réf. 110B)
✆ 06 03 09 07 20

21 - Recherche chauffeur tracteur expérimenté, logé - nourri pour moisson (réf. 110A)
✆ 06 03 09 07 20

26 - Cherche 3 saisonniers mi

mai-30 aout arboriculture. Vends compresseur Lacme 2 cuves 800L de 2004 TBE
✆ 06 11 68 55 55

45 - Agriculteur en agriculture biologique de conservation sur 120 hectares depuis 20 ans, recherche agriculteur intéressé et disponible pour réaliser travaux culturaux, semis et récoltes permettant un complément de revenu et d'amortir son matériel, région Courtenay. jebassot@wanadoo.fr (réf. 090B)
✆ 02 38 97 04 09

69 - L'exploitation familiale « La Ferme Allabouvette » depuis 6 générations, située à Pusignan, conduit l'élevage de ses porcs en alliant modernité, respect du bien-être animal et respect de l'environnement. Nous vous proposons d'intégrer une ferme moderne pour seconder dans un premier temps son chef d'exploitation et son équipe qui vous offrira de belles perspectives d'évolution de carrière. Vos missions : Gestion de l'élevage porcin, fabrication aliments, gestion technique et administrative des MP. Expérience similaire ou candidature issue d'autre type d'élevage bienvenue. Esprit d'équipe, rigueur, implication, organisation. Permis B exigé. CDD temps plein de 3 mois renouvelable. Vous travaillerez un week-end par mois. Poste disponible. Env CV et LM à e.recrutement@yahoo.com ou 04 78 19 62 00
✆ e.recrutement@yahoo.com ou 04 78 19 62 00

Demande

Emploi

21 - J.H. 18 ans recherche maître d'apprentissage pour BTS ACSE rentrée septembre 2020 sur ETA ou exploitation céréalière, permis B (réf. 09VB1)
✆ 06 14 34 37 71

Mariage

Rencontre

21 - Cinquantenaire dijonnaise, assistante dans organisme agricole, dynamique, mince, coquette, esprit et cœur ouverts, recherche celui avec qui partager une relation vraie et durable, croquer les bons moments de la vie, vivre l'amour sincère. Vous : 50-65 ans, style plutôt moderne et soigné, prêt à partager mes envies. Ecrivez-moi avec photo à Terres de Bourgogne – 1 rue des Coulots – CS 80075 – 21110 Bretenière qui me transmettra.(réf. 0901)
✆ TERRES DE BOURGOGNE

89 - Homme 50 ans, éleveur, cherche compagne, à partir de 40 ans, libre, sérieuse, aimant la vie à la compagne, enfants acceptés, relation durable, pas sérieux s'abstenir. Ecrire à Terres de Bourgogne - 1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière qui transmettra. (réf. 0802)
✆ TERRES DE BOURGOGNE

Animaux

Bovin

01 - Vends 3 reproducteurs charolais 14 mois, HBC vêlage facile, IBRA, TGS, IND, BVD, prix raisonnable
✆ 06 88 76 87 81

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins 15 et 16 mois HBL, fils de Gagneur (RRVS), Hondo (RRVS), Magistral (RJ) et Engi (RREVS) + 1 taureau 2 ans, - génisses et vaches pleines échographiées, vêlage automne. (réf. 040C)
✆ 06 28 02 04 05

03 - Vends taureaux charolais HBC 2ans avec ou sans cornes visibles au pré.Perrin Deux-Chaises.
✆ 06 82 22 96 13

SICAFOME - MOULINS ENGILBERT
VENTE DE VACHES SUITÉES ET GESTANTES
JEUDI 09 AVRIL à 13h30
SOCLE DE 80 VACHES SUITÉES
Charolaises et Limousines
Animaux indemnes IBR
Inscriptions d'animaux supplémentaires jusqu'au 27 mars
Renseignements
06 48 17 03 17 / 03 86 84 28 75
Garanties bancaires obligatoires

15 - Vends taureau Salers, 4 ans, HBS, IBR A, naisseur Chassang - Moulinges à Paulhenc.
✆ 06 31 07 54 03

18 - EARL Breton vend un taureau HBC de 22 mois, type mixte, né le 06/05/18 et reproducteurs nés en 2019, certains sont utilisables sur génisses (fils de Noaille VF et Bourgogne).
✆ 06 82 25 17 13.

18 - L'élevage charolais Jubert à Massay vous propose 10 veaux reproducteurs des taureaux de 18 mois, lignée avec vêlage facile.
✆ 06 07 75 73 13, François ou 06 75 56 50 97, Pierre-François.

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en décembre 2018 et janvier 2019, tous hivernés au pré, avec toutes garanties sanitaires. Prix raisonnables : dont 4 de Jefferson, origines Métro Didier (71) - 4 de Loubard, origines Micaud (03), père d'Olympiade, prix d'honneur de la Châtre 2019 - 6 de Junior, origine Didier Lemasson (23), lignée de Romarin de l'élevage Jean Dufraigne (71) - 2 de Maori, élevage Goujat (69), prix d'honneur de la Châtre 2019 et 4 pour génisses. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ 06 81 38 47 12 ou 02 48 56 21 49, HR ou 06 07 91 98 08.

21 - Elevage charolais HBC, vend taureaux adultes, - taureaux 2 ans et veaux de l'année, IND IBR, TGS. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 490A)
✆ 06 76 65 35 98 (Laurent) 06 37 23 32 07 (Baptiste)

21 - Elevage charolais BAUDOT - Pont et Massène (21140) propose à la vente 20 taureaux de 2 ans, - 40 veaux mâles, - 1 taureau adulte le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps (réf. 030A)
✆ 06 07 75 59 74 (Jean-Luc) - 06 67 58 18 03 (Michel) - 06 74 69 62 41 (Bertrand)

21 - Elevage Charolais HBC, Vend 2 taureaux adultes, - 3 taureaux 20 mois, - veaux 14 mois, - génisses 18 mois pour reproduction, TGS, livraison possible. EARL Gabory - Jeux les Bard (réf. 050B)
✆ 06 87 43 40 33

21 - Elevage charolais HBC, Vend taureaux 2 ans et veaux de l'année. EARL Bolâtre Jean-Louis (réf. 0503)
✆ 06 98 38 19 62

21 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas - Allerey, IND IBR, VENDS taureaux 2 ans et veaux reproducteurs 15 mois. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distances
✆ 06 70 34 71 84

21 - Elevage charolais inscrit vend taureaux adultes, 2 ans et 1 an, TGS. Livraison assurée. GAEC Lechenault Frères - St Thibault (réf. 0702)
✆ 06 24 24 69 93

21 - Elevage HBC vend 5 taureaux de 16 - 17 mois père Vigny, Falcon, Dumas, Natur, TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, cheptel 100% IA depuis 40 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (réf. 080C)
✆ 06 15 28 77 63

21 - Prend bovins en pension Bio ou non à partir du 1er avril 2020, IND IBR, transport possible (réf. 110G)
✆ 06 22 18 10 57

38 - Vends mâles repro Limousins 18 mois HBL livraison possible
✆ 06 12 05 40 97

38 - Vends broutard charolais M pour repro 12 m issu INSE docile cornadis état indemne IBR VA FCO
✆ 04 76 64 20 47

42 - Vends taureaux Charolais 15/16 mois HBC TBO vêl. facile, élevage viande. CUISSET JM - St Germain Lespinasse
✆ 06 30 92 60 12

42 - Vends taureaux Charolais 18 mois HBC ou non origine IA - 1 sans corne - TGS - livraison possible.
✆ 06 80 21 09 02

42 - Vends taureaux Charolais 15 mois, HBC, bonne origine, vel. facile. GROUILLER JP.
✆ 06 71 99 65 43

58 - Elevage charolais HBC. EARL Batho Serge - L'Hatenon - Saxi-Bourdon Vend taureaux de 2 ans, bonne indexation avec ou sans corne, - veaux de l'année, taureaux adultes (réf. 050A)
✆ 06 83 68 07 96

58 - Vends veaux reproducteurs 16 mois, vêlage facile, - taureaux 2 et 3 ans, HBC, prix raisonnable, TGS. GAEC des Morillats - Préporché (réf. 060C)
✆ 06 33 49 46 88

58 - Vends reproducteurs charolais 1 et 2 ans, HBC et non, IBR A, TGS. Beauzon Christophe - Acroux - Moulins Engilbert (réf. 0704)
✆ 06 83 98 87 62

58 - Vends reproducteurs charolais 1 et 2 ans, HBC, IBR A, TGS. Beauzon Nicolas - La Sauve - Moulins Engilbert (réf. 0703)
✆ 06 47 76 43 44

58 - Vends taureau 2 ans, - veaux reproducteurs HBC, 4 de père IFNAIS 107, IND IBR, BVD, IBR A. Charetier - Anlezy (réf. 080D)
✆ 06 37 43 86 56

58 - Vends 5 taureaux charolais de 2 à 4 ans, le tout HBC, TGS. Berger Stéphane, Ternant.
✆ 06 25 72 20 74

58 - Prendrais en pension 12 à 15 bovins pendant saison herbagère, canton St Saulge (réf. 0903)
✆ 03 86 58 34 50 HR

58 - Elevage HBC vend taureaux 15 mois, vêlage facile, cornus et sans cornes, TGS, vac. FCO. Livraison possible. EARL Colmont - Saincaize-Meauce (réf. 090D)
✆ 06 08 78 05 01

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans maigres au pré, vêlage facile. GAEC Pellé G. et J. (réf. 1001)
✆ 06 47 59 78 09 ou 06 37 56 84 66

58 - Vends taureau 6 ans, HBC, origine Tombapik, vêlage facile (réf. 1005)
✆ 06 83 13 43 26

58 - Vends taureau 3 ans, - taureaux 2 ans, IBR A. Jouvet H. - Lurcy le Bourg (réf. 1006)
✆ 03 86 37 98 70 - 06 59 92 52 08

58 - A vendre 2 taureaux 2 ans, - 10 veaux reproducteurs 15 mois, inscrits, HBC. GAEC Touillon-Moiron (réf. 100B)
✆ 06 19 82 08 94

58 - Vends 4 vaches 1er veau suitées, 3 F - 1 M, vêlage sans aide, TGS, HBC. GAEC Guillien - Epiry (réf. 10VB3)
✆ 06 82 51 97 32

58 - Vends 2 taureaux 2 ans, - 1 de 3 ans, - 1 adulte, possible sur génisses, TGS, HBC. GAEC Guillien - Epiry (réf. 10VB4)
✆ 06 82 51 97 32

58 - Vends jeunes taureaux Limousins HBL ou non, pères qualifiés 14 à 16 mois, TGS, livraison. GAEC de Selins - Bazolles (réf. 10VB5)
✆ 06 78 97 54 52

69 - Vends jeunes reproducteurs limousins et laitonnes limousine origine IA.
✆ 06 71 61 73 16

69 - Vends 9 génisses Prim-Holstein + Red Holstein terme à partir 18 avril + lame à repousser ensilage (12/16).
✆ 06 59 69 36 62 ou 06 45 71 16 74

69 - Vends taureaux charolais de 1 et 2 ans, ttes garanties sanitaires, vêlage facile, type viande et élevage, très bonnes origines.
✆ 06 85 73 49 86

71 - Vends taureaux HBC avec du potentiel, ori. Allouetteau, Brière, Bonnichon, Bernardet, Fassier, Guerinet, Pigoury - GAEC Gouillard - Toulon sur Arroux (réf. 040E)
✆ 06 74 09 49 89

71 - Élevage charolais HBC, vend taureaux de 2 ans au pré, TGS, livraison. Chatillon J.-M.
✆ 06 15 93 22 70

71 - Vends taureaux 2 ans, HBC, TGS, livraison possible. Ducert Claude Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61

71 - Vends taureaux 15 à 22 mois, gd choix, pères Levis, Mylove, Hamel, Caramel + génisses 2 ans (FCO 4 et 8) pleines IA Mélomane, TGS, livraison. Gaec Devillard J. et C., Champlecy.
✆ 06 18 54 64 88

71 - Vends taureaux 18-24 mois, non inscrits, hivernés au pré, TGS, livraison possible.
✆ 06 75 75 59 80

74 - AV taureaux Charolais 3 ans, charrue BR 61 S, giro Kuhn GA 3201 GM
✆ 06 02 35 76 80

88 - Cherche génisses bio de 1 à 2 ans Charolaises ou Limousines.
✆ 06 08 61 13 46

89 - Elevage HBC, MANDRON Laurent - Montillot propose à la vente taureaux reproducteurs adultes et 15 - 18 mois, origine IA ou saillie naturelle pour génisses ou vaches, tous écornés ou sans corne, vac. BVD, TGS. Livraison assurée, prix raisonnable, visite permanente (réf. 030F)
✆ 06 8716 54 66

89 - Elevage charolais HBC vend taureaux de 20 mois, - veaux de 14 mois, - génisses de 18 mois, laitonnes, - vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 040A)
✆ 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX

Caprin

26 - Vendons chevrettes alpine lactation mono traite 1050L TB 32,2 TP 33,3 indemn CAEV les caprines GRIGNAN 26
✆ 06 37 08 28 15

Volaille-Lapin

38 - Vends poulettes prêtes à pondre 12 euros l'unité
✆ 04 74 90 91 90

Chien

69 - Vends 3 chiots Border de 3 mois (nés le 5 janvier 2020) non Lof - SIRET 51922280600019 * Prix 200 euros.
✆ 04 74 60 10 37

74 - Vends chiots croisés père Beauceron, mère Border 2 m 3 f nés le 02 01 20 dispo le 10 03 20 Mère : 250268730121422 SIRET 79607186800023.
✆ 06 81 57 34 42 HR



Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

TRANSFERT DE SIÈGE

I&W

Société civile immobilière
au capital de 280 000 euros
Siège social
3 rue du Rosoir 21000 DIJON
804 155 679 RCS DIJON

Le 21/02/2020, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 3 rue du Rosoir, 21000 DIJON au 7 - 11 - 13 rue Paulin Daure, 81200 MAZAMET à compter du de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de CASTRES. Pour avis, La Gérance

AL211326683

MODIFICATION DE CAPITAL

CABINET AP PATRIMOINE

Société à responsabilité limitée au capital de 42 000 euros 67, Avenue Victor Hugo 21000 DIJON 498 218 510 RCS DIJON Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2019, le capital social a été augmenté de 58.100€ par incorporation de réserves et par élévation du nominal des parts de 60 € à 143 € pour le porter à 100.100 €. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis

AL211326768

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

CFMB

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 12, place du Théâtre - 21000 DIJON
RCS DIJON 822 615 720

Avis
Aux termes des décisions du 18/03/2020, l'associé unique a décidé la réalisation d'une réduction du capital social non motivée par des pertes d'un montant de 100 euros, pour le porter de la somme de 1000 euros à la somme de 900 euros, ce par voie d'annulation d'actions. Le PV des décisions de l'associé unique sera déposé au GTC de DIJON à l'issue du présent avis. Le Président.

AL211326798

MODIFICATION DE STATUTS

SKLADANA

SARL au capital de 75.000 euros
Siège social : 2, rue du Canal
21150 MARIGNY-LE-CAHOUËT
RCS DIJON 493 678 882

AVIS DE TRANSFORMATION
Par assemblée du 28/02/2020, les associés ont décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour et ont adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 75.000 euros.
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
Transmission des actions : La cession d'actions par l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, toute cession au profit de tiers, sauf dévolution successorale, est soumise à agrément des associés statuant à la majorité des voix des associés ayant droit de vote.
Eric SKLADANA, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société et a été désigné Président de la Société sous sa nouvelle forme.
Pour avis

AL211326749

GAEC DES CHAVANAS

Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun -
Au capital de 72 809,65 euros -
Siège social : 30 rue de la Résistance -
21470 BRAZEY EN PLAINE -
RCS DIJON 378 424 360

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 1er février 2020, la collectivité des associés a décidé la transformation du GAEC en EARL au 1er février 2020, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'objet de la Société a été préalablement modifié. Il devient désormais : « l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime ». Son siège social et sa durée ne sont pas modifiés. Sa dénomination sociale devient : « EARL DES CHAVANAS » en lieu et place de « G.A.E.C. DES CHAVANAS ». Le capital social reste fixé à 72 809,65 euros, divisé en 4 776 parts sociales de 15,2449 euros chacune. La Gérance reste assurée par MM. Frédéric et Jean-Michel FEVRE, déjà gérants. Pour avis - La Gérance.

AL211326790

ETABLISSEMENTS VERGY-INDUSTRIES

Avis de modifications
Société par actions Simplifiée au capital de 5 404 230 € Siège Social : 17 rue Marguerite Yourcenar – 21000 DIJON RCS DIJON 353 107 931 L'assemblée générale ordinaire du 24 février 2020 a, à compter du même jour : - Pris acte de la décision de Monsieur Jean-Michel BLOCH de mettre fin à ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire ; - Décidé de nommer en remplacement son Commissaire aux Comptes suppléant, Monsieur Thierry CARLES ; - Décidé de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant le Cabinet Audit Associé Méditerranée, dont le siège est 67 route de Béziers – 34430 SAINT JEAN DE VEDAS
Le Président

AL211326796

SARL PHILIPPE DELAGRANGE

Aux termes du procès-verbal en date du 1er mai 2012, il résulte que la collectivité des associés de la société SARL PHILIPPE DELAGRANGE, Société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 euros, dont le siège est à BEAUNE (21200) - 1, rue Saint-Rollin, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 341 303 667, a décidé de proroger de 99 ans la durée de la société, soit jusqu'au 2 juin 2111. En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :
- Ancienne mention : 25 ans jusqu'au 2 juin 2012 ;
- Nouvelle mention : 99 ans jusqu'au 2 juin 2111 ;
Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis.

AL211326797

CESSION

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

CESSION D'ÉLÈMENTS DE FONDS DE COMMERCE

Par acte d'avocats électronique en date du 05/03/2020, enregistré auprès du service de la publicité foncière et de l'enregistrement Dijon 1 le 10/03/2020, dossier 2020 00023215, référence 2104P01 2020 A 01114, la société CARBUFLY, SAS au capital de 2 000 euros, siège social : 42, rue du Point du Jour - 21000 DIJON 793 134 180 RCS DIJON, a cédé à la société T.D - DISTRIBUTION, THEVENIN-DUCROT-DISTRIBUTION, SAS au capital de 18 360 000 euros, siège social : 7, rue du Point du Jour - 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, 352 860 639 RCS DIJON, des éléments isolés du fonds de commerce de détail de carburants et dérivés en magasins spécialisés, situé et exploité au 9, rue de l'Aviation - 21121 DAROIS, identifié sous le numéro SIRET 793 134 180 00025, et ce, moyennant le prix de cession global de 7 000 euros. Le transfert de propriété et l'entrée en jouissance ont été fixés à compter du 05/03/2020.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales, à la société CARBUFLY, 42, rue du Point du Jour - 21000 DIJON, où domicile a été élu à cet effet. Pour avis.

AL211326785

AVIS DE CESSION DE FONDS

Suivant acte sous seing privé en date à LA CHAPELLE SAINT LUC du 31.01.2020, enregistré au SIE de DIJON le 25.02.2020, Dossier 2020 00018913, référence 2104P01 2020 A00916 la Société HYGIE CONCEPT, société à responsabilité limitée dont le siège est 31 rue du Lavoir - 21910 BARGES immatriculée sous le numéro SIRET 80 567 208 00015
A cédé à la société VALKEA SARL au capital de 851 700 euros, ayant son siège à LA CHAPELLE ST LUC (10300) - 22bis rue Jean Baptiste Colbert, immatriculée 877 690 958 RCS TROYES
La branche d'activité de Vente de produits lessiviels, installation et maintenance de systèmes de distributions automatiques de produits lessiviels dépendant de son fonds de commerce moyennant le prix de 70 000 euros qu'elle exploitait en son siège.
La date d'entrée en jouissance est fixée au 1er.02.2020.
Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse suivante : 31 rue du Lavoir 21910 BARGES pour la correspondance et la validité.
Pour avis.

AL211326803

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCM DES DOCTEURS MIRBEY ET GIVRY

Société Civile de Moyen
au capital de 100 euros
Siège social : 18 Cours Général de Gaulle
21000 DIJON
478 512 122 RCS DIJON

Par un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2019, 1/ Antoine SCHNEIDER, demeurant 81 Rue de Longvic – 21000 DIJON, a été nommé co-Gérant à compter du 31 décembre 2019, en remplacement de Joël MIRBEY demeurant 6 Rue Berbisey -21000 DIJON, démissionnaire. 2/ La dénomination sociale a été modifiée et devient SOCIETE CIVILE DE MOYENS DES DOCTEURS GIVRY ET SCHNEIDER, à compter du 31 décembre 2019. Mention au RCS DIJON.

AL211325380

DISSOLUTION LIQUIDATION

LUC GAUER

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 88T, rue Paul Doumer
21110 GENLIS
753 846 310 RCS DIJON

Par décision du 31 décembre 2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2019 et sa mise en liquidation. A été nommé Luc GAUER demeurant 88T, rue Paul Doumer – 21110 GENLIS, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 88T, rue Paul Doumer - 21110 GENLIS, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

AL211326636

LUC GAUER

Société à responsabilité
limitée en liquidation
au capital de 1.000 euros
Siège social : 88T, rue Paul Doumer
21110 GENLIS
753 846 310 RCS DIJON

Par des décisions de l'associé unique en date du 31 janvier 2020, l'associé unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Luc GAUER demeurant 88T, rue Paul Doumer – 21110 GENLIS et l'a déchargé de son mandat ; décidé la répartition du produit net et de la liquidation ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

AL211326637

SCI LES TROPIQUES

Société civile immobilière
Au capital de 152,45 euros
Siège social
12, rue des Roses
21850 SAINT APOLLINAIRE
380 357 251 RCS DIJON

Suivant décision collective des associés en date du 19/02/2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Jean Luc DESERT demeurant 12, rue des Roses à SAINT APOLLINAIRE (21850) avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle ci. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Le siège de la liquidation est fixé au 12, rue des Roses à SAINT APOLLINAIRE (21850), adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis.

AL211326767

SCI LES TROPIQUES

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 152,45 euros
Siège social
12, rue des Roses
21850 SAINT APOLLINAIRE
380 357 251 RCS DIJON

Suivant décision collective des associés en date du 24 février 2020, il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Monsieur Jean Luc DESERT demeurant 12, rue des Roses à SAINT APOLLINAIRE (21850) et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis.

AL211326766

AVIS DE CONSTITUTION

O BE WINE

Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 94 rue de la pièce léger
21160 MARSANNAY LA COTE

Avis de constitution
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MARSANNAY LA COTE, le 14/02/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée ; Dénomination sociale : O BE WINE ; Siège social : 94 rue de la pièce léger, 21160 MARSANNAY LA COTE. Objet social : l'activité de traiteur incluant notamment la fabrication de plats préparés à emporter ou à livrer à destination des clients, l'organisation de soirées de dégustation, l'organisation d'actions de formation / de cours de cuisine à destination des adultes, en laboratoire ou en salle dédiée, la fourniture de services de restaurant, organisation de banquets, réceptions clés en main, la location de matériel de cuisine, location de matériel évènementiel, de traiteur et de laboratoire. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 4 000 euros. Gérance : Monsieur Grégory JACQUELIN, demeurant 28 rue André Malraux - 21600 LONGVIC et Monsieur Alain MOREAU, demeurant 14 route de Flacey - 21120 PICHANGES. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.Pour avis-La Gérance

AL211326702

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 01/03/20, forme : SCI, dénomination : DESJUMO, siège social : 13 Place Marie Maignot 21700 NUITS-SAINT-GEORGES, objet social : acquisition, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers meublés ou non meublés, bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; acquisition de terrains, exploitation et la mise en valeur de ces terrains par l'édification d'immeubles et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société, durée : 99 ans, gérance : M. Thomas DINEL (13 Place Marie Maignot 21700 NUITS-ST-GEORGES) et M. Benoît DINEL (4 Rue du Kronthal 67200 STRASBOURG), cession : agrément en AGE, libre entre associés, dépôt légal RCS DIJON. Pour avis

AL211326717

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 11/03/2020 : forme : EARL, dénomination : TARTERET-GIRARDOT, siège : Hameau de la Cour, 615 Rue de la Croix Ferrat 21130 AUXONNE, capital : 221 100 euros, durée : 99 ans, objet : activités correspondant à la maîtrise et l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle, gérance : M. Jean-Pierre GIRARDOT (Hameau de la Cour 664 Rue de la Croix Ferrat 21130 AUXONNE) et M. Ludovic TARTERET (27 Route de Pontailler 21270 PERRIGNY SUR L'OGNON), cession de parts : agrément en AGE et libre entre associés, dépôt légal RCS DIJON. Pour avis

AL211326773

AGIS
Société d'Avocats
Inter-barreaux

TAGADA 1706

Société civile immobilière
au capital de 1.000 €
Siège social : 21 rue de la Combe de Fain,
21370 Velars-sur-Ouche

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Velars-sur-Ouche (21370) du 16 mars 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : TAGADA 1706
Siège social : 21 rue de la Combe de Fain, 21370 Velars-sur-Ouche
Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion, l'aliénation et la vente, à titre civil, par tous moyens directs ou indirects (et notamment par voie de construction, échange, apport, location, prise ou mise à bail, prise ou mise en gérance, prise ou mise en jouissance à titre onéreux ou gratuit, souscription, ou autrement), de tous droits et biens immobiliers et accessoirement mobiliers, de toute nature, (et notamment terrains, immeubles ou fractions d'immeuble, bâtis ou non bâtis, et accessoirement, actions, obligations, parts sociales, portefeuilles de valeurs mobilières et placements de capitaux sous toutes formes), et notamment d'une maison à usage d'habitation sise 12 Clos de la Mare, 21380 Savigny-le-Sec.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Bertrand LAMY, demeurant 17 rue des Muriers, 21000 Dijon et Madame Laura MILLET, demeurant 17 rue des Muriers, 21000 Dijon
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas par les associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Pour avis
La Gérance

AL211326791

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à STE MARIE SUR OUCHE du 06/03/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée - Dénomination : PIXXL - Siège : 499 rue de Bourgogne, 21410 STE MARIE SUR OUCHE - Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS - Capital : 1 500 euros - Objet : acquisition, gestion, administration de tous biens, droits, parts d'intérêt, valeurs mobilières et immobilières et gestion de tous capitaux dont la société pourrait disposer - Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions - Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre - Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés - Président : Sylvain RATIE, demeurant 17 rue du 11 Novembre, 21000 DIJON. La Société sera immatriculée au RCS de DIJON. POUR AVIS Le Président

AL211326783

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à Dijon du 16/03/2020, il a été constitué une SELARL de Chirurgien-dentiste au capital de 5 000 euros, dénommée Docteur Guillaume BRULE, dont le siège social est situé 31, cours du Parc - 21000 DIJON, qui a pour objet l'exercice commun ou individuel à titre exclusif de la profession de chirurgien-dentiste. M. Guillaume BRULE, demeurant 13, Boulevard Eugène Fyot - 21000 DIJON, assure la gérance sans limitation de durée. Immatriculation au RCS de Dijon. Pour avis

AL211326788

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 10.03.2020 à DIJON, constitution de la société FS2D - Forme : SCI - Capital : 400 euros - Siège social : 41 C, rue Hoche 21000 DIJON - Objet social : L'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous droits immobiliers ou immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.- Durée : 99 ans - Gérance : Valentin DUPRE (252 Cours Lafayette 69003 LYON) Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas agrément des associés représentant au moins les deux-tiers au moins du capital social - Immatriculation RCS DIJON - Pour avis - La Gérance

AL211326789

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé à OUGES en date du 28 février 2020, il a été constitué la société suivante : Dénomination : Le Georges Guynmer Forme : Société à Responsabilité Limitée Siège Social : 1925 rue de l'Aviation – 21600 OUGES Objet : - toutes opérations commerciales se rapportant à l'exploitation de fonds de commerce de restaurant, bar, la préparation et la vente de plats à emporter, - l'activité de traiteur, - et à titre accessoire, l'hébergement pour les pratiquants de parachutisme, Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 9 000 euros. Gérance : Monsieur Pascal GRISOT Demeurant 6 rue du Viseney – 39290 MENOTEY Et Monsieur Pierre-Jean GUERRIERO Demeurant 4 ter rue Jean Baptiste Lallemand Et Monsieur Jean-Charles HUCHETTE Demeurant 273 rue du Centre Marcilleux – 01150 SAINT VULBAS Immatriculation au RCS de DIJON. Pour avis

AL211326795

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP à Dijon, le 3 mars, il a été constitué la Société à Responsabilité Limitée suivante :
Dénomination : OUTRE NUIT
Capital social : 10000 €
Siège : 13 place Bossuet, 21000 Dijon
Objet : Vente au détail et dépôt vente de bijoux et accessoires de mode
Gérant : Madame Camille Dugourd, demeurant 19 rue Vannerie, 21000 Dijon
Durée : 99 ans
Immatriculation : RCS de DIJON

AL211326804

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP à Dijon, le 5 mars, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :
Dénomination : SCI CAMCAT
Capital social : 5000€
Siège : 13 place Bossuet, 21000 Dijon
Objet : Acquisition et gestion de biens immobiliers
Gérant : Madame Camille Dugourd, demeurant 19 rue Vannerie, 21000 Dijon
Durée : 99 ans
Immatriculation : RCS de DIJON

AL211326805

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net
03 80 78 90 42

NIÈVRE

NOMINATION

FMB

Société par actions simplifiée
Au capital de 248.950 euros
Siège social : Route du Circuit
58490 SAINT PARIZE LE CHATEL
B 571 880 012 RCS NEVERS

Suivant délibération de l'associé unique en date du 28 février 2020, Monsieur Jean-Marie ARNAL, demeurant 18 Route de Landerneau, 29590 LE FAOU, a été nommé en qualité de représentant permanent de SFGE, Président de la Société FMB, aux lieu et place de Monsieur Jacques TALEC, démissionnaire et ce, à compter du 01 mars 2020.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis,
Le représentant légal

AL581326806

TRANSFERT DE SIÈGE

SAS JOUGLISE

Société par actions simplifiée
au capital social de 5 000 euros
Siège social : Lieu-dit Segoule
5 chemin des Merats
58270 Saint Benin d'Azy
RCS NEVERS - 851 791 350

Suivant AGE du 1er mars 2020, les associés ont décidé de transférer le siège social du Lieu-dit Segoule 5 chemin des Merats 58270 Saint Benin d'Azy au 4 Lotissement Les Petites Brunettes 58340 Cercy La Tour. La présente modification sera déposée au RCS de Nevers. Pour avis, le président

AL581326782

S.C.I. CEBORAH

SCI au capital de 20.000 €
Siège social
19 CHEMIN DU ROY 27620 Giverny
523 228 526 RCS d'Evreux

L'AGE du 17/02/2020 a décidé de transférer le siège social de la société 12 Faubourg de Villiers, 58190 Tannay, à compter du 17/02/2020 Objet social : acquisition, propriété, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous terrains et de tous immeubles, la construction et la restauration de tous immeubles commerciaux, professionels, d'habitation Durée : expire le 17/06/2109 Radiation au RCS d'Evreux et réimmatriculation au RCS de Nevers

AL581326799

MODIFICATION DE CAPITAL

FIDUCIAL SOFIRAL
NEVERS

SARL MARTIN

SARL au capital de 8 160 euros
porté à 150 450 euros
LES COUTRONS 58500 BILLY SUR OISY
R.C.S. NEVERS 328 244 462

Assemblée Générale Extraordinaire du 28/02/2020 :
Augmentation de capital social de 142 290 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à 8 160 euros
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à 150 450 euros.
La Gérance

AL581326809

CONVOCATION

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE GROUPAMA

Les sociétaires des Caisses locales d'assurance mutuelles agricoles de : Mont Saint Alban, Les Bords de Loire, Bazois et Saint Saulge sont convoqués en assemblée genérérale ordinaire le 9 avril 2020, à 10h00, site de gestion Groupama, 4 Esplanade Walter Benjamin 58000 Nevers à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant: approbation du procès-verbal de l'assemblée générale précédente, lecture des rapports du conseil d'administration et de la commission de contrôle et de surveillance, approbation des comptes annuels, affectation du résultat de l'exercice clos, nomination des membres de Commission de contrôle et de surveillance (le cas échéant), renouvellement d'administrateurs (le cas échéant).
Pour le cas où l'assemblée générale présentement convoquée ne pourrait se tenir et délibérer, faute de réunir le quorum requis des sociétaires, ceux-ci sont avisés qu'ils seront convoqués à l'assemblée générale

ordinaire de leur Caisse locale à une autre date et au lieu qui leur seront précisés dans cette convocation.

AL581326790

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

COMMUNE DE GARCHIZY

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Aliénation partielle du chemin rural dit des Prés de la Fontaine

Par arrêté n° 2020-URBA-017 en date du 21 février 2020, Monsieur le Maire de Garchizy a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour l'aliénation partielle du chemin rural dit des Prés de la Fontaine.

Monsieur GUILLAUMIN Gérard, directeur DDT à la retraite, a été désigné par la mairie de Garchizy en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie, du 23 mars au 6 avril 2020 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, un dossier sera déposé en mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit à M. le commissaire enquêteur, Mairie de Garchizy, 277 place Maurice Thorez, 58600 GARCHIZY, lequel sera annexé au registre.

Une permanence sera assurée par le commissaire enquêteur à la mairie les :

- Lundi 23 mars 2020 de 10h à 12h,
- Lundi 6 avril 2020 de 15h à 17h.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre à Monsieur le Maire le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Ledit rapport et ses conclusions pourront être consultés par le public en mairie.

AL581326721

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

L'adjudication aura lieu **le mardi 5 mai 2020 à 10h30**

Au palais de justice de NEVERS (58), Tribunal Judiciaire,

EN UN SEUL LOT

UNE MAISON D'HABITATION sise à **BONA** (Nièvre)

Lieudit « Le Bourg »

Cadastrée section D numéro 274, lieudit « Le Bourg » pour 2 a 90 ca, comprenant :

Suivant procès-verbal de description dressé le 23 août 2018 par Maître Brice DEVOLF, Huissier de justice à NEVERS (58) :

- Au rez-de-chaussée : cuisine aménagée, pièce principale, salle de bains avec WC,
- Mezzanine aménagée en deux chambres.

Surface : **62,41 M²**.

Un appentis à l'arrière de la maison.

Jardin.

Les lieux sont occupés par le propriétaire.

Cette vente a lieu à la requête du **FONDS COMMUN DE TITRISATION HUGO CREANCES IV**, représentée par sa société de gestion GTI ASSET MANAGEMENT, Société Anonyme de droit français, au capital de 800.000 €, dont le siège social est 29-31 rue Saint Augustin (75002) PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 380 095 083, prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège, venant aux droits de la BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE, en vertu d'un bordereau de cession de créances en date du 20 juin 2016, conforme aux dispositions du Code Monétaire et financier contenant celles détenues sur le débiteur, ayant pour Avocat, Maître Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de NEVERS.

MISE À PRIX : 15.000 € (QUINZE MILLE EUROS)

« La vente ne pourra être renvoyée qu'en cas de force majeure ou à la demande éventuelle de la Commission de Surendettement. »

On ne peut porter des enchères qu'en s'adressant à l'un des Avocats postulant près le Tribunal Judiciaire de NEVERS.

CONSIGNATION : 3.000 € à l'ordre de la CARPA

Fait et rédigé à NEVERS, le 10 MARS 2020 par l'Avocat poursuivant,

Signé Maître Isabelle MAUGUERE.

S'ADRESSER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

À Maître **Isabelle MAUGUERE**, Avocat au Barreau de NEVERS, Membre de la SELARL Isabelle MAUGUERE, 15 rue Gambetta (58) NEVERS, **TEL. 03.86.71.88.55**, dépositaire d'une copie du cahier des conditions de vente.

À Maître **Nicolas TAVIEAUX MORO**, Avocat au Barreau de PARIS, Membre de la SELARL **TAVIEAUX MORO - de la SELLE**, 6 rue de Madrid (75008) PARIS, **TEL. 01.47.20.17.48**.

Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NEVERS, où le cahier des conditions de vente est déposé (N°RG : 18/00067).

Sur les lieux où une visite sera organisée par Maître Bruno GYS, Huissier de Justice, SELARL QUALIJURIS 58, **le mercredi 29 avril 2020 à 14h**.

Sur INTERNET : www.vlimmo.fr

AL581326738

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

VENTE

TAXI STEF ET CO

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6 mars 2020, à Paris, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Never, le 11 mars 2020, numéro d'enregistrement : 2020A329 du 11 mars 2020, dossier 2020 6208 :

Mme Edwige DELARUE, demeurant Entreprise Individuelle, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers, sous le numéro 351791868, Ayant son siège social 1525 avenue de la paix 58600 GARCHIZY .

A vendu à :

M. Stéphane CONDROYER, demeurant Entreprise individuelle enregistrée sous le nom commercial « TAXI STEF ET CO » Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers, sous le numéro 502 326 523 Ayant son siège social sis 8 RUE DU RAVELIN - 58000 NEVERS .

Un fonds de commerce de Transports de voyageurs par taxis sis 1525 Avenue de la Paix 58600 Garchizy.

Ladite cession a eu lieu moyennant le prix principal de 150.000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 6 mars 2020.

Les oppositions seront recues dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales à l'adresse suivante 30 Place de la Madeleine Maître Alexandre CANNESON DES ECHEROLLES 75008 Paris pour la validité et la correspondance.

Pour avis.

AL581326802

DISSOLUTION LIQUIDATION

MORVAN NATURE ET SAVEURS

Société à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 15 000 euros
Siège social et Siège de liquidation:
Les Pompons - 58230 SAINT AGNAN
539 049 874 RCS NEVERS

L'assemblée générale du 31/12/2019 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat, et prononcé la clôture de la liquidation de la société au 31 décembre 2019. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis, le liquidateur.

AL581326722

COSNELEC

Société à responsabilité limitée
au capital de 500 €
Siège social : 43 Rue de Donzy
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
499 710 515 RCS NEVERS

Avis de dissolution

L'associé unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 31 janvier 2020 la dissolution anticipée de la société à compter du 31 janvier 2020 suivie de sa mise en liquidation. A été nommé comme liquidateur Monsieur Patrick BIDOLET, demeurant au 78B Rue de Donzy - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE a qui ont étés conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social : 43 Rue de Donzy - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS. Pour avis, le liquidateur.

AL581326792

SCI JB-RB

SCI au capital de 1000€
Siège social: ham des Mottes -
58310 St Amand en Puisaye
520 785 395 RCS de Nevers

Le 07/10/19, l'AGE a approuvée les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 07/10/19

Radiation au RCS de Nevers

AL581326805

FIDUCIAL SOFIRAL

NEVERS

LA BUISSONNIERE HOLDING

SARL au capital de 7 500 euros
66 Bis Route Buissonnière 58500 ARMES
RCS NEVERS 487 664 583

Avis

Assemblée Générale Extraordinaire du 05/02/2020 : Dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour avec cessation d'activité au 31.12.2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Liquidateur : M. Dominique DELIN dt 66 Bis Route Buissonnière 58500 ARMES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et continuation des affaires en cours et engagement de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS en annexe au RCS.

La Gérance

AL581326807

FIDUCIAL SOFIRAL

NEVERS

SOCIETE DES PEINTURES CLAMECYCOISES

SAS au capital de 38 500 euros
Zone Industrielle 58500 CLAMECY
RCS NEVERS 377 568 936

Avis

Décision de dissolution 05/02/2020 : la société LA BUISSONNIERE HOLDING, SARL au capital de 7 500 euros, dont le siège social est 66 Bis Route Buissonnière 58500 ARMES, immatriculée RCS de NEVERS sous le numéro 487 664 583 a, en sa qualité d'associée unique de la société SOCIETE DES PEINTURES CLAMECYCOISES, décidé la dissolution anticipée de ladite Société. La cessation d'activité est intervenue le 31.12.2019.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société SOCIETE DES PEINTURES CLAMECYCOISES peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis

AL581326808

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à NEVERS en date du 9/03/2020, il a été constitué une société civile patrimoniale présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SCP Dim&Co,

SIEGE SOCIAL : 3 rue Saint Gildard, 58000 NEVERS (Nièvre)

OBJET : La propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscriptions ou autrement. La propriété et la gestion de tous biens mobiliers de nature monétaire ou autre, tels que meubles meublants ou véhicules. La propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement.

La vente de ces mêmes biens pour autant qu'elle ne porte pas atteinte au caractère civil de la Société.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

CAPITAL : 1 000 euros

GERANCE : Dimitri CONNETABLE, demeurant 3 rue des Fontenilles, 58470 MAGNY-COURS (Nièvre),

ASSOCIE INDEFINIEMENT RESPONSABLE : M. Dimitri CONNETABLE, demeurant 3 rue des Fontenilles, 58470 MAGNY-COURS et M. Michaël FIGUEIRA, demeurant 800 La Vaudelle 45250 BRIARE.

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant plus de la moitié des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au RCS de NEVERS

Pour avis, le gérant

AL581326784

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes: FORME : Société civile immobilière DENOMINATION : JPVA SIEGE SOCIAL : 3 Place du 8 Mai 1945 58170 LUZY OBJET : l'acquisition, la construction, l'administration et la gestion, par location ou autrement, de tous immeubles et biens immobiliers. DUREE : 99 années CAPITAL : 1.000 euros en numéraire GERANCE : Monsieur Philippe ANDRIOT, demeurant à LUZY (58170) 22 Les Loges CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés. IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS

AL581326801

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

YONNE

AVIS

SARL ERIMA

Arrêté n°BFC-2020-02-07-006 du 7 février 2020 portant sanctions administratives à l'encontre de la SARL ERIMA, sise à JOIGNY (SIREN 334 862 984)

EXTRAIT

Considérant la nature et la répétition des infractions relevées à l'encontre de l'entreprise de transport de marchandises SARL ERIMA, sise à JOIGNY (YONNE) et suite à l'avis de la commission territoriale des sanctions administratives de Bourgogne-Franche-Comté réunie le 13 décembre 2019, le préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté a prononcé, par arrêté n°BFC-2020-02-07-006 du 7 février 2020, l'immobilisation de trois véhicules de plus de 3,5tonnes pour une durée de trois mois et au retrait temporaire à titre temporaire de cinq copies de la licence de transport communautaire que détient l'entreprise.

Cette décision sanctionne l'accumulation d'infractions commises par cette entreprise, lors de transports de marchandises réalisés entre 2014 et 2019 et pendant lesquelles 58 contraventions de 4° classe, 21 contraventions de 5° classe et 3 délits à l'encontre de cette entreprise ont été constatés notamment pour des faits de non-respect de la réglementation sociale européenne (dépassement de la durée de conduite, prise insuffisante de repos…) et de la réglementation relative au transport de matières dangereuses (non désignation de conseiller à la sécurité, document de transport non conforme…).

AL891327287

NOMINATION

SY

Société Par Actions Simplifiée au capital de 180000 € Siège social : 2 place de la Basilique 89450 VEZELAY 793 906 611 RCS AUXERRE D'un procès verbal de l'assemblée générale du 12 mars 2020, il résulte que Monsieur Yves CHAMPY, demeurant à MONTILLOT (89660) 22 bis des métiers, a été nommé président de la société en remplacement de Monsieur Stéphane LAMURE. Monsieur Stéphane LAMURE, demeurant à AVALLON (89200) 33 route de Lormes, a été nommé directeur général en remplacement de Monsieur Yves CHAMPY. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de AUXERRE. Pour avis,le représentant légal.

AL891327291

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI ELYONA

SCI au capital de 1000€. Siège: Les Hauts de Boisserelle Cedex 620, 89110 SAINT AUBIN CHÂTEAU NEUF, 790 100 473 RCS SENS. Le 24/02/2020, le Gérant a transféré le siège au 86 av. de Corzent 74200 THONON LES BAINS. Radiation au RCS de SENS et ré immatriculation au RCS de THONON LES BAINS

AL891327295

LRC - CONSULTANT

SAS - au capital de 2 000 euros - Siège social : Maison 5 - 2 Rue du Fond de la Croix 89140 PONT SUR YONNE - 853 921 674 RCS SENS, par décision de l'associé unique du 17.02.2020, a décidé de transférer le siège social du Maison 5 - 2 Rue du Fond de la Croix, 89140 PONT SUR YONNE au 7, route du Souvenir Français, 70270 TERNUAY-MELAY ET SAINT HILAIRE, à compter du 17.02.2020 et de modifier en conséquence l'article 4des statuts. POUR AVIS Le Président

AL891327297

MODIFICATION DE STATUTS

LDS 89

Par assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la société Cabinet Morize & Associés en date du 18 janvier 2020, les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale de la société au profit de la dénomination suivante « LDS 89 » et de modifier l'article 2 des statuts, et, décidé de désigner Monsieur Franck SADOINE né le 23 novembre 1966 à Dijon, domicilié au 30 rue du Centre à Saint Julien (21490), de façon indéterminée, en qualité de Président de la Société, aux lieux et place de Monsieur Eric MORIZE et de Monsieur Jean Yves MAJOT qui ont fait part de leur démission de leurs mandats respectivement de Président et de Directeur Général

AL891326517

SASU ELIF MIRAY

Aux termes des décisions du 09/10/19, l'associé unique de la société SASU ELIF MIRAY, SAS au capital de 300 €, immatriculée au RCS de SENS sous le n°853 845 386, a décidé, à compter du 09/10/19 :

- de transférer le siège social du 45 Boulevard Georges Clémenceau 89100 SENS au 26 Bis rue de la République 10190 ESTISSAC, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts ;
- d'étendre l'objet social à l'activité de restauration rapide sur place et à emporter, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL891327231

SCEA DE GROS MONT

Société civile au capital de 580 000 €. Siège social : Ferme de Gros Mont - 89710 SENAN. 848 932 539 RCS SENS. Aux termes du procès verbal des décisions de l'associé unique du 12 mars 2020, celui-ci a décidé de transformer la Société Civile d'Exploitation Agricole, sans création d'un être moral nouveau, en une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée. À compter du 12 mars 2020, les caractéristiques de la société sont les suivantes : Dénomination sociale : EARL DE GROS MONT. Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles L.324-1 et suivants du code rural et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural et de la pêche maritime. Capital social : 580 000 €. Siège social : Ferme de Gros Mont - 89710 SENAN. Durée : Jusqu'au 14 mars 2118. Gérant : M. Gérard VAN DER SLIKKE demeurant à SENAN (89710), Ferme de Gros Mont. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. Pour avis, la gérance.

AL891327280

EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES

Société Anonyme
au capital de 1 323 000 euros
Siège social : Place de l'Europe
89000 ST GEORGES SUR BAULCHE
017 151 200 RCS AUXERRE

Modification des dirigeants

Aux termes de la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle en date du 14 FEVRIER 2019, il résulte que les mandats de la Société COFIDES-L'AUDIT, co-Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Philippe JUHEN, co-Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'y a pas lieu de les renouveler.

AL891327281

SERVAIS MAINTENANCE INDUSTRIELLE

Société à responsabilité limitée à associé unique Au capital de 5 000,00 euros Siège social : Les Savins - 89130 VILLIERS-SAINT-BENOIT Transféré : 11 rue de Sancey - ZI des Vauguillettes n°3 - 89100 SENS 800 957 631 RCS AUXERRE Personne habilitée à engager la société : M. SERVAIS Renaud, gérant domicilié Les Savins - 89130 VILLIERS-SAINT-BENOIT. Aux termes d'une délibération en date du 1er mars 2020, l'associé unique a décidé : - de transférer le siège social qui était Les Savins - 89130 VILLIERS-SAINT-BENOIT au 11 rue de Sancey - ZI des Vauguillettes n°3 - 89100 SENS. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société sera immatriculée au RCS de SENS et sera radiée du RCS d'AUXERRE. - d'ajouter le sigle SMI à la dénomination sociale de la société. - d'ajouter à l'objet social de la société les activités suivantes : - chaudronnerie, tuyauterie industrielle. - fabrication d'ouvrages métalliques et mécano-soudés. - électricité industrielle. - mécanique générale. Pour avis, le gérant.

AL891327283

SCI LES BUISSONS

société civile immobilière
au capital de 762,25€
siège social :
5 rue des Jardins - 89250 GURGY
342263191 RCS AUXERRE

Avis de modifications

Aux termes d'un acte reçu par Me COLINOT MARTIN, notaire à MONETEAU, le 28/02/2020, enregistré au SPFE AUXERRE 1 le 06/03/2020 doss 2020 00007992 réf 8904P01 2020N00266, il a été constaté à compter du 28/02/2020:

- la démission de M. Alain André Michel DERIAZ, demeurant à GURGY (89250), 5 rue des Jardins, né à CHOUE (44) le 24/08/1944 de sa mission de gérant
- la nomination de Mme Aurélie Denise DERIAZ épouse BERGER, demeurant à GURGY(89250), 11 rue de la Fontaine Lison, née à AUXERRE le 12/06/1977, en qualité de nouveau gérant,
- le transfert de siège social à GURGY (89250), 4 place de l'Eglise.

Les statuts ont été mis à jour.

Le dépôt légal sera effectué au RCS d'AUXERRE.

Pour insertion

Le notaire

AL891327292

CESSION

CESSION DUHAUPAS/BLONDEEL

Maître Solen REMY-GANDON Avocat – Docteur en Droit 4 rue Aristide Briand – 10000 TROYES Tel : 03.25.28.63.05 _ Suivant acte sous seing privé en date à SENS (89) du 06 mars 2020, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'AUXERRE (89) le 17/03/2020, dossier 2020/0009269, référence 8904P01 2020 A00699 La SARL DUHAUPAS, Société à Responsabilité Limitée au capital social de 11.966,00 €, dont le siège social est 2E Route Nationale, 89340 CHAMPIGNY, identifiée au SIREN sous le numéro 431 604 917 et immatriculée au RCS de SENS, A CEDE A l'EURL BLONDEEL, Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 3.000,00 €, dont le siège social est à CHAMPIGNY (89340) 13 Rue de Beaumont, identifiée au SIREN sous le numéro 878 826 775 et immatriculée au RCS de SENS, Un Fonds de commerce de VENTE DE PIZZAS A EMPORTER, PLATS ET BOISSONS A EMPORTER ET COMMERCE S'Y RATTACHANT, qu'il possède et exploite, 2E Route Nationale, 89340 CHAMPIGNY, pour lequel le Vendeur est immatriculé au SIREN sous le numéro 431 604 917 et au RCS de SENS (89), moyennant le prix de 60.000 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 09 mars 2020. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales auprès de Maître Solen REMY-GANDON, Avocat, domicilié 4 Rue Aristide Briand, 4ème étage, 10000 TROYES. Pour avis

AL891327298

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

POULIN PAYSAGES

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social
15 Rue de Sormery - BOULAY
89570 NEUVY SAUTOUR
483 625 307 RCS AUXERRE

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes d'une décision unanime en date du 13 mars 2020, la collectivité des associés a pris acte du décès de Monsieur Jean-François CHARTREL et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Thierry DEVOVE, demeurant Hameau du Grand Champlandry – 89600 SAINT FLORENTIN, pour une durée illimitée, à compter du 13 mars 2020.

Le mandat d'administrateur provisoire de Monsieur Charles-Henri CARBONI prend fin à compter du 13 mars 2020.

AL891327277

S.J.B. Société d'Avocats

FIN DE LOCATION GÉRANCE

La location-gérance d'un fonds de commerce « d'entreprise générale d'espaces verts », sis et exploité initialement à NEUVY SAUTOUR (Yonne), 11 route de Sormery et transféré à NEUVY SAUTOUR (Yonne), 15 route de Sormery en date du 26 septembre 2016, consentie par acte sous seing privé en date du 13 janvier 2001 par Monsieur Jean-François CHARTREL, décédé et dans les droits duquel sont venus : - Madame Estelle CHARTREL-MATTESCO née CHARTREL Demeurant 9 Rue du Moulin d'Ecorce – 58000 NEVERS - Monsieur Alex CHARTREL Demeurant 18 Rue des Guillemets – 10000 TROYES - Monsieur Etienne CHARTREL Demeurant Foyer des Boisseaux – 7 Route des Conches – 89470 MONETEAU Co-propriétaires indivis suite à l'acceptation de la succession de leur père, Monsieur Jean-François CHARTREL, en date du 17 février 2020, dudit fonds à : F La Société CHARTREL ENVIRONNEMENT Société par actions simplifiée au capital de 3 850 € Dont le siège social est 15 rue de Sormery – BOULAY – 89570 NEUVY SAUTOUR Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° 434 444 683 RCS AUXERRE, a pris fin à la date du 13 MARS 2020. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales au siège social de la Société CHARTREL ENVIRONNEMENET, où domicile a été élu à cet effet.

AL891327282

CONTROLE TECHNIQUE TONNERROIS

Suivant acte ssp en date du 29/02/2020 La société CONTROLE TECHNIQUE TONNERROIS, SARL au capital de 7 622.45 €, RCS 383944097 AUXERRE Za Route De Paris 89700 TONNERRE, représentée par RATEAU Thierry a donné en location gérance à la société STAR CONTRÔLE AUTO, SARL unipersonnelle au capital de 5 000.00€, RCS 812322113 AUXERRE Za Route De Paris 89700 TONNERRE, représentée par MASSOL TEDDY, un fonds de commerce de Centre de Contrôle Technique Automobile sis et exploité au Za Route De Paris 89700 TONNERRE, pour une durée allant du 02/03/2020 au 30/06/2020 renouvelable par tacite reconduction

AL891327296

DISSOLUTION LIQUIDATION

S.C.I. CANDANIE

S.C.I. au Capital de 1 500 Euros
Société en liquidation
2 chemin de Bon Pain
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE
RCS AUXERRE D 484 192 463
(2005 D 00183)

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée des associés réunie en date du 28 février 2020, à la diligence du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné au Liquidateur quitus de sa gestion et décharge de son mandat.

Cette même Assemblée a prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter de ce même jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Pour avis : Le Liquidateur,

AL891327213

SCI FAMILIALE DE LA RESIDENCE VALENTINE

SCI au capital de 90000€ Siège social: 5 Rue Des Pres Nanchevres 89450 Saint-pere 804008910 RCS AUXERRE. L'AGE du 15/03/2020 a décidé : la dissolution de la société et sa mise en liquidation. Liquidateur: Maurin Andre, 5, Rue Des Prés Nanchèvres 89450 Saint Pere. Siège de la liquidation au domicile du liquidateur. Dépôt RCS AUXERRE.

AL891327261

SCI FAMILIALE DE LA RESIDENCE VALENTINE

SCI au capital de 90000€ Siège social: 5 Rue Des Pres Nanchevres 89450 Saint-pere 804008910 RCS AUXERRE. L'AGE du 15/03/2020 a décidé : d'approuver les comptes de liquidation, de donner quitus au liquidateur pour sa gestion, de le décharger de son mandat et de constater la clôture de liquidation. Dépôt RCS AUXERRE.

AL891327262

SARL GET READY

SARL à capital variable
En liquidation au capital de 5 000 €
Siège social : 1 av haussmann
89000 AUXERRE
RCS d'AUXERRE 791 317 720

L'assemblée d'associés du 01/03/2020 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 01/03/2020.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL891327286

SCI DES JARDINS

Siège social : SEIGNELAY (89250),
22 rue Darlot
Capital : 36587,76€
387 867 757 RCS AUXERRE

Par assemblée en date du 3 mars 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 3 mars 2020, et sa mise en liquidation amiable. L'assemblée générale a nommé comme liquidateur Monsieur François BROYON, gérant de la société, demeurant à SEIGNELAY (89250), 2 rue de la Villechère, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation dans les conditions fixées aux statuts. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE. Pour avis, Le liquidateur.

AL891327288

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 26/01/2020, il a été constitué la SCI dénommée PECHERY IMMO.Siège social : 8 rue des vergers 89660 Montillot. Capital : 1000€.Objet: acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. Gérance : M. Sylvain David PECHERY, 8 rue des vergers 89660 Montillot. ; M. Mikaël Vincent PECHERY, 35 grande rue 89660 Brosses. Cessions soumises à agrément. Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL891326801

Etude de Maître Sylvie HURET-FERRAND
Notaire à Auxerre (Yonne)
5, rue Marcelin Berthelot

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sylvie HURET-FERRAND, Notaire à AUXERRE (89), le 16 mars 2020, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : LARBR DE DAMAS.

Le siège social est fixé à : AUXERRE (89), 35 avenue de Grattery.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100,00 EUR).

Les apports sont en numéraires.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : Monsieur Riad KHATAB, demeurant à AUXERRE (89), 35 avenue de Grattery.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

Pour avis

Le notaire.

AL891327278

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Caroline LAMBERT, notaire à JOIGNY (89300), 33 Avenue Gambetta, en date du 12 mars 2020

Dénomination : SCI MA-MI.

Forme : Société civile immobilière.

Siège social : 9 rue de la Liberté, 89400 Epineau les voves.

Objet : La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, la rénovation, l'aménagement, l'administration, la location et l'aliénation à titre non habituel de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1.500 euros

Montant des apports en numéraire : 1.500 euros.

Cession de parts et agrément : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérant : Madame Sophie Sylviane Marie-Claude MALLET-MICHEL, demeurant 9 rue de la Liberté, 89400 Epineau les voves

La société sera immatriculée au RCS de SENS. Pour avis.

AL891327279

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/03/2020, il a été constitué une SAS dénommée :

SAS ECIBAT

Siège social : 1 Grande rue, 89210 ESNON

Capital : 2.000€

Objet : Entreprise générale de couverture, étanchéité, isolation et bardage

Président : M. HAMADI BOUCHNAK, 1 Grande rue, 89210 ESNON.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS

AL891327284

AVIS DE CONSTITUTION

Pierre Guillet Avocat au barreau de Bourges ancien conseil juridique 51, rue des Pieds Blancs 18230 SAINT DOULCHARD tél. : 02 48 70 95 81 Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2 mars 2020, il a été constitué la Société Civile Immobilière dénommée AG GAMBETTA, dont les caractéristiques sont les suivantes : Capital : 5.000€, apportés exclusivement en numéraires. Siège social : 6 avenue Gambetta 89000 AUXERRE. Objet : la constitution et la gestion d'un patrimoine immobilier, l'acquisition par tous moyens de terrains, bâtiments ou biens et leur exploitation par voie de bail, location ou autrement. Gérant : Monsieur Vincent GRACIA, domicilié 33 boulevard Vauban 89000 AUXERRE. Durée : 99 années. Cession de parts : soumises dans tous les cas au consentement de l'unanimité des associés. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE. Pour insertion, Maître Pierre GUILLET avocat spécialement mandaté

AL891327285

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er mars 2020, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole. Dénomination sociale : SCEA DRIAT. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Capital social : 1 000 €. Siège social : 7 rue Carnot - 89100 MALAY LE GRAND. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports en numéraire : 1 000 €. Gérant : M. Fabrice PIERARD, demeurant 6 rue de Courmononcle, 10160 PAISY-COSDON. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, sauf les cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis et mention, un fondateur.

AL891327289

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er mars 2020, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Viticole. Dénomination sociale : FAMILLE GILET. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du Code rural et de la pêche maritime, et tout particulièrement une activité viticole et cidricole. Capital social : 2 000 euros. Siège social : 1 Grande Rue - 89440 PRÉCY LE SEC. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports: Apport de numéraire pour un montant de 2 000 euros. Gérants : M. Damien GILET, demeurant 1 Grande Rue, 89440 PRÉCY LE SEC et Mme Louise GILET, demeurant 1 place du Général de Gaulle, 89200 AVALLON. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, sauf les cessions entre associés qui sont libres. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, un fondateur.

AL891327293

Maître Fabienne Race
Notaire
à Auxerre (Yonne)
22, rue du Puits des Dames

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 14/02/2020, enregistré au SPFE AUXERRE le 21/02/2020 dossier 2020 0006374 réf 8904P01 2020 N 00218, il a été constitué une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :

Raison sociale : VIGNOBLES DES 2 VALLEES

Capital social : 2 000 euros.

Siège social : SAINT BRIS LE VINEUX (89530) 5 rue des Coteaux

Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger Négoce de vins, alcools et spiritueux - achat de raisin à des vignerons et vinification de celui-ci - achat, élevage et vente de vins en vrac ou en bouteilles (négociant vinificateur).achat de vin, mouts et raisins, transformation et commerce de vin achat revente de produits agro alimentaires. L'objet social inclut également, plus généralement toutes opérations économiques, juridiques, industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social (y compris toute activité de conseil se rapportant directement ou indirectement à l'objet social), ou tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

Président : Monsieur Clément LAVALLEE demeurant à SAINT BRIS LE VINEUX (89530) 9 rue Charles de Gaulle et Madame EL ZEENNI Caroline née LAVALLEE demeurant à AUXERRE (89000) 17 rue Bobillot

Clause d' Admissions aux assemblées et exercice du droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : les actions sont librement cessibles uniquement entre actionnaires.

Durée de la société 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE (89000)

Pour avis

AL891327294

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :

TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ◯ Bovins viande
- ◯ Grandes cultures
- ◯ Lait élevage
- ◯ Porcs
- ◯ Vigne
- ◯ Volailles
- ◯ Fruits & légumes
- ◯ Pâtre
- ◯ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ◯ pour 1 an 50 €
- ◯ pour 2 ans 100 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

◯ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

◯ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

◯ Je règle € par carte bancaire N° __/__/__/__

date d'expiration: __/__

SIGNATURE

Découverte

Opération séduction pour le machinisme agricole

Les entreprises du secteur sont confrontées à de réels problèmes de recrutement. Pour tenter d'y remédier, elles travaillent à mieux faire connaître leurs métiers et les opportunités qui s'y rattachent. Exemple, lors du Salon de l'agriculture, avec une initiative expliquée par Alex Mortier, professionnel bourguignon.



Le simulateur construit à l'occasion du salon annonçait la couleur : 3 000 emplois sont à pourvoir dans le secteur du machinisme agricole.



Alex Mortier, sur le stand du Sedima, au Salon de l'agriculture, où les jeunes ont pu découvrir les métiers du machinisme agricole.

Trois mille emplois à pourvoir immédiatement au plan national et 600 dans les cinq ans qui viennent, rien qu'en Bourgogne Franche-Comté : c'est ainsi que se présente le paysage des ressources humaines du secteur de la machine agricole. Il y a urgence à regarnir les rangs des entreprises, à remplacer les départs en retraite, mais aussi et surtout à se doter des indispensables compétences allant de pair avec un domaine professionnel en profonde évolution technologique. La machine agricole recrute, en particulier des techniciens et des mécaniciens, comme le confirme Alex Mortier, professionnel du secteur qui opère en Côte-d'Or et en Saône-et-Loire, par ailleurs vice-président du Syndicat national des entreprises de services et de distribution du machinisme agricole, d'espaces verts et des métiers spécialisés (Sedima). *«Les mécaniciens et les techniciens représentent 70 % de l'effectif de nos entreprises»*, précise-t-il, *«et nos besoins sont évidemment importants aujourd'hui. On recherche des personnes bien formées, maîtrisant les technologies les plus avancées. Mais on se rend compte que notre secteur souffre d'une grande méconnaissance : les jeunes, ou les personnes en reconversion, ne savent rien des métiers que nous proposons et des opportunités d'évolutions professionnelles propres à nos activités…»*

Le salon, une vitrine

Face à une situation qui, à terme, peut mettre tout ce pan de l'économie française en grandes difficultés, la profession a décidé de réagir, d'abord en menant une enquête permettant de recenser, partout en France, les besoins en personnel. *«En fonction de ces besoins»*, poursuit Alex Mortier, *«nous avons regardé quels moyens nous pouvions mettre en face, en termes de formations. Le paysage des écoles bouge beaucoup, consécutivement à la réforme de la formation professionnelle et nous estimons que, pour nos métiers, il est préférable de mettre en lumière quelques pôles spécialisés et offrant de bonnes conditions d'apprentissage, plutôt que de disperser les apprenants sur une multitude d'établissements très hétérogènes. Nous avons fait ce travail, région par région»*. En Bourgogne Franche-Comté, le Sedima considère que deux pôles émergent dans le machinisme agricole : le lycée René-Cassin de Mâcon, en Saône-et-Loire et Agrocampus, à Vesoul, en Haute-Saône, qui disposent tous deux des ressources technologiques les plus complètes. Une fois ce travail accompli, il fallait au Sedima une vitrine permettant de faire connaître ses métiers et les filières de formation s'y rapportant. Le Salon de l'agriculture, même amputé d'une journée pour cause de coronavirus, a parfaitement rempli cette fonction. Le stand du Sedima y présentait un simulateur qui constituait une excellente entrée en matière, afin d'attirer l'attention du public, pas uniquement parisien. *«Nous ciblons aussi bien les élèves de 3e qui commencent à réfléchir à leur orientation»*, précise le vice-président du syndicat, *«que les adultes en reconversion professionnelle. Nous avons pu montrer et expliquer nos métiers en mécanique, électronique, tôlerie ou soudure, mais aussi dans les activités commerciales»*.

Trois mille postes à pourvoir, c'est énorme et le Sedima demeure conscient que l'action médiatique du salon ne suffira pas à combler les besoins, mais c'est un début qui appelle des suites !

BERTY ROBERT

Yonne Agri

Focus sur les matériels d'accompagnement

Fidèle à sa politique de journées à thème, Yonne Agri a organisé dans sa base de Joigny, deux journées dédiées aux matériels d'accompagnement les 10 et 11 mars dernier. Pour cette première, l'équipe de Joigny animée par Sandra Méthivier avait préparé une large exposition de matériels d'accompagnement.

Particulièrement mises en avant, les gammes Berti ont été présentées aux visiteurs. Le constructeur italien a en effet confié la distribution de ses broyeurs à Sterenn Équipements pour la France et le Luxembourg en septembre dernier. La marque qui se positionne sur le segment haut de gamme, propose de nombreux modèles de broyeurs pour les grandes cultures, la polyculture-élevage, l'arboriculture, la viticulture et la voirie. Sterenn Équipements, basée à Saint-Cyr-en-Val, près d'Orléans, ajoute une nouvelle carte à son catalogue. Elle importe déjà McHale et Avant pour le territoire français. Des commerciaux et techniciens itinérants assurent la représentation de ces marques auprès des distributeurs et clients.

À Joigny, Charles Forzy, inspecteur technique chez Sterenn Équipement, a présenté et fait essayer le chargeur Avant E6. Ce chargeur articulé vient compléter l'Avant E5 et propose une capacité de levage de 760 kg contre 650 kg pour l'E5 et une hauteur de levage à 2,80 m. Ces modèles électriques sont appréciés pour une utilisation en intérieur quand la ventilation est limitée ou lorsque l'on cherche à limiter le bruit pour les éleveurs par exemple. Ces Avant sont équipés d'une batterie au plomb ou lithium-ion, rechargeables en une heure sur le 380 V. Dans la série haut de gamme 800, l'Avant 860i à bras télescopique présente une capacité de charge de 1 800 kg et lève à 3,50 m. Cette machine est animée par un moteur Kohler Stage V 3 cylindres de 1,9 l délivrant 57 ch.



Emploi saisonnier

Les cultures n'attendront pas

Le confinement se poursuit partout en France. Les déplacements sont limités et des entreprises sont à l'arrêt. Se pose à présent la question urgente des emplois saisonniers en agriculture.



Déjà confrontée à des problèmes de main d'œuvre en temps normal, l'agriculture doit s'armer pour affronter les semaines de récoltes qui approchent, avec la contrainte supplémentaire du confinement.

Le pays tourne ainsi au ralenti depuis plus d'une semaine maintenant, même si certains secteurs et corps de métier n'ont pas stoppé leurs activités, à l'image de l'agriculture. Car la nature n'attendra pas que l'épidémie de coronavirus s'estompe progressivement. Et les Français doivent continuer à se nourrir. Pourtant, en agriculture aussi des salariés sont à l'arrêt. « *En condrieu et côte-rôtie, des viticulteurs ont cessé de faire travailler leur(s) salarié(s) afin de respecter les mesures de l'État. Pourtant, il faudra bien retourner dans nos vignes car les premiers bourgeons apparaissent. Dans quelques semaines, on aura besoin de saisonniers pour certains travaux. Déjà que nous sommes confrontés à des problèmes de main-d'œuvre* », constatait Michaël Gerin, président de l'appellation côte-rôtie dans le sud du département. La saison 2020 prend forme effectivement, conséquence des conditions climatiques printanières de cette première quinzaine de mars. Et comme les viticulteurs, maraîchers et arboriculteurs entre autres devront rapidement s'organiser pour les récoltes à venir (petits fruits, fraises sous serre, etc.). La période de recrutement des saisonniers débute généralement à cette période de l'année. Les organismes spécialisés dans le salariat agricole organisent ou participent à des job dating, des salons et des forums de l'emploi pour répondre aux besoins de l'offre, ainsi que de la demande. Problème : tous les événements ont été annulés. « *La main-d'œuvre étrangère, beaucoup utilisée ces dernières années, risque aussi d'être bloquée aux frontières, surtout si la situation perdure en Europe. Tout dépendra de la durée de ce confinement* », complète Luc Pierron.

« L'agriculture ne s'arrête pas de travailler »

Tous les pronostics sont permis. Mais la plupart ne correspondra pas à la réalité de demain. C'est pour cette raison que le président d'Agri Emploi 69 exprime à la fois ses doutes mais aussi sa confiance sur la capacité des producteurs à trouver du personnel saisonnier. Et il évoque des pistes alternatives. « *Dans ce contexte, nous pouvons attirer un public différent. Des personnes sont au chômage partiel du fait de la fermeture provisoire de leur entreprise. Des lycées et des étudiants sont disponibles car les établissements sont fermés jusqu'à nouvel ordre. C'est toute une population locale que nous pouvons motiver. Personnellement, je connais des personnes qui sont prêtes à travailler dans nos exploitations en attendant que la situation évolue. L'agriculture ne s'arrête pas de travailler…* », développe-t-il. Reste à faire savoir à la population locale que des exploitations agricoles recherchent du personnel saisonnier. « *Nous pourrons toujours lancer des appels sur les réseaux sociaux et à la radio. La pose d'affiches peut aussi être utilisée comme moyen de recrutement. En attendant d'en savoir plus sur la durée du confinement, nos équipes s'organisent actuellement. Cette campagne inédite pourrait engendrer des frais supplémentaires certes. Mais pourquoi pas lancer un appel à plus grande échelle via la FNSEA et ses réseaux. En démultipliant la communication autour de cet enjeu, nous pourrons par la même occasion redonner une bonne image de l'agriculture* », achève Luc Pierron.

« On s'adaptera aux règles »

Pour les exploitants qui vont devoir gérer plusieurs salariés ou travailleurs saisonniers à la fois, le respect des règles sanitaires demeure l'un des principaux enjeux dans ce contexte inédit. «*Il faudra trouver la meilleure organisation possible pour rassurer les personnes qui souhaitent travailler dans nos exploitations. C'est tout à fait possible de respecter la distance minimale de 1 m, que ce soit à la vigne ou sous les serres pour le ramassage des petits fruits. On s'adaptera aux règles* », rassure Luc Pierron.

APASEC

▶ En bref

Prospective La publication de la stratégie « *De la fourche à la fourchette* » repoussée à la fin avril

À cause - là encore - de l'épidémie de coronavirus, la publication de la stratégie « *de la fourche à la fourchette* », initialement prévue pour fin mars, a été repoussée au 29 avril, selon le dernier ordre du jour du collège des commissaires européens. La consultation inter-services du texte au sein de la Commission européenne vient de s'achever. Sa consultation publique vient également d'être fermée. Dans leur contribution, les organisations et coopératives agricoles de l'UE (Copa-Cogeca) demandent notamment que cette stratégie ne retarde pas l'adoption de la nouvelle Pac et ne crée pas de charges administratives supplémentaires pour les agriculteurs. La Commission européenne va maintenant étudier l'ensemble de ces contributions, avant de finaliser ses propositions concernant notamment les objectifs de réduction des phytos ou de hausse des surfaces en bio. Autre report annoncé par Bruxelles : celui de la stratégie de l'UE en matière de biodiversité pour 2030, qui voit également sa publication repoussée au 29 avril.

Distribution Interpellé par le Conseil d'État, le gouvernement interdit les marchés de plein air

Alors que de nombreux syndicats, tant d'agriculteurs que de commerçants, défendent le maintien des marchés alimentaires, le gouvernement a tranché le débat par l'interdiction. « *Nous avons pris la décision de fermer les marchés* », a indiqué le Premier ministre Édouard Philippe le 23 mars lors du journal télévisé de TF1. L'application est effective depuis le mardi 24 mars. Il précise toutefois qu'une dérogation sera possible, donnée par le préfet sur demande du maire de la commune qui souhaite « *organiser un marché selon des règles strictes* ». Le 22 mars, le conseil d'Etat avait enjoint le gouvernement « *dans les 48 heures* » à «*évaluer les risques pour la santé publique du maintien en fonctionnement des marchés ouverts, compte tenu de leur taille et de leur niveau de fréquentation* ». Il estimait que le « *fonctionnement des marchés ouverts (…) paraît autoriser dans certains cas des déplacements et des comportements contraires à la consigne générale* ». Un peu avant ces annonces, Monique Rubin, présidente de la Fédération nationale des marchés de France, interrogée par Agra Presse, estimait que 30% des marchés hebdomadaires ont été interdits depuis le début du confinement.

Syndicats Fnsea et JA appellent à promouvoir les produits français pénalisés par le coronavirus

« *Mettons en avant les produits agricoles français !* », lancent la FNSEA et les Jeunes Agriculteurs (JA) dans un communiqué le 23 mars. Les syndicats majoritaires citent la fraise et l'asperge, pénalisées par les «conséquences indirectes de la crise sanitaire du Covid-19» (difficultés logistiques, manque de main-d'oeuvre, fermeture des restaurants). Sont aussi concernés l'agneau et le chevreau de Pâques, qui se distinguent par « *une commercialisation à 80% saisonnière* ». « *De multiples contacts ont été pris et nous avons obtenu l'engagement des principales enseignes de faire la promotion des produits français dans leurs rayons et dans leurs supports publicitaires*», se félicitent la FNSEA et les JA. Pour l'agneau, «*Intermarché et Auchan ont donné leur accord de principe*», précise Michèle Boudoin, présidente de la FNO (éleveurs ovins, FNSEA), à Agra Presse. « *Les distributeurs ont bien compris le message et jouent globalement le jeu* », juge-t-elle. « *Nous serons vigilants pour mesurer que chaque acteur assume sa part de responsabilité* », préviennent toutefois la FNSEA et les JA dans leur communiqué.

Lait Le Cniel veut atténuer le pic de production de lait printanier

Dans une lettre envoyée à l'ensemble des membres de la filière laitière le 20 mars, les quatre collèges de l'interprofession laitière, le Cniel, appellent « *à atténuer le pic de production printanier par un lissage impliquant tous les acteurs de la filière* », tout en veillant à la poursuite de la collecte de lait. De nombreuses laiteries ont d'ores et déjà demandé à leurs producteurs de modérer le pic de lactation, notamment celles de petite taille ou en zone de montagne. « *Vous nous remontez chaque jour vos difficultés pour continuer votre activité* », indiquent producteurs, transformateurs coopératifs et privés, ainsi que le collège de la distribution. Le manque de main-d'œuvre, d'emballages ou des perturbations dans la sous-traitance semblent être les principaux sujets d'inquiétudes. Et pour répondre aux craintes de saturation des outils de transformation - et notamment de séchage-, ils assurent mettre «*tout en œuvre pour maintenir la collecte sur l'ensemble du territoire et assurer ainsi le fonctionnement de toute la chaîne de transformation et distribution* ».

Covid 19

Les gestes barrières sur vos fermes aussi !

Comment limiter les contacts et les risques de contaminations ? Que faire si je suis malade ? Comment protéger mes salariés ? Ces conseils distillés aux Français sur des fiches de bonnes pratiques se déclinent aussi en élevage et doivent s'appliquer dans l'ensemble des soins aux animaux (alimentation, abreuvement, suivi, soins…), ainsi que lors des travaux des champs.



Pour se protéger et protéger les autres, se laver les mains à l'eau et au savon et bien les essuyer avec un papier jetable ou utiliser la solution hydroalcoolique.

Sur une exploitation agricole, des hommes et des femmes travaillent ensemble quels que soit leurs statuts : salariés, associés (milieu confiné comme un élevage porcin, mais aussi en élevage laitier en salle de traite, dans les champs…) et peuvent contaminer les autres par des contacts entre eux, par contact avec des surfaces (comme volant de tracteur, faisceaux trayeurs…), voire par la persistance dans l'air. Il a aussi des contacts avec des intervenants extérieurs (livreurs…)

Quelles sont les préconisations ?

- Continuer la protection habituelle (La biosécurité déjà appliquée en élevage doit être poursuivie, voire renforcée).
- Limiter les contacts entre les personnes : une personne contagieuse (malade mais aussi en fin d'incubation ou dans les jours après guérison, contamine en moyenne entre 2 à 3 personnes)
- Éviter les contaminations indirectes (les mains et le matériel) : le virus persiste de quelques heures à quelques jours sur différents supports, et au moins plusieurs heures dans l'air.

L'exploitant a-t-il l'obligation de se tenir informé sur ce sujet ?

Oui, parce qu'il accueille des personnes extérieures à l'exploitation, parce que s'il est employeur, il doit limiter les risques sur son exploitation (pour les employeurs, dans le Document unique d'évaluation des risques, un risque nouveau est à noter *«Contact direct»*, avec des préconisations pour limiter ce risque).

Et si une personne considérée à risque élevé travaille sur l'exploitation ?

Qui sont ces personnes : https://www.msa.fr/lfy/exploitant/coronavirus-mesures
Elle peut se rapprocher de son médecin traitant. Le service santé et sécurité au travail de la MSA (avec médecins du travail) peut aussi lui apporter des conseils. Un salarié doit échanger sur le sujet avec son employeur pour qu'il mette en place des mesures spécifiques pour limiter les risques. L'employeur a l'obligation d'assurer la sécurité de ses salariés.

Doit-il mettre en place un affichage spécifique ?

Oui. Afficher les consignes sur l'exploitation (entrée, bureau…). Et rappeler à l'ordre si nécessaire. S'il est employeur, l'exploitant doit aussi informer les salariés et expliquer l'importance d'une prévention avant tout cas : l'excrétion du virus commence avant les premiers symptômes, une personne peut dès lors contaminer plusieurs membres du collectif (en 2 et 3 personnes en moyenne). Cela met en péril le travail sur l'exploitation et les personnes des familles concernées (notamment les personnes à risque).

Intervenant extérieur	Collectif de travail de l'exploitation : associés-salariés
Respecter les règles usuelles de biosécurité et d'hygiène	
accueil sur rendez-vous si indispensable ou intervenant usuel de l'exploitation autonome et respectant les règles de biosécurité. Voir ci-dessous : - consignes lavage des mains. - gestion documentaire	Si possible séparer les tâches (pour limiter les risques entre personnes) : par ex : alterner les traites, être chacun dans sa salle… Pas de pause-café en commun, Respecter la distance d'un mètre, voire deux mètres entre deux personnes (voir plus – Distance préconisée au 17/03/2020) Utiliser le téléphone ou SMS ou des tableaux blancs extérieurs pour communiquer (y compris pour tracer la présence seul dans une salle)
Essayer de limiter à 5 contacts par jour maximum Respecter la distance minimale préconisée Se saluer sans poignée de mains, ni embrassades, ni accolades	
Se laver les mains à l'eau et au savon et bien les essuyer avec un papier jetable ou utiliser la solution hydroalcoolique. Si vous utilisez des gants réutilisables, pensez aussi à laver vos mains avec vos gants – Les gants peuvent être contaminés Ce lavage ou cette désinfection hydroalcoolique est impératif à l'entrée et à la sortie de l'élevage et doit être renouvelé au moins entre chaque tâche (la recommandation est d'une fois par heure, et à chaque fois qu'on s'est mouché)	
Utilisation de son propre matériel ou à défaut le lavage des mains avant et après utilisation. Le nettoyage des surfaces (ex : volant, levier de vitesse, faisceaux trayeurs) abaissent encore le risque, pour du matériel qui sera utilisé plus de quelques minutes (risque de toucher son visage) Cabine de tracteur, salles : aérer et attendre quelques heures avant changement d'utilisateur. Attention aux masques pour les désinfections bâtiments, traitements phyto… : chacun son masque Pour les documents qui transitent entre l'exploitation et l'extérieur : privilégier le numérique. Sinon : - Documents entrants : classement (ou rangement provisoire) immédiat et lavage des mains - Documents sortants : idem pour l'intervenant ou régularisation ultérieure (ex : fiche d'équarrissage)	
Tousser ou éternuer dans son coude : essentiel pour limiter la contamination par gouttelettes et éviter celle par les mains	
Utiliser des mouchoirs à usage unique Utiliser la poubelle de l'exploitation,	

Se tenir informé
En consultant le site www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Quid du savon, papier… ?

Un employeur doit mettre à disposition du ou des salariés les équipements et consommables nécessaires : eau, savon, papier jetable (ou à défaut tissu propre, renouvelé aussi souvent que possible) ou gel hydroalcoolique. Un exploitant qui travaille avec des associés doit, par bon sens, appliquer les mêmes règles.

Que faire si une personne du collectif (associés et/ou salariés) a des symptômes ?

Les salariés atteints de fièvre, maux de tête, toux, doivent rester confinés à domicile. L'exploitant ne pourra pas toujours appliquer cette règle. En cas d'absolue nécessité (continuité du travail auprès des animaux) et de symptômes bénins qui pourraient justifier de la poursuite d'activité, l'exploitant doit porter un masque sur prescription et être d'autant plus respectueux des consignes précédentes.

Marylise Le Guénic
Simone Ansquer - Violaine L'Haridon,
Chambres d'agriculture de Bretagne

Europe Agri Tour

Pays-Bas : mini taille, maxi force



Ce petit pays est au 2e rang mondial en ce qui concerne l'excédent commercial agroalimentaire après les USA. La notion de marché, lié à l'offre et la demande, est au cœur de toutes les conversations. Son défi pour l'avenir, c'est la poursuite d'une production qui devra répondre aux demandes sociétales sur une terre usée par des années d'intensification.

Être agriculteur dans la famille Van Damme est une tradition. *«Nous sommes la troisième génération d'agriculteurs*, explique Peter. *Mon grand-père a migré dans les polders en 1965 avec l'achat de 17,5 ha. Progressivement, nous avons racheté des terres pour aujourd'hui cultiver 200 ha dont la moitié en propriété. Le reste appartient à l'État et à des particuliers»*. Les circonstances de la vie ont fait qu'en 1992, Peter qui avait 14 ans, a dû travailler à la ferme car son père était tombé gravement malade.

Il a progressivement abandonné l'école. Il a appris tout seul, sur les conseils que son père lui donnait de l'hôpital. La maturité fut précoce mais très efficace. Rapidement Peter est devenu un chef d'entreprise accompli. À 18 ans, il devient le gérant. *«Lorsque j'ai souhaité m'installer les aides m'ont été refusées car j'étais trop jeune et sans diplôme»*.

Des prix à l'hectare qui ont explosé

Il est toutefois parvenu à obtenir la confiance des banques qui lui ont accordé un prêt sur 30 ans où il ne rembourse que les intérêts chaque année (3 à 4 %) et le capital. La sœur de Peter ne travaille pas dans l'agriculture, il a dû l'indemniser.

Heureusement il a fait cela dès son installation car il serait aujourd'hui impossible de faire de même au prix actuel dépassant les 120 000 €/ha. *«Les 17,5 ha du départ ont presque été donnés à mon grand-père car c'était la période de la création des polders. L'État devait absolument installer des agriculteurs pour nourrir la population»*. La situation n'a plus rien à voir à présent. Début 2019, un voisin a mis en vente 10 ha. Le lendemain Peter lui en a proposé 120 000 €/ha, la réponse du voisin fut *«You are joking !»* (Tu plaisantes !) Il les a vendues en 2 jours à 135 000 €/ha…

Peter cultive des productions spéculatives à forte rentabilité mais à risques. *«Les pommes de terre sont livrées chez Mac Cain en contrat avec une marge confortable. Je fais aussi des plants qui seront livrés partout dans le monde. Les oignons partiront eux aussi à l'international en semences. Je n'ai pas de certification. L'origine suffit»*. Ses betteraves sont traitées localement. Pour les carottes qui sont valorisées à l'export via un trader, c'est plus aléatoire. *«C'est un peu le loto et je dois les stocker 6 mois pour avoir le bon prix»*.


Peter Van Damme cultive des productions à forte rentabilité, telles que des pommes de terre mais sur un foncier hors de prix.

Défenseur des agriculteurs

Les céréales ne sont que des cultures de rotation avec lesquelles il espère simplement être à l'équilibre, dans le meilleur des cas. Pour compléter les revenus, Peter loue à un voisin quelques hectares pour des bulbes de fleur à 2 500 €/ha/an ou du fourrage à 1 500 €/ha/an. Il a un magasin de vente directe d'oignons et de pommes de terre dans le garage de la ferme. *«Pour éviter d'avoir quelqu'un en permanence, j'ai mis une petite boîte où les gens paient eux-mêmes. Mes clients jouent pleinement le jeu en payant et je n'ai jamais eu de vol»*. Peter a la chance de pouvoir louer des emplacements pour éoliennes, très présentes dans la région, pour 50 000 €/an. Il pense aussi qu'il faut être plus présent dans des milieux autres que l'agriculture.

Il est un représentant très actif de l'association *«Boer bewust»* qui lutte sur les contre-vérités liées à l'agriculture. C'est un habitué de plateau TV et des médias. *«Chacune des parties tente de défendre ses positions et ses propres intérêts, l'agriculture et les agriculteurs doivent être présents. Je suis très déçu par le débat sur les pesticides qui est toujours accusateur. Nous proposons une 3ème voie raisonnée avec le moins de phytosanitaires et de produits chimiques possible. Le bio, c'est du marketing. Dans nos exploitations de légumes, il faut employer jusqu'à 40 personnes pour répondre aux normes. C'est impossible de les trouver, de les payer et de les garder»*. Peter est déçu par le débat public autour des pesticides.

PHILIPPE DEQUIDT

Un petit pays, mais puissant

Superficie : 41 500 km² soit 7,5 % de la France ou l'équivalent de la région Aquitaine. SAU : 5 000 km² soit 2,7 % de la France et ils ont gagné un tiers en créant les polders en 1960. Population : 16,8 millions d'habitants dont 4 % travaillent en agriculture. PIB (2017) : 662 milliards € (31 % de la France) dont agriculture : 6,42 %, industrie : 19,6 %, services : 73,98 %. Exportations de la France vers les Pays Bas (2017) : 16,9 milliards €. Importations françaises depuis les Pays Bas (2016) : 25,4 milliards €.

Les Pays Bas et l'Europe

Les Néerlandais adorent l'Europe qui leur offre des débouchés économiques. Ils ont développé une logistique qui les rend très compétitifs sur l'ensemble de l'Union. Les externalisations de production à l'étranger, en fleurs et légumes notamment, qui sont ensuite vendues sur les grands marchés aux enchères ou livrées directement, confortent cette place centrale pour le commerce. Lorsqu'on parle du premier pilier, les agriculteurs néerlandais sont beaucoup plus réticents car ils l'estiment trop social. Cela maintient ou développe des agriculteurs qui n'ont pas leur place économiquement. Une concurrence jugée déloyale notamment par rapport à la France ou aux pays de l'Est. Les agriculteurs néerlandais et leurs représentants à Bruxelles sont clairement pour un abandon de ces aides directes et surtout des contraintes de production. Il faut laisser faire le marché. Ils estiment qu'il faut être adulte et accepter l'économie capitaliste. Leur volonté est de garder le marché le plus ouvert possible.


Au Pays Bas – et c'est le cas sur l'exploitation de Peter Van Damme- on loue aussi des terres pour la production d'énergie éolienne.